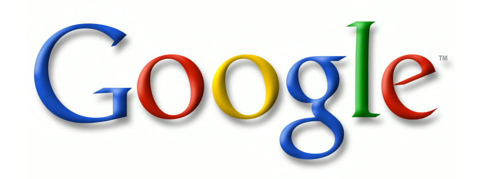
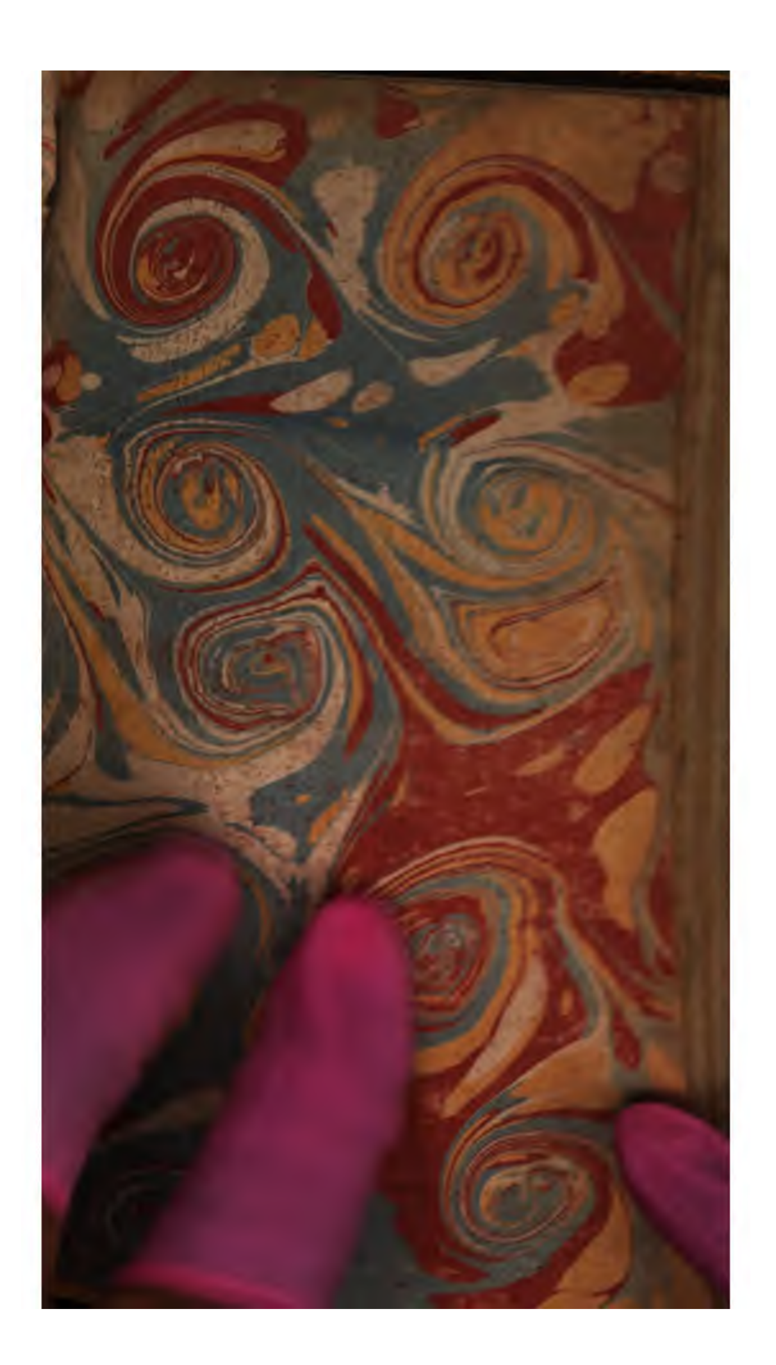
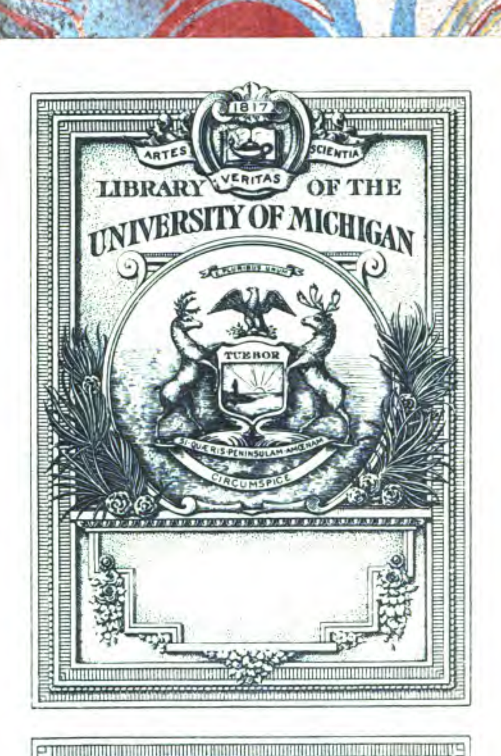





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
RECEIVED IN EXC
FROM
Michigan La





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE





ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS,

De Monſieur DE SAINTFOIX.

Germain François Poullain de

TROISIÈME ÉDITION,
Revue, corrigée, & augmentée.

TOME TROISIÉME.



A LONDRES;
Et ſe trouvent à Paris,
Chez DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au-deſſous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LXIII.



PRÉFACE.

PARMI tant d'hommes utiles & d'un mérite distingué que la révocation de l'Edit de Nantes obligea de sortir du Royaume, on citera toujours Larrey & Rapin de Toiras ; l'un & l'autre ont écrit l'histoire d'Angleterre : la premiere est à présent peu estimée ; celle de Rapin de Toiras a eu un grand succès & le mérite à bien des égards : mais on voit clairement que c'est en partie le chagrin, l'aigreur & la haine qui lui ont

mis, comme à Larrey, la plume à la main ; & qu'il s'eſt orgueilleuſement flatté de faire repentir ſa patrie de l'avoir contraint à s'exiler. Tous nos Rois, ſelon cet Hiſtorien, ont été des Princes injuſtes, toujours occupés des moyens de dépouiller leurs grands vaſſaux * de leurs poſſeſſions, & ne ſe faiſant aucun ſcrupule d'enfreindre les Traités les plus ſolemnels, dès qu'ils entrevoyent quelque avantage à les violer. Ses réflexions ſur le caractere d'une nation en général ne ſont pas

Acta publica Angliæ. * Les Rois d'Angleterre écrivoient à nos Rois, *Illuſtri Domino noſtro, Regi Franciæ* : nos Rois leur répondoient, * *fideli noſtro & amico, Regi Angliæ.*

* Féal & amé.

moins outrageantes & moins odieuſes.

Depuis 1727 que ſon ouvrage a paru & qu'on le lit dans toute l'Europe, il eſt étonnant qu'en France perſonne n'ait penſé à lui répondre : *un peuple*, dit Plutarque, *doit s'intéreſſer à la gloire & à la réputation de ſes ancêtres, non-ſeulement par un ſentiment naturel, mais encore parce que les préjugés pour ou contre le caractère d'une nation ſont de la plus grande conſéquence.*

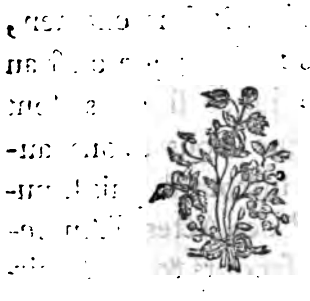
Dans l'hiſtoire des guerres que je traite, il y a quatre époques principales : la confiſcation faite par Philippe Auguſte

ſur Jean *ſans terre* en 1203 ; le Traité de S. Louis avec Henri III en 1259 ; les prétentions d'Edouard III à la couronne de France en 1339 ; & le Traité de Brétigni en 1360. Rapin de Toiras a fait des diſſertations, ou de longues réflexions, ſur ces quatre points principaux ; je crois que j'y ai répondu d'une façon convaincante & qui ne laiſſe aucuns moyens à la réplique. Dans le cours des autres évenemens, c'eſt preſque toujours par ſes garants mêmes & par les Actes publics d'Angleterre, que je fais voir ſes fréquentes prévarications & la tournure infidelle de ſa narration.

On a dit dans un Journal, en parlant de la troisième partie de ces Essais, que je donnois *une face nouvelle à l'Histoire.* L'expression est équivoque; est-ce une louange? est-ce une critique? Je me contenterai de répondre que, lorsque je suis en contradiction avec nos Historiens, & par conséquent avec ceux qui les ont copiés sans réflexion & sans examen, je dis mes raisons; que c'est au Lecteur à juger si elles sont bonnes; que nous avons aujourd'hui, surtout depuis la publication * des Actes d'Angleterre, des secours & des éclaircissemens que ces Historiens

* En 1712.

n'avoient pas ; & qu'enfin quiconque n'aura pas lu & relu ces Actes avec beaucoup d'attention, ne pourra jamais donner qu'un tableau peu fidele de ce qui s'est passé sous les regnes de Philippe Auguste, de Louis VIII, de Louis IX, de Philippe de Valois, du Roi Jean, de Charles V, de Charles VI & de Charles VII.

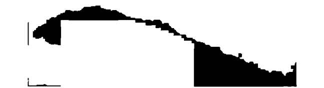


ESSAIS

ESSAIS

HISTORIQUES

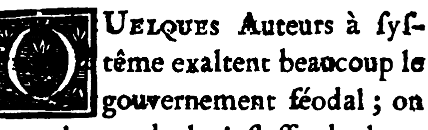
SUR PARIS.





ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.

GUERRES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.



QUELQUES Auteurs à systême exaltent beaucoup le gouvernement féodal ; on peut juger de la justesse de leurs idées, par les dissentions continuelles & les guerres que cette forme de gouvernement occasionna. J'ai dit

au commencement de ces Essais, que mon principal objet étoit de faire connoître les anciennes coutumes, les usages, & surtout les mœurs & le fond du caractere des François. Jusqu'ici je les ai peints entr'eux & dans la vie civile ; à présent on va les voir à la guerre, & dans une guerre de près de trois cent ans contre un ennemi qu'ils chasserent enfin, mais dont ils ne vaincront jamais la haine & l'orgueilleuse jalousie. Cette partie si considérable de notre histoire, n'a jamais été particulierement traitée; j'ai cru que le lecteur me sauroit gré de lui présenter de suite, & sous un même coup d'œil, des événemens qui ont une intime liaison les uns avec les autres, & dont le fil, dans les histoires générales, est sans cesse interrompu par d'autres événemens qui leur sont étrangers. On sera en

même temps étonné des fautes que la pareſſe, l'inatention, & des guides très-ſuſpects, ont fait faire à nos Hiſtoriens ; elles attaquoient l'honneur & la gloire de la nation. J'ai travaillé avec ſoin ; j'ai dit la vérité ; je cite ſans ceſſe les hiſtoriens Anglois même ; je ne ſuis que narrateur ; les faits dépoſent. On verra que Rapin de Thoiras avec beaucoup de talent pour écrire l'hiſtoire, l'altere ſouvent, ou la déguiſe. A l'égard de la collection des actes publics d'Angleterre par Thomas Rymer, il n'y a qu'à la parcourir pour être convaincu qu'il a mis beaucoup de piéces à l'écart.

Rollon étoit un des chefs de ces bandes de Normands qui ravagerent la France ſous la ſeconde race ; Charles le ſimple, en 911, lui céda la Neuſtrie, appellée depuis Normandie, pour la tenir comme fief

relevant de la Couronne : à l'égard de la ſuzeraineté ſur la Haute-Bretagne qu'il obtint auſſi, à ce qu'on prétend, c'étoit lui donner un titre à conquérir, & l'on ne fut pas ſans doute fâché de le mettre aux priſes avec les Bretons. Il regna avec beaucoup d'équité ; il eſt vrai qu'à l'heure de la mort, flottant toujours entre l'idolâtrie & le chriſtianiſme qu'il avoit embraſſé, il légua cent livres d'or pur aux principales Egliſes de Normandie, & fit en même-temps couper la tête à cent de ſes anciens captifs en l'honneur des Dieux du pays de ſa naiſſance ; mais aparemment que tout le monde fut content, & que cette précaution ne parut aux Moines de ce temps-là qu'une fineſſe de Normand, puiſque dans leurs annales & leurs chroniques, ils ne lui en ont pas moins donné le titre de Prince très-dévot & très-

pieux. Il eut pour successeur son fils Guillaume *longue épée* ; à Guillaume *longue épée*, succéda Richard *sans peur* ; à Richard *sans peur*, Richard *le bon* ; à Richard *le bon*, Richard III ; à Richard III, Robert son frere, dit *le diable*, qui ne se maria point, & qui destina pour son héritier un enfant qu'il avoit eu de la fille (1) d'un Pelletier de Falaise. Il l'amena à Paris ; Henri I qui lui avoit des obligations, voulut bien donner à cet enfant l'investiture de la Normandie, & se chargea de veiller sur son éducation. Robert partit quelque temps après pour un pélerinage à Jérusalem, & mourut, en revenant, à Nicée en Bithinie.

(1) Elle s'appelloit *Harlotte* ; ce mot en Anglois signifie *fille de joie*. Elle dansoit dans la rue, lorsque le Duc qui la regardoit d'une fenêtre, la fit apeller.

Le jeune Guillaume qu'on avoit surnommé *le bâtard*, devint un grand Prince, & mérita dans la suite le surnom de *conquerant*. Il prétendit que S. Edouard *le confesseur* l'avoit designé pour lui succéder au trône d'Angleterre. Si l'on en croit la plûpart des Historiens, Saint Edouard avoit fait vœu de chasteté, & n'avoit épousé une des plus belles personnes de son Royaume, que pour mieux exercer cette vertu par une tentation continuelle : il est bien singulier qu'un Prince qui s'étoit privé, par un pareil motif, du plaisir d'avoir des enfans, jettât les yeux précisément sur un bâtard pour en faire son héritier. Guillaume reçut du Pape un étendard béni, un cheveu de Saint Pierre, & une Bulle d'excommunication contre quiconque s'opposeroit à son entreprise. Les Comtes de Bretagne & de

Larrey. Hist. d'Anglet. T. I. p. 211.

Flandres l'aiderent de troupes & d'argent,& une partie de la Nobleſſe de Normandie le ſuivit. Il s'embarqua au port de S. Valeri le 22 Septembre 1066, aborda ſur les côtes de Suſſex le 28, conquit l'Angleterre par une ſeule bataille, traita d'abord les Anglois avec beaucoup de douceur; mais il crût bientôt reconnoître qu'un Roi ne pouvoit jamais eſpérer de s'en faire aimer, parce qu'une mélancolie naturelle les rendoit inquiets & toujours mécontens; il réfléchit ſur la facilité qu'il avoit trouvée à les conquérir,& ſe perſuada que tout autre les auroit conquis auſſi aiſément; qu'ils avoient moins de force que d'âpreté dans l'eſprit; plus d'arrogance que d'élévation dans l'ame; que leur courage tenoit moins à la vraie valeur qu'à la préſomptueuſe rudeſſe de leur caractere; que leur orgueil étoit

étonné quand ils voyoient qu'on ne les craignoit point ; qu'alors ils commençoient à craindre, & qu'il falloit donc paroître ne pas même les estimer assez pour les traiter avec sévérité. Il ne daigna donc plus châtier leurs révoltes par des suplices & l'effusion de leur sang ; il se contenta de les accabler d'impôts, & de leur faire essuyer de temps en temps quelques-uns de ces caprices d'autorité, d'autant plus humilians qu'ils marquent à une nation le peu de cas qu'on fait d'elle. Ils s'en vangeoient d'une façon lâche ; *il ne se passoit presque point de jour*, dit Rapin de Toiras, *qu'on ne trouvât, dans les bois, ou dans les grands chemins, des Normands assassinés, sans qu'il fut possible de découvrir les auteurs de ces meurtres, tant les Anglois se favorisoient les uns les autres.* Guillaume *le conquérant* laissa trois fils,

Hist. d'Angleterre, T. 2. p. 27 & 28.

Robert, Guillaume dit *le roux*, & Henri. Jamais cœur ne fut plus franc, plus généreux, plus humain (1) que celui de Robert; jamais Prince n'en eut un plus dur & plus féroce que Guillaume; leur pere regla leurs partages sur la différence de leurs caracteres; il haïssoit les Anglois, il leur destina Guillaume, quoiqu'il ne fût que le cadet; il aimoit les Normands, il donna la Normandie à Robert.

Guillaume *le roux*, tué par mé-

(1) Ayant été blessé d'une flèche empoisonnée, les Médecins lui déclarerent qu'il ne pouvoit guérir qu'en faisant promptement sucçer sa blessure: *mourons donc*, dit-il; *je ne serai jamais assez cruel & assez injuste pour souffrir que quelqu'un s'expose à mourir pour moi.* La Princesse Sybille, sa femme, prit le temps de son sommeil, suçça sa plaie & perdit la vie en la sauvant à son mari.

garde à la chaſſe la treiziéme année de ſon regne, ne laiſſa point d'enfans; Henri, ſon frere cadet, s'empara de ſon trône; le bon Duc Robert à qui il apartenoit, avoit pris la croix, & par ſa valeur avoit même beaucoup contribué à la priſe de Jéruſalem; il voulut à ſon retour revendiquer ſes droits; mais ſa facile bonté les lui fit bien-tôt abandonner. Henri, loin d'être touché de reconnoiſſance, l'attaqua quelques années après, & l'ayant vaincu dans une bataille, envahit la Normandie, l'envoya priſonnier au Château de Cardiff & lui fit perdre la vue en lui faiſant paſſer devant les yeux un baſſin de cuivre ardent. Telle fut la deſtinée du malheureux Robert! Quinze ou ſeize ans auparavant, ce même Henri qu'il tenoit aſſiégé dans le Mont S. Michel, y manquant d'eau, & lui en ayant fait

demander, il lui en envoya avec un tonneau de vin, & répondit à Guilme le Roux qui se mocquoit de cette générosité, *eh quoi, quelque tort que notre frere ait avec nous, devons nous souhaiter qu'il meure de soif? Il s'y obstineroit peut-être, plûtôt que de se rendre. Nous pouvons dans la suite avoir besoin d'un frere; où en retrouverons-nous un autre, quand nous aurons perdu celui-ci?*

La politique seule auroit dû déterminer Philippe I qui regnoit alors en France, à s'opposer aux progrès de l'Anglois; mais malheureusement sa concubine Bertrade s'étoit laissée gagner aux présens de Henri: je me sers du mot de concubine, parce que l'indolent Philippe n'avoit ni le cœur ni l'esprit assez délicat pour se faire l'idée d'une Maitresse, & qu'il épousa cette Bertrade par habitude, à peu près comme se ma-

rioient la plûpart des Chanoines & des Curés de ce temps là.

Louis le gros, son successeur, entreprit de faire rendre la Normandie à Guillaume *Cliton*, fils de l'infortuné Robert. Henri, pour se soutenir dans son usurpation, passa la mer avec des troupes Angloises; il est aisé de juger de quel côté étoit le bon droit. Les deux Rois se rencontrerent auprès de Gisors; Louis le gros fit proposer à Henri de terminer cette guerre par un combat singulier: *les deux armées aplaudissoient à ce deffi; mais Henri, loin de l'accepter, n'y répondit que par des railleries; on en vint à une bataille où les Anglois furent défaits.* La fortune leur fut plus favorable dans une autre occasion; les François essuyerent un échec près d'Andeli. Guillaume *Cliton* fut dans la suite tué devant la ville d'Alost en Flandres.

Le Gendre.

Larrey.



Henri, par cette mort, étant devenu l'héritier de son frere Robert qui étoit aveugle & qu'il tenoit toujours en prison, Louis le gros consentit enfin à lui donner l'investiture de la Normandie, & à le recevoir à la foi & hommage.

Parmi les chartes recueillies par Thomas Rymer, on trouve un acte de convention qui fait voir combien nos Rois étoient ordinairement mal secourus par leurs grands vassaux ; cet acte porte que moyennant une pension de quatre cent marcs d'argent que le Roi d'Angleterre promet de payer tous les ans à Robert, Comte de Flandres, *ledit Comte a fait serment de deffendre contre tous les hommes qui peuvent naître ou mourir, la vie, la liberté & tous les membres de Henri Roi d'Angleterre, & de l'aider à conserver son Royaume, sauf la foi que ledit Comte*

Rimer. acta publica Reg. Angliæ. T. I. p. 2. p. 7.

a promise à Louis Roi de France ; ensorte que si ledit Roi Louis veut attaquer le Royaume d'Angleterre, lui Robert, Comte de Flandres, tachera par conseils & prieres de l'en empêcher ; & si ledit Roi Louis s'obstine à passer en Angleterre & emmene avec lui ledit Comte, alors ledit Comte ne menera audit Roi Louis que le moins d'hommes qu'il pourra, & cependant de façon que ledit Roi de France ne soit pas en droit (1) de lui ôter son fief.

Louis le jeune, successeur de Louis le gros, répudia * Leonor d'Aquitaine, & lui rendit sa dot, quoiqu'il en eut eu deux filles. Elle se remaria peu de temps après avec Henri II, fils de Geoffroy Comte d'Anjou & de Matilde fille de Henri I, Roi d'Angleterre ; ainsi

* Eleonor, Leonor, ou Alienor, c'est le même nom.

(1) *Ita tamen ne inde feodum suum erga regem Franciæ foris faciat.*

du côté de ſon pere, Henri II eut l'Anjou, la Touraine & le Maine; du côté de ſa mere, il eut l'Angleterre & la Normandie, & par la dot que lui porta Leonor d'Aquitaine, il joignit à toutes ces poſſeſſions, le Poitou & toute la Guyenne juſqu'aux Pyrénées ; il ſe vit encore dans la ſuite maître de la Bretagne par le mariage de ſon fils Geoffroy avec l'héritiere de ce Comté.

L'imprudent Louis le jeune ne pouvoit qu'être effrayé à la vue d'un vaſſal qui poſſédoit plus de la moitié du Royaume, & qui n'étoit pas moins à craindre par ſes intrigues ſecretes, que lorſqu'il attaquoit ouvertement & à la tête d'une armée; l'Irlande en étoit une preuve; il l'avoit ſubjuguée ſans ſiéges, ſans combats, ſans y avoir aucun droit, & uniquement par ſes ſourdes pra-

tiques & ſon adreſſe à ſemer la diſcorde entre les petits ſouverains qui la gouvernoient. Il diſoit ordinairement *que le monde entier ſuffiſoit à peine à un grand homme* : c'étoit ſe déclarer un ennemi public. Heureuſement les embarras que lui ſuſcita Leonor d'Aquitaine, l'obligerent de mettre un frein à ſon ambition. Ils vivoient fort mal enſemble, parce qu'il avoit des Maitreſſes, & que toute femme qui a été galante & qui vieillit, devient preſque toujours jalouſe d'un mari plus jeune qu'elle. Leonor ſçut qu'il étoit éperduement amoureux de Roſemonde de Clifford, & qu'obligé de partir pour l'Irlande, il l'avoit cachée, près de Woodſtrock, dans un petit Palais qu'il avoit fait bâtir & entourer d'un Labyrinthe dont les détours ſembloient impénétrables. Elle ſe fit

conduire à Woodſtrock, entra dans le Labyrinthe, s'y égara tant de fois & ſi longtemps qu'elle y paſſa la nuit ; le lendemain elle en découvrit enfin l'iſſue, parvint juſqu'à ſa rivale, l'empoiſonna, & pour achever de ſe venger de ſon infidele époux, elle anima & ſouleva ſes enfans contre lui, en leur conſeillant de le forcer à leur donner des apanages. Tandis que les deux cadets (Richard & Geoffroy) entraînoient dans leur révolte la Guyenne, l'Anjou & la Bretagne, l'aîné vint à Paris ; Louis le jeune dont il avoit épouſé la fille, crut ne rien faire que de juſte en écoutant les plaintes de ce jeune Prince contre ſon pere, & en promettant de lui faire ceder la Normandie, attendu que lorſqu'il lui avoit accordé ſa fille, Henri étoit convenu qu'il cederoit cette province à ces

jeunes époux pour soutenir leur rang, quand ils auroient atteint un certain âge ; d'ailleurs le pere & le fils étoient ses vassaux, & comme leur Seigneur, il étoit le juge de leurs conventions par rapport aux fiefs qu'ils possédoient dans son Royaume. L'activité, le courage & l'habileté du Monarque Anglois, le firent triompher de tous côtés des Ligues qui s'étoient formées contre lui ; mais l'heureux succès de ses armes ne l'éblouit point ; le caractere fougueux & rebelle de ses enfans, & les avantages que la France pouvoit en tirer, l'avoient trop frapé ; ainsi quoique vainqueur, quoiqu'il eut obligé Louis le jeune à lever le siége de Rouen & à retirer ses troupes de la Normandie, il lui fit demander une entrevue, en le priant de n'être pas le protecteur des révoltes de ses fils,

mais le médiateur entr'eux & lui. Louis le jeune avoit plus de bonne foi que de politique ; il se mêla de cet accommodement, & la paix se fit.

Un des articles du traité portoit que Richard, second fils de Henri, épouseroit la seconde fille de Louis le jeune, Alix de France ; cette Princesse qui n'avoit que six ans, fut remise à son beau-pere pour être élevée en Angleterre. Lorsqu'elle fut en âge, Richard qui étoit devenu l'aîné, son frere étant mort sans enfans, souhaita de consommer son mariage ; Henri s'y opposa ; Philippe-Auguste qui avoit succédé à Louis le jeune, envoya sommer Henri de laisser accomplir le mariage de sa sœur, ou de la lui renvoyer & de lui rendre en même temps Gisors & la partie du Vexin qu'elle avoit eue en dot ;

Henri ne voulut ni renvoyer Alix, ni rendre la dot, ni laiſſer conſommer le mariage; Philippe indigné, & auquel Richard ſe joignit, lui déclara la guerre, le battit partout & le pourſuivit ſi vivement qu'il l'obligea de demander humblement la paix. Une des premieres conditions de cette paix, fut que Richard qui s'étoit croiſé, épouſeroit Alix à ſon retour de la Paleſtine, & qu'en attendant elle ſeroit remiſe à une des cinq perſonnes qu'il nommeroit. On ne ſçavoit pas encore que Henri qui retenoit depuis plus de douze ans Leonor d'Aquitaine dans une étroite priſon, étoit devenu amoureux de la jeune Alix, qu'il l'avoit deſhonorée, qu'elle étoit groſſe, & que c'étoient-là les raiſons ſecretes de ſes refus. On peut juger de la probité, de l'honneur & des mœurs

de ce Monarque, âgé de cinquante-cinq ans lorſqu'il commit cette abominable action. Il ne ſurvécut que de quelques jours au Traité qu'il venoit de ſigner.

Le premier ſoin de Richard, cœur de lion, *ſon fils, à ſon avénement à la Couronne d'Angleterre, fut de venir à Paris rendre hommage à Philippe-Auguſte, & cette viſite*, ajoute Rapin de Toiras, *lui procura la reſtitution des places que Philippe avoit conquiſes ſur Henri pendant la derniere guerre.* Philippe & Richard ſembloient unis de l'amitié la plus étroite, mangeant & couchant preſque toujours enſemble; ils partirent pour la croiſade, commencerent à ſe brouiller en Sicile, & leurs animoſités ne firent qu'augmenter pendant le ſiége d'Acre. Après qu'ils eurent pris cette ville, Philippe conſidéra que leur inimi-

T. 2. p. 249.

Le Gendre.

tié les porteroit peut-être tôt ou tard à quelque coup d'éclat aussi funeste pour l'un & pour l'autre, que favorable à Saladin; qu'ils n'étoient pas même d'accord sur le Roi * qu'ils donneroient aux Chrétiens de l'Orient, lorsqu'ils auroient conquis Jérusalem; que plusieurs des principaux chefs de son armée étoient morts du flux de sang; qu'elle dépérissoit tous les jours; qu'il avoit été lui-même à l'extrémité, & que malgré toute la force de son tempérament, il se ressentoit encore des suites d'une maladie que quelques-uns attribuoient au poison, & qui lui avoit fait tomber les cheveux, la barbe, les ongles & les sourcils. Il se détermina donc à revenir en France, mais en partant il laissa dix mille fantassins & cinq cent hommes d'armes, soudoyés pour trois ans, sous la conduite

* Philippe soutenoit les droits du Marquis de Montferrat : Richard soutenoit ceux de Guy de Lusignan.

duite du Duc de Bourgogne, lui ordonnant d'obéir en toute occaſion au Roi d'Angleterre comme à lui-même : *ſelon les apparences*, dit Rapin de Toiras, *il lui donna des ordres contraires en particulier.* Cet Hiſtorien partial n'a pas fait attention que dans la page ſuivante, en parlant de la bataille d'Aſcalon, il rapporte *que le Duc de Bourgogne attaqua avec impétuoſité l'aîle droite des Sarraſins qui ſe battirent en retraite & lui donnerent lieu d'avancer avec plus de réſolution que de prudence, bien au-delà du corps de bataille ; & qu'alors des troupes cachées & qui fondirent tout-à-coup en très-grand nombre du haut des collines, envelopperent de tous côtés le corps qu'il commandoit, & en firent un grand carnage.* Des hommes qui attaquent & combattent de la ſorte, paroiſſent-ils avoir eu des ordres ſe- T. 2. p. 268, 269 & 270.

crets de faire échouer les opérations du général en chef? Le Duc de Bourgogne mourut à Acre du flux de ſang ; les François s'embarquerent pour revenir dans leur patrie ; les Allemans & les Italiens étoient déja partis, ne pouvant plus ſupporter les hauteurs féroces de Richard. D'ailleurs , tous étoient très perſuadez qu'il n'avoit pas voulu prendre Jéruſalem, & qu'il avoit fait ſecretement avec Saladin un traité auſſi lucratif que honteux; s'il en tira des ſommes immenſes, comme le prétendent pluſieurs Hiſtoriens, elles ne lui profiterent pas; en revenant, il fit naufrage dans la mer Adriatique. Il crut que déguiſé en pélerin, il pouvoit riſquer de traverſer les états de Léopold, Marquis d'Autriche; mais il fut reconnu & arrêté tournant la broche dans la cuiſine d'une auberge. Léo-

pold à qui il avoit fait une insulte au siége d'Acre, le vendit à l'Empereur Henri VI qui le retint quinze mois en prison.

Philippe, en quittant la Syrie, avoit promis de n'attaquer aucune des possessions de Richard en France, que quarante jours après que ce Prince seroit revenu dans ses Etats; il manqua, dit-on, à sa parole, & voulut profiter de l'absence de son ennemi pour attaquer la Normandie. On a vû qu'Alix, sœur de Philippe, avoit été fiancée à Richard & qu'elle avoit eu en dot Gisors & une partie du Vexin; lorsque ces deux Princes se brouillerent en Sicile, Richard dit au Comte de Flandres qui tâchoit de les réconcilier, qu'il étoit prêt à faire les premieres démarches, mais que pour éviter d'avance un nouveau sujet de rupture, il étoit obligé de

Daniel; T. 4. p. 58.

déclarer à Philippe qu'il n'épouſeroit jamais ſa ſœur par des raiſons qu'il tairoit toujours, mais que Philippe, s'il vouloit abſolument les ſçavoir, pourroit apprendre de perſonnes qu'il lui indiqueroit ; Philippe interrogea ces perſonnes qui ne pouvoient pas lui être ſuſpectes, & ſçut qu'Alix avoit eu un enfant de Henri ; il n'inſiſta donc plus ſur le mariage, mais de retour en France, il envoya chercher ſa ſœur qui étoit toujours demeurée à Rouen. Rapin de Toiras convient que le Sénéchal de Normandie refuſa de la renvoyer ; c'eſt au lecteur à juger ſi Philippe dut être indigné, & ſi c'étoit attaquer les Etats de Richard, en marchant à Rouen pour ſe faire rendre cette Princeſſe & en même temps ſa dot. Elle épouſa dans la ſuite le Comte de Ponthieu.

Rapin de Toiras. T. 2. p. 285.



Philippe montroit des lettres où on lui marquoit que Richard avoit voulu le faire aſſaſſiner par les émiſſaires (1) du *vieux de la Montagne*; Richard accuſoit Philippe d'avoir offert des ſommes conſidérables à l'Empereur pour le retenir en priſon ; *& ce lion rugiſſant*, diſent les hiſtoriens Anglois, *dès qu'il fut libre, ne reſpira que vengeance.* Que

(1) Henri, Comte de Champagne, contemporain de Philippe Auguſte, paſſant dans les Etats du Prince *des aſſaſſins*, ce Prince lui demanda s'il avoit des ſujets auſſi obéiſſans que les ſiens, & ſans attendre ſa réponſe, il fit ſigne à trois jeunes gens qui monterent auſſitôt au haut d'une Tour très-élevée d'où ils ſe précipiterent, & ſe tuerent. Tout le monde ſçait que *les aſſaſſins* croyoient que la mort à laquelle ils s'expoſoient en exécutant les ordres de leur chef, les conduiſoit tout droit en paradis.



fît ce lion rugissant ? Il remporta deux avantages sur Philippe, & fut battu dans dix autres occasions.
Pag. 287. Rapin de Toiras prétend *que ces deux Princes, voyant que leurs forces étoient trop égales pour que l'un ou l'autre pût espérer de faire de grands progrès dans cette guerre, ils desirerent enfin de faire la paix.* Cette égalité de force méritoit une explication de la part de cet historien ; ce qu'il y a de certain, c'est que la Provence & le Dauphiné n'étoient point encore du Royaume de France, & que Richard, outre l'Angleterre & l'Irlande, possédoit la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, une partie du Berri & de l'Auvergne, le Poitou, le Limousin, l'Angoumois, le Périgord, la Saintonge & généralement toute la Guyenne.

Rigord & Guillaume le Breton,

hiſtoriens contemporains, rapportent que les deux armées étoient en préſence près d'Iſſoudun en Berri ; que tout ſembloit annoncer la plus ſanglante bataille, lorſque Richard paſſa tout-à-coup dans le camp de Philippe, & paroiſſant touché de tant de maux que leur haine cauſoit à leurs ſujets, lui demanda ſon amitié : ces deux Monarques, ajoûtent-ils, s'embraſſerent & s'aſſirent à l'écart au pied d'un vieux arbre ; on les vit quelques momens après ſe lever & mettre l'épée à la main : on crut qu'ils venoient de s'aigrir de nouveau par quelque reproche : c'étoit un ſerpent d'une groſſeur monſtrueuſe qui ſortoit de l'arbre, & qu'ils avoient heureuſement aperçu prêt à s'élancer ſur eux ; ils le tuerent, continuerent leur conférence & convinrent d'un traité par lequel Philippe con-

ſentit à ne conſerver des Places qu'il avoit priſes, que Vernon & Evreux, & celles du Vexin Normand.

Aimar, Vicomte de Limoges, ayant trouvé dans ſes terres un tréſor (1), Richard prétendit qu'il devoit lui appartenir comme Seigneur du Limouſin, & alla mettre le ſiége devant le Château de Chalus où Aimar s'étoit retiré; il y fut bleſſé & mourut de ſa bleſſure le 6 Avril

T. 2. p. 289. 1199. *Son courage qui approchoit*, dit Rapin de Toiras, *de la férocité, lui fit donner le ſurnom de cœur de lion*. Les lions ne ſont pas traîtres;

Ibidem. il l'étoit avec ſes alliés comme avec ſes ennemis, & de la plus mauvaiſe foi avec ſes ſujets; on l'accuſa d'avoir

(1) On prétend que ce tréſor conſiſtoit dans une table autour de laquelle étoient aſſis un Empereur, ſa femme & pluſieurs enfans; que ces figures étoient de grandeur naturelle, & que le tout étoit d'or maſſif.

voulu faire assassiner Philippe Auguste & d'avoir fait assassiner le Marquis de Montferrat : le trait que je vais rapporter, prouvera, je crois, qu'on pouvoit sans injustice le soupçonner de pareils crimes. Jean *sans terre*, son frere, brouillé avec lui, s'étant réfugié en France où Philippe lui permettoit d'entretenir un corps de troupes pour sa garde dans la ville d'Evreux, invite un jour à dîner tous les Officiers de la garnison, les fait égorger à table lorsqu'ils ne pensoient qu'à se réjouir, fait exposer leurs têtes toutes sanglantes sur les murailles, & part ensuite pour aller offrir cette Place à son frere qui le reçut en grace; cette horrible perfidie fut le sceau de leur racommodement; mais ils n'en recueillirent que les fruits inséparables des forfaits, l'indignation & la honte; Philippe, à la nou-

Larrey.

Philipp. Liv. 4.

velle de cette abominable action, marcha sur le champ à Evreux, reprit cette ville d'assaut & l'abandonna à toutes les horreurs de la guerre, comme complice du perfide Jean. A l'égard du cartel qu'il avoit en même-temps envoyé à Richard, il fut généralement désaprouvé; les François pouvoient-ils permettre que leur Roi hazardât sa personne contre un Prince qui venoit de se deshonorer en s'associant à la plus noire trahison, & qui d'ailleurs étoit son vassal?

Richard étant mort sans enfans, Jean *sans terre* s'empara de ses trésors, les prodigua pour gagner ceux dont le credit pouvoit appuyer ses prétentions, & se plaça sur un trône où il ne tarda pas à tâcher de s'affermir par un crime. Les droits du jeune Artur son neveu, Comte de Bretagne & fils de Geof-

froy (1) ſon frere aîné, lui cauſoient ſans ceſſe de trop vives allarmes ; il le poignarda, dit-on, de ſa propre main dans la Tour de Rouen, après l'avoir fait priſonnier dans un combat. Philippe Auguſte étoit Seigneur ſuzerain du mort, de l'aſſaſſin, & du lieu où l'aſſaſſinat avoit été commis ; les Bretons lui demanderent juſtice ; il aſſembla la Cour des *Pairs* ; Jean fut ajourné à comparoître, & la citation lui fut ſignifiée à Londres. Il envoya des Ambaſſadeurs pour demander un ſauf-conduit : *il peut venir*, leur dit Philippe, & ſur ce qu'ils demanderent s'il y auroit ſu-

(1) Il y avoit près de quatorze ans que Geoffroy, cadet de Richard & l'aîné de Jean, étoit mort ; il avoit épouſé Conſtance, fille & héritiere de Conan *le petit*, Comte de Bretagne.

reté pour le retour, *cela dépendra*, répondit-il, *du jugement que prononcera la Cour des Pairs.* Jean n'ayant point comparu, fut déclaré rebelle & faussant la foi qu'il avoit promise à son Seigneur; de plus, coupable de félonie & de trahison pour l'attentat commis, dans la Seigneurie de France, sur la personne d'Artur son neveu, gendre * de son Souverain, & homme-lige de la couronne; qu'en conséquence, toutes les Terres & Seigneuries qu'il tenoit dans le Royaume à la charge d'hommage, étoient confisquées, & qu'on en poursuivroit la reprise de possession par la voie des armes, autant que besoin seroit.

* Artur évoit épousé une fille de Phillippe Auguste & d'Agnès de Meranie.

Philippe commença donc par attaquer la Normandie, en chassa les Anglois, & portant ensuite ses armes victorieuses dans le Maine, l'Anjou, la Touraine & le Poitou,

il remit ces provinces ſous l'autorité immédiate de leurs anciens maîtres. Le droit de les réunir à ſon domaine, fondé ſur celui des loix féodales, étoit légitime, au lieu que le projet qu'il forma quelques années après d'envahir l'Angleterre à la ſollicitation d'Innocent III, parut très-injuſte. Ce Pape avoit fait élire, à Rome, en ſa préſence, Guillaume de Langton à l'Archevêché de Cantorberi; Jean ſoutint les droits de ſa couronne, proteſta contre cette election faite hors du Royaume, & d'ailleurs extorquée, diſoit-il, en faveur d'un ſujet qui ne pouvoit que lui être déſagréable; Innocent III le traita de rebelle à l'Egliſe, l'excommunia, délia ſes ſujets du ſerment de fidélité, déclara ſon trône vacant, & promit à Philippe Auguſte la rémiſſion de tous ſes péchés, s'il

vouloit attaquer l'Angleterre & unir ce Royaume à la France. Philippe assembla la Cour des Pairs qui lui déclara nettement que la conduite du Pape offensoit tous les Souverains; qu'il ne pouvoit ôter ni donner les couronnes, & qu'il seroit aussi honteux que dangereux d'en recevoir une de sa main. Philippe haissoit trop le Roi d'Angleterre pour suivre de si sages conseils; d'ailleurs il étoit obsédé par le Cardinal Pandolphe, Legat du S. Siege, qui le flattoit, l'aduloit, l'appelloit *le pieux & redoutable champion de S. Pierre*, & lui présentoit sans cesse le tableau de l'Angleterre conquise, & de Jean son ennemi renversé du trône. Lorsque l'armement fut prêt, ce Cardinal, sous prétexte d'aller par sa présence & ses discours, achever d'échauffer les esprits contre un excommunié,

Le Gendre.

paſſa à Douvres où Jean aſſembloit des troupes ; il lui fit demander une audience, & l'abordant avec l'air triſte & benin d'un Miniſtre de paix qui gémit & voudroit écarter l'orage : *Vous êtes perdu*, lui dit-il, *une partie de votre nobleſſe traite avec Philippe ; il va mettre à la voile à la tête d'une armée formidable ; la votre vous abandonnera, & vos Barons ſeront peut-être les premiers à vous faire tomber entre les mains des François.* Jean ne pouvoit pas ignorer qu'il avoit entierement aliené l'affection de ſon peuple, & ces avis étoient ſi conformes à ceux qu'il recevoit de tous côtés, qu'il ne fut pas difficile à l'artificieux Légat de s'appercevoir de ſon trouble, & de l'amener à lui demander des conſeils, en augmentant ſes frayeurs. Les caracteres arrogans deviennent les plus foibles au moin-

dre revers ; ce Prince jura & fit jurer pour lui, *& sur son ame*, seize de ses Barons, qu'il se soumettoit à tout ce qu'exigeoit le S. Siége ; & quelques semaines après, en exécution d'un des plus singuliers & des plus honteux traités qu'ait jamais fait une tête couronnée, il se rendit dans la principale Eglise de Douvres, accompagné de Seigneurs, & d'Officiers de son armée, & là, en présence d'un peuple nombreux, il déclara que de sa franche & libre volonté, & de l'avis de ses Barons, pour expier les fautes qu'il avoit commises contre les Ministres du Seigneur (1), il se recon-

(1) Il avoit maltraité les Ecclésiastiques qui s'étoient le plus hautement déclarés pour le Pape, entr'autres l'Archidiacre de Norwick ; il le fit mettre en prison, & l'obligeoit de porter une chape de plomb qu'il

noissoit déformais vassal du S. Siége; & s'obligeoit, en cette qualité, de lui payer tous les ans une redevance de mille marcs, sçavoir sept cent pour l'Angleterre & trois cent pour l'Irlande ; ensuite il ôta la couronne de dessus sa tête, la mit aux pieds du Légat comme représentant le Pape, lui rendit hommage & lui présenta quelques piéces d'or pour arrhes du tribut auquel il se soumettoit ; Pandolphe foula l'or aux pieds, emporta le sceptre & la couronne, & ne les rendit qu'au bout de cinq jours à ce vil Monarque.

Cependant l'armée Françoise n'attendoit que le retour de ce Car-

avoit fait faire exprès ; ce pauvre Archidiacre, au bout de quelques semaines, succomba sous la fatigue du poids de cet étrange vêtement.

dinal pour mettre à la voile. Il revint, se présenta hardiment devant Philippe, lui dit qu'il falloit congédier ses troupes & ne plus penser à la conquête de l'Angleterre ; que Dieu avoit changé le cœur de Jean ; que ce n'étoit plus un Prince rebelle à l'Eglise, un *satan endurci*, mais *une ouaille benigne & dévote* ; que le Pape, comme un pere toujours clément & miséricordieux, lui ayant tendu les bras, ne pourroit pas se dispenser de le couvrir de son aîle apostolique, & de lancer ses foudres sur quiconque oseroit attaquer ce fils repentant & dont les Etats faisoient désormais partie du patrimoine de S. Pierre. Philippe aussi surpris qu'indigné d'un pareil discours, lui répondit, qu'après l'avoir engagé, par les motifs les plus saints, dans des frais immenses pour un armement par

terre & par mer, il étoit bien étrange que le Pape prétendit tout à coup lui lier les mains, & qu'il osât jouer un Roi de France & en même-temps le menaçer : *il n'eſt pas auſſi aiſé*, ajouta-t-il, *de me faire la loi que de me tromper ; retirez-vous.*

Il auroit ſans doute pourſuivi ſon entrepriſe ; il y auroit eu trop de honte à s'en déſiſter ; mais les avis qu'il reçut d'une ligue qui ſe formoit contre lui dans les Pays-Bas, l'obligerent de porter ſes armes de ce côté. L'Empereur Othon IV, pluſieurs Princes d'Allemagne, les Ducs de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, les Comtes de Hollande, de Namur, de Boulogne & de Flandres, ſe préparoient à l'attaquer. Le Comte de Saliſburi les joignit, après avoir ſurpris, brulé, coulé à fond ou diſperſé preſque toute notre flotte dont les

Larrey. Officiers étoient allés ſe divertir à terre. Les confédérés, dit un hiſ-
Rigord. torien contemporain, fiers de leur nombre & de ce commencement de ſuccès, avoient déjà fait entr'eux le partage de la France ; leur armée groſſiſſoit tous les jours ; elle étoit, avec les troupes Angloiſes, de près de cent cinquante mille hommes ; Philippe qui n'en avoit que cinquante mille, terraſſa leur orgueil à * Bouvines : jamais victoire ne fut plus complette ni plus glorieuſe.

* Village entre Lille & Tournai.

Tandis que nos forces ſembloient occupées en Flandres, le Roi d'Angleterre avoit fait une deſcente à la Rochelle. Après s'être rendu maître de pluſieurs places dans le
Vignier. Poitou & dans l'Anjou, il avoit aſſiégé la *Roche aux Moines* ; mais à l'approche du jeune Louis, fils de Philippe, il leva ce ſiége avec tant

de précipitation qu'il y laissa ses tentes, ses malades, toutes ses machines de guerre & ses gros bagages. On prétend qu'il fit ce jour-là dix-huit lieues tout d'une traite; son arriere-garde (1) fut taillée en piéces. *Malgré cet échec*, dit Rapin de Toiras, *il avoit encore assez de troupes pour esperer un heureux succès dans cette guerre, si elle eut continué; mais la victoire que Philippe venoit de remporter à Bouvines, lui faisant craindre que tout le fardeau ne tombât sur lui, il demanda une trêve par l'entremise du Pape. Quoique Mezerai assure*, ajoute-t-il, *que ce ne fut qu'aux pressantes instances*

Guielmi Brito. L. 10.

T. 2. p. 342.

(1) *Infra unius mensis spatium, filius in pictonia de rege Angliæ & pictonibus sine conflictu, pater in flandria de Othone & flandrensibus, triumphavit.* Rigord. Guielm. Brit. Liv. 1.

du souverain Pontife que Philippe accorda cette trêve ; on peut cependant présumer qu'il n'eut pas beaucoup de peine à y consentir ; en effet il ne pouvoit rien souhaiter de plus avantageux que de voir repasser la mer aux Anglois, puisqu'il n'avoit que peu de chose à gagner sur eux, & qu'au contraire il avoit beaucoup à perdre. La partialité peut-elle séduire un historien au point de faire de pareils raisonnemens ? Jean avoit fui devant Louis qui n'avoit que sept mille hommes d'Infanterie & deux mille chevaux ; les Seigneurs Poitevins qui avoient favorisé sa descente à la Rochelle, l'avoient abandonné ; ses troupes étoient mécontentes & découragées ; la Ligue sur laquelle il fondoit toutes ses espérances, venoit d'être écrasée en Flandres ; n'osant paroître en campagne, il se tenoit renfermé

dans Parthenay * ; Philippe alloit l'attaquer avec une armée victorieuse ; il étoit presqu'impossible qu'il échappât ; mais Philippe qui paroissoit quelquefois mépriser les menaces de Rome, connoissoit cependant trop bien les effets de la maladie épidémique dont les esprits de ce temps-là étoient agités à la moindre excommunication, pour n'avoir pas de très-grandes déférences pour le Pape ; il ne le prouva que trop dans la suite ; d'ailleurs il aimoit l'argent ; il céda donc aux vives sollicitations de Sa Sainteté, & à l'appas des sommes considérables qu'on lui offroit ; soixante mille livres sterlings qui lui furent payées comptant, le firent consentir à une trêve, lorsqu'il pouvoit très-aisément chasser les Anglois de la Guyenne & de tout ce qu'ils possédoient encore en deça de la mer.

* Ville du Poitou.

Rigord. pag. 66. Duchesne. T. 5.

Larrey.

Il eut été bien plus prudent & bien moins chimérique de s'attacher à cette conquête, que d'accepter, comme il fit deux ans après, la couronne dAngleterre pour son fils.

Le regne d'un Prince foible & méprisable, procure quelquefois un bien; le peuple reprend ses droits & ses franchises qui ne sont que trop souvent de nulle considération sous les regnes glorieux & pleins de succès; la noblesse Angloise profita du mépris général où Jean étoit tombé, pour l'obliger de renouveller & de confirmer, par un nouveau serment, les priviléges dont elle avoit joui sous les Rois Saxons, & dans lesquels Henri I l'avoit rétablie par la fameuse charte des *communes libertés*. A peine Jean eut-il signé cette charte, que pour se mettre en état de la revoquer, il fit

fit enrôler, le plus ſecretement qu'il lui fut poſſible, en Hollande, en Flandres, dans la Guyenne & dans le Poitou, toutes ſortes de bandits & de ſcélérats dont il alla recevoir les différentes troupes à Drouves; il leur promit une partie des dépouilles de ſa nobleſſe, & commença par ſaccager les terres des principaux Seigneurs, de la façon la plus barbare. Le Pape, quelques années auparavant, parce que ce Prince ne vouloit pas recevoir de ſa main un Archevêque de Cantorberi, l'avoit excommunié, l'avoit déclaré indigne du trône, & avoit delié ſes ſujets du ferment de fidélité; ce même Pape le délia avec la même facilité de tous les ſermens qu'il avoit fait à ſes ſujets, & les excommunia parce qu'ils vouloient défendre leur vie, leurs biens & *leurs libertés*: c'étoit toujours

Innocent III, ce Pontife si hardi, si violent, si dur, *mais qui devenoit* (1) *de cire à la vûe de l'or*, dit le moine, Mathieu Paris. Lorsqu'il apprit par ses Légats que Louis * avoit accepté la couronne d'Angleterre, il monta en chaire, & tenant une épée, *Glaive, glaive*, dit-il, *sors du fourreau, éguise-toi pour tuer & pour briller* : ce n'étoit pas ainsi que prêchoient les Apôtres ; il finit ce sermon *par faire jouer toute son artillerie & tuer l'ame de Louis & celle de Philippe en ricochet, s'il laissoit partir son fils*. Mezeray dit *que ces foudres, quand elles sont injustes, ne sont que des foudres de Salmonée* ; Philippe n'osa pas se flatter que les Ecclésiastiques de son Royaume les regarderoient comme telles ; il

* Depuis Louis VIII.

Le P. Daniel. Mezeray.

Jean de Serres. André Duchesne.

(1) *Ad omnia scelera pro præmiis datis cereus.*

ne donna que secretement des secours pour faire réussir l'entreprise ; il la blâmoit publiquement : *Monsieur*, lui dit Louis qu'il feignoit de vouloir retenir, *je suis votre homme-lige pour les fiefs que vous m'avez donnés en France, mais il ne vous appartient pas de décider touchant le thrône d'Angleterre, & si vous entreprenez de me faire quelque violence à cet égard, je me pourvoirai devant la Cour des Pairs ; elle a entendu comme vous ce qu'ont dit les députés qui sont venus m'offrir ce thrône de la part des Barons & de la Noblesse ; mes droits sont incontestables, & je les soutiendrai jusqu'à la mort.* Ces députés avoient dit que Jean n'avoit obtenu la couronne que par élection ; qu'il l'avoit publiquement abdiquée ; qu'il étoit vrai que le Pape la lui avoit rendue au bout de cinq jours, mais que

le Pape n'avoit pû rendre ce que Jean n'avoit pû donner ; que ce Prince à son couronnement avoit promis d'observer inviolablement la charte de *leurs libertés* ; qu'ils ne l'avoient reconnu pour Roi qu'à cette condition ; que loin de tenir sa parole, il avoit fait venir des troupes étrangeres pour mettre la nation dans les fers ; qu'en violant ses sermens, il les avoit déliés de ceux qu'ils lui avoient faits ; qu'un Roi, & surtout quand il ne l'étoit que par élection, se rendoit coupable comme un autre homme, dès qu'il devenoit traître à la patrie ; qu'il n'y avoit point de plus haute trahison, que d'avoir voulu jetter une noblesse libre dans l'esclavage, & la rendre tributaire d'un Prince * étranger ; que sous les Rois Saxons, & depuis Guillaume le conquerant, il y avoit plusieurs exemples qu'on

Rapin de Toiras. T. 2. pag. 305.

* Le Pape.

n'avoit pas ſuivi l'ordre de la ſucceſſion ; que le diſcours de l'Archevêque de Cantorberi lors de l'élection de Jean au préjudice d'Artur, en étoit une preuve : *s'il ſe trouve*, avoit dit ce Prélat, *quelqu'un de la famille du dernier Roi, qui ſurpaſſe les autres en excellence, nous ne devons pas faire difficulté de nous ſoumettre à ſa domination* ; que le Prince Louis étoit non-ſeulement un des plus proches héritiers par la Princeſſe Blanche, ſa femme, fille d'Eleonor ſœur de Richard *cœur de lion* mort ſans enfans, mais qu'il étoit encore le ſeul en état de les ſecourir ; qu'ils venoient donc le prier d'accepter une couronne qu'ils avoient autrefois confiée à Jean, & qui étoit vacante, indépendamment de tous leurs griefs, depuis l'abdication ſolemnelle qu'en avoit faite cet indigne Prince. Telles étoient

Mathieu Paris. p. 264.

Rapin de Toiras. T. 2. p. 295. 296.

les raiſons qu'avoient alléguées les Députés de la nobleſſe d'Angleterre: tous nos hiſtoriens les ont affoiblies & tronquées, parce qu'ils n'ont fait que copier le Moine Anglois, Mathieu Paris.

Larray. Louis aborda au port de Sandwick le 23 de Mai 1216, fut couronné dans Londres, y reçut l'hommage des Barons, & celui d'Alexandre I, Roi d'Ecoſſe, pour les fiefs que ce Prince poſſédoit en Angleterre. Jean, qui n'avoit pas oſé riſquer une bataille en s'oppoſant au débarquement des troupes Françoiſes, fuyoit devant elles de province en province; il penſa périr avec ſon armée, en traverſant un marais qui ſépare le Comté de Lincoln de celui de Norfolk; il y perdit tous ſes bagages & ſes tréſors. Rapin de Toiras dit que cette perte irréparable dans les circonſtances où il ſe trou-

voit, lui causa une fiévre violente T. 2. p. 359.
dont il mourut au bout de quelques jours, le 28 d'Octobre 1216. D'autres historiens raportent qu'étant arrivé avec beaucoup de peine à l'Abbaye de Suines-Head, il y fut empoisonné par les Moines, parce qu'il n'étoit plus, disoient-ils, qu'un Tiran. Quelques années auparavant, lorsqu'à la tête de troupes étrangeres il ravageoit de la façon la plus barbare les terres de ses Barons, Guillaume d'Albinet, Gouverneur de Rochester, & qui s'étoit renfermé dans le Château avec sa famille, vit un Arbalêtrier qui visoit à ce Prince & qui alloit le tuer : *Malheureux*, lui dit-il en détournant le coup, *Songes-tu que c'est le Roi ! je sçais que nous sommes réduits aux dernieres extrêmités, que nous manquons de tout ; que nous n'avons aucun espoir de secours ; qu'il va donner l'as-*

faut ; qu'il fut toujours sans miséricorde ; qu'il nous fera tous massacrer, & que ma famille & moi serons les premieres victimes qu'il sacrifiera à son implacable cruauté ; mais c'est le Roi.

On l'avoit surnommé Jean *sans terre* parce que Hènri II, son pere, ne lui avoit rien désigné dans un premier partage qu'il fit de ses États entre ses enfans ; on raconte que ce surnom lui fut confirmé après sa mort ; les Moines de Winchester répandirent parmi le peuple qu'on entendoit un bruit continuel sur son tombeau, & qu'il en sortoit de tems en tems des cris épouvantables : ils jetterent son corps dans un champ.

Il laissa deux fils ; Henri, le plus âgé, n'avoit que dix ans. La plûpart des Barons commencerent à refléchir qu'en le reconnoissant pour Roi, il y auroit une minorité : c'est une perspective bien flateuse pour

des esprits dont l'inquiétude flegmatique aime à se repaître de nouveaux arrangemens dans l'État, de factions, de brigues & de cabales ; d'ailleurs, dans la situation où étoient les affaires de ce jeune Prince, chacun espera de pouvoir se vendre au prix qu'il voudroit. Ils avoient reçu Louis comme leur libérateur, & il l'étoit ; mais dès qu'on pense à violer ses sermens, on a bientôt imaginé des prétextes pour colorer sa trahison ; il s'etoit défié d'eux, disoient-ils, & leur avoit fait l'injustice & l'affront de donner le gouvernement de quelques Places importantes à des François. Quelques-uns furent assez lâches pour continuer de paroître dans ses intérêts, afin de trouver les occasions de le trahir par de perfides conseils. Le Comte du Perche le leur reprocha au combat de Lincoln où les troupes Françoises, dans la posi-

Rapin de Toiras. T. 2. pag. 384.

tion la plus désavantageuse, se firent hacher en piéces sans pouvoir presque attaquer ni se défendre. Cette perte fut suivie d'une autre sur Mer; un petit secours qui venoit de Calais, fut battu, *& ce qui contribua le plus à notre victoire*, dit un historien Anglois, *c'est que nous avions sur nos vaisseaux une très-grande quantité de chaux vive; nous la jettions en l'air; le vent favorable la poussoit dans les yeux des François & les aveugloit.*

Ibid. Note.

Louis se vit bloqué dans Londres; *il faut s'en défaire*, crioit une populace arrogante & lâche, *c'est un Prince François*. Il en eut tout le courage & la dignité; il avoit connu les Anglois; il parut moins irrité de s'en voir indignement abandonné, qu'empressé de les céder; il envoya dire au Comte de Pembrock, tuteur du jeune Henri & dont l'armée aprochoit, qu'il étoit prêt de traiter,

mais en lui déclarant en même-temps, dit Rapin Toiras, *qu'il ne consentiroit jamais qu'à une paix honorable & qui mit à couvert de toute poursuite ceux qui l'avoient apellé en Angleterre.* Ce soin généreux, s'ils ne le méritoient pas, étoit digne de lui. Tous nos historiens, Mezerai, le Gendre, Daniel, &c. ont avancé que ce Prince, par un des articles du Traité, promit qu'il tâcheroit d'engager son pere à restituer toutes les provinces en deçà de la Mer, confisquées sur le Roi Jean, ou qu'il les rendroit lorsqu'il seroit sur le trône : dans ce Traité qui contient dix-huit articles, il n'y en a pas un seul qui fasse mention de cette restitution ; Rapin de Toiras & Jean le Clerc conviennent que si Louis entra dans un pareil engagement, ce ne fut aparemment que *verbalement*, ou par *des articles*

T. 2. p. 385.

Rymer. Acta publica. T. 1. pag. 74.

T. 2. p. 385. Extrait des actes publics de Rymer. pag. 668.

secrets ; ils auroient dû convenir franchement, & comme ils le pensoient, que la prétendue promesse de cette restitution est un fait indignement & faussement avancé par le Moine (1) Mathieu Paris, & que loin d'en trouver quelque indice dans les actes d'Angleterre, on y voit des preuves du contraire, puisqu'il n'est pas douteux que Henri n'auroit pas manqué de parler souvent de cette promesse, & du manquement de parole, dans les discussions qu'il eut dans la suite avec la France, dans ses déclarations de guerre, ou de trêves, & dans ses plaintes au Pape qui étoit le garand

Acta publica. T. 1. p. 93.

(1) Mathieu Paris étoit Anglois & Moine de S. Alban, son histoire commence à la conquête de l'Angleterre par Guillaume *le conquerant*, & finit en 1259. Henri III, fils de Jean *sans terre*, l'honoroit de son amitié.

du Traité entre Louis & lui; or (1) il n'en fait jamais mention. D'ail-

(1) Lorsque la Reine blanche aprit que S. Louis, son fils, étoit prisonnier des Sarrasins, elle écrivit à Henri qui avoit aussi pris la Croix, pour le solliciter d'accomplir son vœu & d'aller au secours des chrétiens : Henri lui récrivit, & à S. Louis, *qu'il presseroit son départ, si on vouloit lui rendre les provinces confisquées sur Jean* sans terre *son pere;* il n'auroit pas manqué d'ajouter, *conformement à la promesse qui m'en fut faite par le feu Roi Louis VIII;* il n'en dit pas un mot; donc Louis VIII ne s'étoit jamais engagé à cette restitution ni par des articles secrets ni verbalement.

Littera Henrici III Regis Angliæ, Ludovico IX Regi Franciæ.

Requisiti dudum per Litteras vestras quod adventum nostrum acceleremus in succursum Terræ sanctæ, recolimus serenitati vestræ rescripsisse quod, si Terras nostras per vos & progenitores vestros occupatas freti salubri consilio nobis redderetis, passagium nostrum acce- Anno 1250. *Acta publica.* T. 1. p. 167

leurs la lecture seule de ce Traité, ôte toute vraisemblance à cette pro-

---

leraremus, & personam & res nostras exponeremus in obsequium crucifixi ad honoris vestri incrementum. Et licet jam passagium nostrum sit juratum, & certo tempore statutum, idem tamen passagium anticipabimus, potenter nos accingendo ad prædictæ Terræ succursum, dum tamen occupata prædicta nobis benigne restituatis; quod vestræ Regiæ dignitati ad salutem cedet perpetuam, & laudem famæ temporalis.

La Reine blanche paroissoit disposée à rendre la Normandie à Henri, mais les Barons François s'y opposerent: si la Reine Regente, disoient-ils, par une affection naturelle à une mere qui desire d'arracher son fils des mains des Sarrasins, veut faire une pareille chose, elle ne doit pas s'atendre que nous y consentions jamais, & que nous approuvions qu'on regarde comme nul & frivole le jugement des Pairs qui a comdamné Jean *sans terre*, & qui l'a justement privé de la Normandie; il seroit bien étonnant, ajoutoient-ils, que le Roi même présumât

messe ; Louis n'y parle point en Prince à qui l'on fait la loi ; au contraire, il impose des conditions en faveur de ses adhérens & de ses alliés ; il exige qu'on lui payera les rançons qui lui sont dûes, & on le lui promet ; on voit par tous les articles qu'il sent qu'on doit lui faire un pont d'or, & en effet, outre cinq mille marcs d'argent que la ville de Londres lui avoit prêtés, on lui en donna encore quinze mille, qu'il toucha comptant, à condition qu'il ne reviendroit plus en Angleterre *à mau-*

Mathieu Paris.
Larrey.

qu'il peut entreprendre de telles choses sans notre consentement : *absit enim ut duodecim parium judicium quo justè abjudicatur Rex Anglorum & privatur Normandiâ, cassetur & pro frivolo habeatur ..... factum est murmur horribile inter Magnates francorum, quod sine consensu universalis Bernagii, talia præsumeret Rex Franciæ præmeditari.*

Mathieu Paris. pp. 558. 604 & 605.

vais dessein. Nos Historiens toujours paresseux & qui souvent ne font que se copier les uns les autres, n'ont point cherché, ou n'ont pas connu la piéce originale; ils s'en sont rapportés imprudemment à Mathieu Paris; le caractere seul & toute la vie de Louis VIII, s'ils avoient voulu y reflêchir, déposoient contre le récit du Moine Anglois; jamais Prince n'eut plus de courage & ne fut plus éloigné de toute action indigne d'un François. D'ailleurs, *dès*
T 2. p. 385. *qu'il offrit de se retirer*, dit Rapin de Toiras, *le Comte de Pembrock ne balança pas à y consentir, considrant que le Roi de France n'étoit pas si épuisé de troupes & d'argent qu'il ne pût faire encore de très-grands efforts pour dégager le Prince son fils.* Cet Historien devoit ajouter que le Roi de France avoit à Compiégne vingt-cinq otages que les Barons Anglois lui

Rapin de Toiras. T. 2. pag. 353. Daniel. T. 4. pag. 235. Larrey. T. 1. pag. 469.

avoient donnés, & qui ſans doute étoient des plus illuſtres familles d'Angleterre.

Le jeune Henri, immédiatement après avoir été proclamé Roi par les Seigneurs de ſon parti, avoit rendu hommage de ſa couronne au Pape, entre les mains du Légat, confirmant ainſi le don que ſon pere en avoit fait au S. Siége; voilà pourquoi Sa Sainteté s'intéreſſoit ſi vivement en ſa faveur, tandis que par eſtime elle excommunioit pontificalement Louis tous les Dimanches, le connoiſſant incapable de vouloir jamais ſe ſoumettre à ce honteux hommage; & c'eſt ce qui mit en même-temps le comble à l'opprobre des Barons Anglois; non-ſeulement ils trahirent un Prince qu'ils avoient apellé, mais encore l'honneur & les droits de leur nation, puiſqu'en ſe rangeant ſous la domination de

Henri, ils reconnoissoient que l'Angleterre étoit un fief, & un fief tributaire de Rome. Quelques-uns tâchoient de s'excuser en disant que Philippe, ou n'auroit pas dû leur envoyer son fils, ou qu'en le leur envoyant, il devoit l'aider ouvertement de toutes les forces de son Royaume. Il est vrai que la conduite de ce Monarque fut très-singuliere; il n'envoya que de foibles secours en comparaison de ceux qu'il pouvoit donner; il souffrit que les Evêques de France publiassent l'excommunication contre Louis; il confisqua ses terres, & disoit tous les jours qu'il ne vouloit ni le voir ni lui parler, pour ne pas s'exposer à la contagion d'un excommunié : n'étoit-ce pas lui-même fournir aux Ecclésiastiques d'Angleterre des raisons très propres à contenir le peuple dans le parti que le Pape favorisoit?

Philippe Auguste mourut le 14 Juillet 1223 ; nos Historiens, entr'autres le Pere Daniel, continuant toujours de copier Mathieu Paris, disent qu'à l'avenement de Louis VIII à la couronne, Henri lui envoya demander la restitution de la Normandie, de l'Anjou, du Maine & du Poitou, *conformement au Traité fait entr'eux à Londres* ; que Louis répondit qu'il possédoit ces provinces par le droit de la guerre, par celui du Souverain sur ses vassaux rébelles, & en conséquence du jugement rendu contre Jean *sans terre* par la Cour des Pairs ; que d'ailleurs il ne se croyoit pas obligé à l'observation d'un Traité que Henri avoit lui-même violé le premier dans plusieurs articles. J'ai prouvé que Louis ne s'étoit jamais engagé à rendre ces provinces, & il ne tarda pas à faire connoître qu'il avoit au contraire résolu

de chaſſer entierement les Anglois de ſon Royaume. Il déclara que Henri, ayant manqué à ſon devoir de vaſſal en ne comparoiſſant pas à ſon ſacre comme Duc de Guyenne, il confiſquoit de nouveau tous les fiefs mouvans de la couronne, qui avoient aparrenu aux Rois d'Angleterre. Il aſſembla ſon armée près de Tours, paſſa la Loire, battit les Anglois dans le pays d'Aulnis, ſe rendit maître de Niort, de Saint Jean d'Angeli, de la Rochelle, du Limoſin, du Perigord, & généralement de tout ce qu'ils poſſédoient en deçà de la Garonne; il ne reſtoit plus qu'à les chaſſer de Bordeaux & de la Gaſcogne, lorſque malheureuſement, à la priere du Pape & des Eccléſiaſtiques, il abandonna ſon objet pour tourner ſes armes contre le Comte de Toulouſe & les hérétiques du Languedoc; *il accorda*,

dit le Gendre, *une trêve à Henri*, T. 3. p. 270.
moyennant une somme de trente mille marcs d'argent.

Mathieu Paris fait mourir Louis VIII au siége d'Avignon, empoisonné par le Comte de Champagne: il est très-certain qu'il prit cette ville le 12 Septembre 1226, & qu'il ne mourut que deux mois après, le 8 Novembre, à Montpensier en Auvergne. Si l'on en croit Guillaume de Puilaurens, auteur contemporain, les Médecins (1) ayant déclaré à ce

(1) ..... *Sentiens Arcambaldus de Borbonio posse juvari Regem amplexu fæminæ, quæsitam virginem speciosam ac generosam, atque edoctam, qualiter Regi se offerret & loqueretur, quod non libidinis desiderio, sed auditæ infirmitatis auxilio advenisset, dormiente rege, à cubiculariis ejus, de die fecit in thalamum introduci; quam Rex evigilans, cum vidisset aspirantem, quæsivit quæ esset & qualiter introisset? Quæ sicut edocta erat, ad*

Prince que ſa maladie venoit d'un excès de continence & de ſanté, ſes *chambriers* introduiſirent auprès de ſon lit, tandis qu'il dormoit, une jeune fille d'une rare beauté, à qui ils recommanderent bien de dire qu'elle ne venoit pas le trouver, *preſſée par d'impudiques deſirs, mais uniquement par le motif géneŕeux d'une ſujette qui ſeroit charmée de conſerver une vie ſi precieuſe à l'Etat.* Louis, en s'éveillant, demanda d'un air gracieux à cette jeune perſonne ce qu'elle vouloit; elle le lui fit entendre par ſa rougeur, ſon embarras & quelques mots foiblement ar-

---

quid advenerat, referavit; cui gratiatus rex ait; non ita erit, puella, non enim peccarem mortaliter ullo modo, & convocato Dom. Arcambaldo de Borbonio, mandavit eàm honorificè maritari. Guill. de Podio-laurentii. cap. 36.

ticulés : *non, non*, dit-il, *j'aime mieux mourir que de commettre un péché mortel.* Il fit éloigner le reméde, mais en recommandant à Archambaud de Bourbon de récompenſer la bonne volonté, & de marier honorablement la gentille pucelle.

S. Louis, ſon ſucceſſeur, donna l'inveſtiture du Comté de Poitou à ſon frere Alphonſe; Hugues, Comte de la Marche, aſſembla des troupes, ſe fortifia dans ſes Villes & Châteaux, oſa déclarer à Alphonſe qu'il ne le reconnoiſſoit point pour ſon Seigneur, & envoya demander des ſecours au Roi d'Angleterre. Henri ne ſe piquoit pas d'être fidéle à ſes ſermens; ainſi quoique la trêve avec la France ne fut pas expirée, il ſe mit en Mer & vint débarquer au port de Royan. La grande chronique raporte que la Comteſſe de la Marche, la plus belle, la plus hau- *Chron. de S. Denis.*

taine & la plus méchante * femme de son siécle, *alla à sa rencontre*, & *lui dit : Biau cher fils, vous êtes de bonne nature d'être venu ainsi secourir vos freres * que les fils de Blanche de Castille veulent trop mallement défouler & tenir sous pieds*. Ces fils de Blanche de Castille descendoient de Robert *le fort*, & les Rois d'Angleterre de Torquat, * simple Gentilhomme Breton ; mais laissant à part l'origine des deux maisons, cette Comtesse, quoique veuve de Jean *sans terre* & mere de Henri, ayant d'ailleurs quitté son rang pour épouser un Comte de la Marche, ne devoit pas s'enorgueillir au point de dire qu'elle se tueroit plutôt *que de ployer le genou devant la femme d'Alphonse*, un fils de France.

* Elle voulut faire empoisonner S. Louis.

* Ils n'étoient qu'uterins de Henri.

* Pere d'Ingelger, tige des Comtes d'Anjou devenus Rois d'Angleterre.

S. Louis marcha aux Anglois, les trouva campés de l'autre côté de la Charente, mit pied à terre, & le

sabre

ſabre à la main, à la tête de ſa garde, força toutes les barricades du pont de Taillebourg ; en même-temps une partie de ſon armée, paſſant à la nage, ou en bateau, fit abandonner à l'ennemi le bord de la riviere, & gagna aſſez de terrein pour ſe mettre en bataille. Henri conſterné des prodiges de valeur qu'il voyoit faire à Saint Louis, chargea ſon frere Richard de tâcher de l'amuſer par des propoſitions de paix. Richard quitta ſon caſque & ſa cuiraſſe, *prit un baton blanc à la main*, s'approcha des nôtres, ſe fit conduire au Roi, & en obtint une ſuſpenſion d'armes juſqu'au lendemain. C'étoit au mois de Juillet ; on découvrit à la pointe du jour que les Anglois avoient décampé ; on les ſuivit ; on ne put les atteindre que vers les dix heures. Le terrein, ſur une hauteur entre deux collines &

coupé par des vignes, leur étoit avantageux; le Prince Richard, les Comtes de la Marche & de Leicester, les rangerent en bataille, & tâcherent de les animer par leurs discours & leur exemple ; le combat fut long & sanglant; mais enfin ils furent enfoncés de toutes parts, & Louis les poursuivit, moins pour achever leur défaite, que pour arrêter le carnage & l'emportement du soldat au sein de la victoire. Henri craignit d'être investi dans Xaintes, s'enfuit jusqu'à Blaye, & ne s'y croyant pas encore en sûreté, alla se renfermer dans Bordeaux.

Les propositions de paix qu'il fit faire, furent d'abord rejettées; on n'étoit qu'au commencement du mois d'Août, & l'on ne vouloit pas perdre, comme avoient fait Philippe Auguste & Louis VIII, le moment d'achever de chasser les Anglois du

Royaume. Malheureuſement Saint Louis parut incommodé ; il mouroit beaucoup de monde dans nos troupes d'une eſpéce de maladie peſtilentielle ; on craignit qu'il n'en fut attqué ; on le connoiſſoit, on ſçavoit que ſi l'on continuoit la campagne, il ne voudroit pas quitter l'armée ; ſes Barons conſentirent d'accorder une trêve de cinq ans à Henri, à condition qu'il payeroit chaque année une ſomme de cinq mille livres ſterling, & que les Places conquiſes reſteroient au vainqueur. On a pû remarquer qu'en accordant une paix ou une trêve, nos Rois avoient toujours attention de ſe faire payer une certaine ſomme : dans ces tems-là, ils ne faiſoient encore la guerre que ſur leurs épargnes & les revenus de leurs terres & domaines que leurs Miniſtres n'avoient pas encore imaginé d'engager.

Rapin de Toiras. T. 2. pag. 444.

Depuis le jugement rendu contre Jean *ſans terre*, il n'y avoit eu que des trêves entre les deux couronnes ; Saint Louis, en 1259, fit un Traité de paix par lequel laiſſant à Henri non-ſeulement ce qui lui reſtoit au-delà de la Garonne, il lui rendit encore des provinces entieres, le Perigord, le Limouſin, le Querci, l'Agenois & la partie de la Saintonge au-delà de la Charente, à la charge d'en faire hommage-lige, & de renoncer à toutes ſes prétentions ſur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou. *Cette paix*, dit Mezeray, *dans un temps où rien n'étoit plus aiſé que de renvoyer enfin ces anciens ennemis dans leur Iſle, fit bien mal au cœur à tous les bons François ; le ſcrupuleux Monarque voulut la faire malgré les remontrances de tout ſon conſeil, & c'eſt la ſeule fois ; car il ne lui arrivoit jamais*

de choquer la volonté de ses Barons.

On lira toujours avec plaisir l'histoire de Rapin de Toiras ; son stile, quoique souvent peu châtié, est agréable ; l'ordre, la netteté de sa narration & d'heureuses transitions entraînent & attachent sans cesse le lecteur ; il égale les meilleurs historiens de l'antiquité par la façon de préparer, d'aranger, de présenter les événemens & d'en faire voir les causes ; mais il étoit né François ; la révocation de l'Edit de Nantes l'obligea de sortir de sa patrie ; il la haïssoit, peut-être parce qu'il la regrettoit ; on remarque fréquemment son animosité contr'elle & la partialité la plus marquée pour la nation dont il écrivoit l'histoire. Tout ce qu'il dit à l'occasion du Traité de 1259, est de la plus insigne mauvaise foi. Je conviens avec lui que Henri *avoit apauvri* l'Angleterre, en en-

voyant ſans ceſſe de l'argent en Allemagne & à Rome, pour faire nommer Roi des Romains, ſon frere Richard, & ſon ſecond fils, Roi de Sicile: que ſon Parlement s'en plaignit, & en même-temps de pluſieurs infractions à la grande Charte: que Henri conſentit de nommer douze Commiſſaires, & que ſon Parlement en nommeroit auſſi douze, qui travailleroient de concert à la réformation des abus : *Que ces vingt-quatre Commiſſaires, dans la crainte qu'une guerre étrangere ne détruiſit l'ouvrage qu'ils avoient ſi heureuſement commencé, &*
T. 2. : 502. *que Saint Louis pour achever de conquerir la Guyenne, ne ſe prevalut du mauvais état où ſe trouvoit l'Angleterre, prirent la réſolution de conclure une paix ferme & durable avec la France.* Je conviens de ces faits, mais cet hiſtorien entaſſe enſuite fauſſetés ſur fauſſetés, lorſqu'il ajoute que le

Comte de Leicester se chargea de venir à Paris pour faire la proposition de cette paix, & que la Cour de France trouvant des avantages considérables dans ce que les Anglois lui offroient, *voulut bien regarder ce Comte comme duement autorisé*, & conclut avec lui un Traité *que Henri fut obligé de signer*. Je ne citerai que les Actes même d'Angleterre ; ils prouvent qu'outre la crainte de perdre la Guyenne, Henri vouloit absolument faire la paix avec la France, parce qu'elle étoit nécessaire à ses projets sur le Royaume de Sicile ; que pour négocier cette paix, il envoya à Paris, dès l'année 1257, le Comte de Leicester & trois autres Ambassadeurs ; qu'il n'étoit point encore alors brouillé avec son Parlement ; que ces brouilleries ne commencerent qu'en 1258 ; qu'il vint à Paris, en 1259, pour conférer &

Rimer. Acta publica. T. 1. pars 2. pp. 25 & 44.

Ibid. p. 27.

Ibid. p. ,

terminer avec Saint Louis ; qu'ils eurent plusieurs conférences, & que puisqu'il négocia de bouche & par lui-même, il y a donc bien de la mauvaise foi à dire *que la Cour de France voulant bien regarder le Comte de Leicester comme duement autorisé, quoiqu'elle n'ignorat pas la situation des affaires d'Angleterre, conclut un Traité que Henri fut obligé de signer.* Il le signa à Abbeville, & le trouvoit si avantageux, qu'il exigea qu'il fut signé par les fils de Saint Louis ; les siens, son frere Richard & les vingt-quatre Commissaires le signerent ; il écrivit au Pape pour le remercier de sa médiation & lui marquer combien il étoit content d'avoir terminé cette grande affaire ; d'ailleurs, lorsqu'en 1265 il eut vaincu ses Barons & le Comte de Leicester, & qu'il se vit pendant le reste de son regne aussi maître en Angle-

Ibid. p. 42.

terre qu'il l'avoit jamais été, il continua toujours d'entretenir la paix avec la France, & ne pensa point à réclamer contre le Traité d'Abbeville ; ses successeurs (Edouard I & Edouard II) le confirmerent & le ratifierent encore par de nouveaux actes, & s'ils eurent quelques démêlés avec nos Rois, ce ne fut que pour quelques * terres qu'ils prétendoient être des dépendances de la Guyenne. Croiroit-on que malgré ces actes & tout ce qu'il y a de plus constant dans l'histoire, Rapin de Toiras a la hardiesse d'avancer *que les Rois d'Angleterre, successeurs de Henri, ne se crurent point liés par un Traité fait dans une telle conjoncture,* T. 2. p. 502. *& par lequel la France acqueroit sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou, un droit qu'elle ne tiroit auparavant que de la force* T. 3. p. 227. *des armes ; car,* ajoute-t-il, *si ces*

* Voyez le Traité de Paix entre les Rois de Fr. & d'Anglet. & les actes de Rymer. T. 1. part. 3. p. 14. & 15.

provinces avoient fait partie de la Monarchie sous la seconde race, Hugues Capet les avoit données en fiefs à des Seigneurs de qui elles étoient venues aux Rois d'Angleterre par une succession légitime, & il est plus aisé de dire que de prouver que Philippe Auguste avoit eu de justes raisons pour les confisquer. N'est-il pas singulier que cet historien paroisse douter que les membres d'un Etat soient assujettis aux Loix qui y sont établies, & aux conventions qu'eux-mêmes ont faites & désirées ? Les grands fiefs de la couronne n'étoient que des donations que nos Rois, à la mort du feudataire, renouvelloient en faveur du fils, ou du plus proche parent, en le recevant à la foi & hommage; ces donations étoient sujettes à révocation & confiscation pour causes d'ingratitude, de désobéissance, de félonie, d'injustices & de torts faits

au Souverain ou à ceux qui lui appartenoient ; il étoit de droit commun que les feudataires qui tomboient dans quelques-uns de ces cas, perdoient leurs fiefs à perpétuité & sans retour, d'autant plus que ces feudataires (les Ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, les Comtes de Champagne, de Toulouse & (1) de Flandres) n'étoient

(1) On voit dans les actes de Rymer, que les Comtes de Flandres, dans les Traités secrets qu'ils faisoient avec le Roi d'Angleterre, promettoient, moyennant une certaine somme, que s'il avoit guerre avec le Roi de France, ils ne meneroient que le moins d'hommes qu'ils pourroient au secours du Roi de France, leur Seigneur, *mais cependant de façon qu'il ne pût pas être en droit de les dépouiller de leur fief* : donc les Rois de France pouvoient confisquer les fiefs de leurs grands & petits vassaux dans les cas de félonie, de rebellion, &c. *Pages* 1, 2. & 8.

originairement que les adminiſtrateurs amovibles de ces provinces dont ils avoient obtenu la propriété & l'hérédité. Jean *ſans terre* accuſé d'avoir aſſaſſiné ſon neveu Artur, fut cité devant la Cour des Pairs; il envoya des Ambaſſadeurs à Paris pour demander un ſauf-conduit; la réponſe que leur fit Philippe Auguſte étoit ſimple, juſte, naturelle; ils voulurent objecter que leur Maître n'étoit pas ſeulement Duc de Normandie, mais en même-tems Roi d'Angleterre, & que quand même il voudroit s'expoſer à comparoître, les Barons de ſon Royaume s'y oppoſeroient. *Eh que m'importe*, répliqua Philippe? *Le Duc de Normandie* (1) *n'eſt-il pas mon vaſſal*?

(1) La Normandie étoit un fief-lige comme les autres; l'hiſtorien contemporain de la vie de Louis le jeune, dit, *Norma-*

N'est-il pas justiciable de ses Pairs pour un attentat commis en France sur un autre de mes vassaux & mon gendre? S'il a jugé à propos d'acquerir

---

niam... Henrico, filio comitis andegavorum, reddidit, & eum pro eâdem terrâ in hominem ligium accepit. Hist. gloriosi Regis Ludovici. Duchesne. T. 4.

Le Roi de France, dans les Traités qu'il faisoit avec les Rois d'Angleterre, les apelloit *ses feaux*, & ils l'apelloient *leur Seigneur*.

Nous Henri, Roi *d'Angleterre, aiderons Philippe Roi de France*, notre Seigneur, *de tout notre pouvoir : nous Philippe, Roi de France, aiderons Henri, Roi d'Angleterre*, notre homme & notre fidele, *de tout notre pouvoir.* *Acta publica de Anglia.* T. 1. p. 17. anno 1180.

Voici ce que nous Philippe, Roi de France, *avons promis à Richard*, Roi *d'Angleterre*, notre feal ami : *voici ce que nous Richard, Roi d'Angleterre, avons promis à Philippe, Roi de France*, notre Seigneur & ami. *Ibid.* p. 202 ann. 1189.

Voici la forme de paix conclue entre nous & notre cher & feal *Jean*, *Roi d'Angleterre* : *Ibidem.* ann. 1200.

un plus grand titre, je ne dois pas pour cela perdre les droits de ma souveraineté. Jean n'ayant point comparu, fut donc juridiquement condamné à mort, & les fiefs qu'il tenoit de la couronne furent très-légitimement confisqués. D'ailleurs les Rois d'Angleterre, devenus possesseurs de plus de la moitié du Royaume, avoient toujours tenté d'envahir le reste; ils excitoient sans cesse les autres vassaux à la révolte, les soutenoient dans leur rebellion & étoient le re-

---

voici la forme de paix conclue entre Philippe, illustre Roi de France, notre Seigneur, *& nous Jean Roi d'Angleterre.*

Ibidem. ann. 1259. *A l'illustre Roi de France, notre parent &* notre Seigneur, *Henri Roi d'Angleterre &c.*

Ibidem. ann. 1272. *A Philippe Roi de France*, notre cousin & notre Seigneur, *Edouard Roi d'Angleterre &c.*

Ibidem. ann. 1329. Pareilles Lettres d'Edouard II & d'Edouard III.

ſuge de tous les mécontens : c'étoit une félonie continuelle de leur part, & je demande ſi indépendamment de toutes raiſons politiques, l'amour ſeul que les Princes doivent à leur peuple, n'exigeoit pas de nos Rois qu'ils uſaſſent du droit que leur donnoient les loix féodales, pour chaſſer des vaſſaux toujours inquiets & rebelles, ſouvent perfides, & qui de pere en fils, cauſoient depuis ſi long-tems le malheur & la déſolation de la France.

Nos hiſtoriens, après avoir fauſſement avancé, ſur la parole de Mathieu Paris, que Louis VIII bloqué dans Londres, avoit promis de rendre les provinces confiſquées ſur Jean *ſans terre*, diſent que Saint Louis, par délicateſſe de conſcience & pour le repos de l'ame de ſon pere, fit le Traité de 1259 ; il y en a même qui adoptent un autre im-

posture de ce Moine ; il dit que Louis VIII avoit recommandé à sa mort de restituer ces provinces ; nous avons le Testament de ce Prince dans lequel, loin d'ordonner cette restitution, il donne à son troisiéme fils, l'Anjou & le Maine, & au quatriéme, l'Auvergne & le Poitou.

Tout ce que je viens de dire prouve que S. Louis ne pouvoit avoir aucun scrupule sur la confiscation faite par son ayeul & renouvellée par son pere ; il déclara lui-même à ses Barons qu'il la croyoit juste. *Joinville.* Pourquoi donc rendit-il quatre provinces ? par l'impatience de retourner dans l'Orient accomplir le vœu qu'il avoit fait de délivrer le S. Sépulchre ; parce qu'il avoit horreur de répandre le sang chrétien, & que son héroïsme ne le portoit qu'à combattre les infidéles ; d'ailleurs, Henri venoit le voir à Paris, étoit son

courtisan, s'en étoit fait aimer : *nous sommes beau-freres*, disoit le saint Roi ; *ses enfans sont cousins germains des miens ; je veux établir la paix entr'eux & les deux Royaumes.* La suite ne prouva pas que le ciel eut beni ses bonnes intentions. *Mathieu Paris.*

Son fils, Philippe le hardi, & Edouard I, fils de Henri III, commencerent à regner à peu près en même-temps. Il est bon de connoître Edouard I dont la mémoire est aussi chere aux Anglois que l'est aux François celle de Charles V, ou de Louis XII : je ne prétends pas en conclure que son caractere est en général celui de la nation Angloise ; mais il est malheureux que l'on remarque toujours un fond de férocité, même dans ceux de ses Rois qu'elle admire le plus.

Edouard, après avoir obligé Leolyn, Prince de Galles, à se sou-

mettte à l'hommage, lui rendit le joug de la vassalité si pesant qu'il le força à reprendre les armes. Leolyn fut tué dans une bataille ; Edouard lui fit couper la tête, & par une dérision indigne & barbare, la fit exposer, couronnée de lierre, sur la porte de la Tour de Londres. Le pays de Galles n'étoit point un démembrement de la Monarchie Angloise ; il n'en avoit jamais fait partie, & n'étoit donc pas sujet à confiscation ; David, (1) frere & heritier de Leolyn, voulut revendiquer ses droits ; des traitres le vendirent à Edouard qui le fit condamner par son Parlement à être écartelé, & l'on n'épargna aucune des

Larrey.

Rapin de Toiras. T. 2. pag. 427.

(1) C'est ainsi qu'un Monarque Anglois punissoit la rébellion de ses vassaux, en supposant que Leolyn & David le fussent : Jean *sans terre* l'étoit certainement de Philippe Auguste, & son crime étoit bien different.

horreurs du plus injuste & du plus affreux supplice, à un Prince qui descendoit de Roderic le Grand, & d'une des plus anciennes Maisons Souveraines de l'Europe.

Quelques années après, Edouard fut choisi pour arbitre entre les prétendans au trône d'Ecosse; il décida en faveur de Jean Bailleuil & profita de la circonstance pour soutenir que ce Royaume étoit un fief dépendant de la couronne d'Angleterre. Jean Bailleul lui rendit hommage, & ne tarda pas à en essuyer les hauteurs les plus mortifiantes : *je prétends*, lui disoit le Monarque Anglois, *vous faire venir à Londres, vous faire comparoître devant moi, & vous tenir même à la barre de mon tribunal, quand bon me semblera.* Une suzeraineté exercée avant tant d'orgueil, & dont les droits étoient si peu légitimes, indigna les Ecossois; ils se soule-

verent ; Edouard entra trois fois dans leur pays, & pour les soumettre, tâcha trois fois de le devaster ; timide & cruel, il faisoit couler le sang Royal * sur des échafauts, il inventoit des supplices même contre des femmes *, tandis que dans la crainte de désobliger le Pape, il n'osoit punir des Evêques pris les armes à la main & avec des cuirasses sous leurs habits.

* Les freres de Robert Brus.

* La Comtesse de Bogham & sa sœur.

Voyons à présent de quelle façon ce Prince si fier & si terrible avec ses prétendus vassaux, se conduisit avec le Roi de France son Seigneur. Deux Matelots, l'un Anglois & & l'autre Normand, se battoient à coups de poing sur le port de Bayonne ; l'Anglois tira son couteau & tua le Normand. Cette querelle en occasionna plusieurs autres entre les Mariniers de ces deux nations ; une flote marchande sortie des ports

de Normandie, rencontra une pareille flotte Angloise; on s'injuria, on en vint aux mains; les Anglois furent très maltraités. Ce n'étoit jusques-là qu'une petite guerre privée & de particuliers à particuliers; mais des vaisseaux de guerre Anglois s'en mêlerent, prirent ou coulerent à fond près de deux cens barques Normandes, s'approcherent ensuite de la Rochelle, & tâcherent de surprendre cette ville, tandis que des armateurs de Bayonne faisoient le dégât aux environs.

Philippe le Bel envoya des Ambassadeurs à Edouard pour demander raison de ces hostilités, & lui déclarer qu'il le citeroit à la Cour des Pairs, s'il n'en recevoit pas une prompte satisfaction. Edouard répondit qu'il seroit toujours charmé d'entretenir la paix qui subsistoit entre les deux Royaumes depuis

le Traité d'Abbeville ; mais que d'ailleurs il n'étoit ſoumis à perſonne ; que ſi quelques-uns des ſujets du Roi de France ſe plaignoient d'avoir été lezés par les ſiens, ils pouvoient venir à Londres en toute confiance ; qu'il y tenoit ſon tribunal, & qu'il leur rendroit une prompte juſtice. Cette réponſe, qui étoit une déclaration de toute indépendance, acheva d'irriter Philippe ; Edouard, comme Duc de Guyenne, fut cité à la Cour des Pairs pour y répondre de la conduite des armateurs de Bayonne & autres de ſes vaſſaux. Il paroît qu'il étoit de ces hommes avantageux dont l'air d'audace ſe démonte, & qui commencent à plier dès qu'on les traite fierement ; ce vaſſal qui n'étoit ſoumis à perſonne, envoya le Prince Edmond, ſon frere, pour l'excuſer & répondre en ſon nom,

disant *que sa santé ne lui permettoit pas de se commettre à l'air de la Mer.* Philippe s'obstina à vouloir qu'il comparut lui-même, & dès que les délais de la citation furent expirés, il confisqua la Guyenne, & y fit marcher des troupes sous le commandement du Connétable Raoul de Nesle. *Mezeray.*

Les historiens Anglois prétendent que la Reine, belle-mere de Philippe & la Reine, sa femme, signerent avec le Prince Edmond un Traité par lequel, pour apaiser le Roi de France sur ses plaintes contre certains Commandans, Juges & Armateurs du Duché de Guyenne & pour lui faire une réparation publique, le Roi d'Angleterre lui livreroit les personnes dont il se plaignoit & toutes les villes de ce Duché; que Philippe au bout de quelques jours, à la priere des deux Reines, rendroit le tout,

révoqueroit la citation prononcée contre Edouard à la Cour des Pairs, & lui donneroit un sauf conduit pour venir à Amiens où il le recevroit de nouveau à la foi & hommage. Ces historiens ajoutent qu'en exécution de ce Traité, les villes de Guyenne ayant été remises au Connétable de Nesle, Philippe manqua de parole & les garda. La vérité de ce fait est que par ce Traité on ne devoit lui remettre & qu'on ne lui remit que six places, & qu'il prétendit n'avoir promis de les rendre qu'après qu'on l'auroit indemnisé des frais de la guerre, & des déprédations faites sur ses sujets.

Edouard envoya à Paris un Jacobin & un Cordelier pour faire des reproches à Philippe, & lui déclarer qu'il ne le reconnoissoit plus pour son Seigneur; il fit une ligue avec l'Empereur Adolphe de Nassau, le Duc

Duc d'Autriche, plusieurs autres Princes d'Allemagne, l'Archevêque de Cologne, le Comte de Flandres, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Juliers, de Luxembourg & de Bar; mais cette nuée de Confédérés, après bien des menaces, des bravades, & avoir couté beaucoup d'argent aux Anglois, fut dissipée en moins de temps qu'il n'en avoit fallu pour la former; quelques-uns manquerent à leurs engagemens; les troupes qu'envoyoit l'Empereur, furent rencontrées & taillées en piéces près de Comines par le Comte de S. Pol & le Connétable de Nesle; le Comte de Bar qui avoit fait une irruption en Champagne, fut battu & fait prisonnier par la Reine * qui commanda elle-même, disent quelques historiens, & donna tous les ordres pendant le combat; un gros détachement que conduisoit le Comte

* Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. *Mezeray*, *T.* 2. *pag.* 350.

d'Artois, attaqué par les Flamans près de Furnes, les repoussa & les chargea ensuite si vigoureusement qu'il en resta seize mille sur le champ de bataille ; Philippe prit Lille, Courtray, Douay, Cassel & Furnes. Sur la nouvelle que le Roi d'Angleterre étoit enfin arrivé au secours de ses alliés avec quelque renforts, & qu'il étoit à Bruges avec le Comte de Flandres, il marcha vers cette ville ; ils n'oserent l'attendre, & se retirerent à Gand. Les Anglois n'avoient pas été plus heureux en Guyenne où il ne leur restoit que Bayonne ; ils y avoient perdu deux batailles ; le Comte de Valois avoit gagné la premiere contre le Prince Edmond qui y fut blessé & qui mourut de sa blessure ; le Comte d'Artois gagna la seconde contre le Comte de Lincoln.

Edouard voyant que notre armée

s'avançoit vers Gand, demanda une ſuſpenſion d'armes : *Je l'accorde*, répondit Philippe à ſon Envoyé, *& malgré mes victoires & mes conquêtes, je ne ſerai jamais éloigné de la paix, quand je remarquerai de la ſincérité dans le procédé de mes ennemis, & de la ſoumiſſion dans mes vaſſaux.* La ſuſpenſion d'armes fut ſuivie d'une trêve que l'Anglois humilié *n'obtint*, avoue Rapin de Toiras, *qu'à la conſidération du Roi de Sicile & du Comte de Savoye qui s'employerent pour lui.* Cette trêve par laquelle Philippe demeuroit en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit conquis, n'étoit que pour quelques mois ; elle fut prolongée pour deux ans, & aboutit enfin à un Traité de paix ; Edouard épouſa la ſœur & ſon fils fut fiancé avec la fille * de Philippe ; il promit d'abandonner le malheureux Comte de Flandres qu'il avoit en-

T. 3. p. 7??

* Elle n'avoit que ſept ans.

gagé à se révolter ; on lui rendit la Guyenne, *qu'il n'espéroit plus de recouvrer par la voie des armes*, à condition qu'il viendroit en faire hommage-lige & sans restriction dans la ville d'Amiens.

Ibidem. p. 74 & 80.

La guerre entre les deux couronnes recommença sous les regnes de Charles le Bel & d'Edouard II, à l'occasion d'un Château que le Seigneur de Montpesat faisoit bâtir à trois lieues d'Agen, dans une terre qui dépendoit incontestablement du domaine de France. L'Officier qui commandoit sur cette frontiere, reçut ordre de Charles le Bel de saisir cette forteresse. Le Seigneur de Montpesat imagina de déclarer que sa terre relevoit du Duché de Guyenne, & malgré l'arrêt qui le condamna sur les aveus même qu'il avoit rendus, le Commandant Anglois de la garnison d'Agen, se joignit à lui,

l'aida à reprendre ſon Château, paſſa tous les ſoldats au fil de l'épée, & fit pendre les Officiers. Charles le Bel à la nouvelle de cette inſolente férocité, conſerva aſſez de modération pour envoyer demander juſtice au Roi d'Angleterre : apparemment que dans ces temps-là le crime ceſſoit de l'être à la Cour de Londres, quand il n'avoit verſé que du ſang François ; Edouard eut l'iniquité de vouloir protéger cet horrible attentat. Tandis qu'il levoit ſecretement des troupes en Guyenne & qu'il fortifioit & muniſſoit ſes Places, le Comte de Kent, ſon frere, étoit à Paris où il tâchoit d'amuſer le Roi par de belles promeſſes. Mezeray rapporte que Charles ayant enfin déclaré qu'il étoit ſurpris qu'on tardât ſi long-temps à lui faire la ſatisfaction & la réparation qu'il avoit de-

mandée, *le Comte de Kent partit emmenant avec lui le Chevalier, Pierre d'A[illegible]blay, à qui l'on devoit remettre les coupables; mais qu'à la moitié du chemin il renvoya ce Chevalier, se mocquant de lui, & menaçant de le tuer s'il passoit outre.* Le Comte de Valois entra dans la Guyenne, & se rendit maître en moins de quatre mois de tout le pays entre la Garonne & la Dordogne. Isabelle de France, femme d'Edouard & sœur de Charles, vint à Paris demander la paix & l'obtint; Charles garda l'Agenois pour s'indemniser des frais de la guerre, & ne le rendit que trois ans après, moyennant une somme de cinquante mille livres sterling. Il mourut le 1 Février 1328, & sous le regne de Philippe de Valois son successeur, nous allons voir l'ambition de l'Anglois prendre une nouvelle forme.

Du Tillet. Recueil des Traitez &c.

Le fond du caractere d'une nation ne change point ; tous les Historiens qui ont parlé des commencemens de notre Monarchie, peignent le François vif, fier, colére, fondant avec impétuosité sur tout ce qui lui résiste ; mais généreux, confiant, magnanime, dès qu'il a vaincu, il fait asseoir, disent-ils, son prisonnier à sa table ; il lui donne place dans sa tente ; souvent il lui rend ses armes, & dort à côté de lui d'un sommeil tranquille ; il a désarmé le bras, il croit avoir dompté le cœur & la haine. Nous avions rendu la Guyenne & le Ponthieu aux Anglois ; nous les laissions parmi nous ; nous dormions sur la foi des Alliances & des Traités : le réveil fut terrible ; nos Rois avoient toujours fermé les yeux sur la nécessité d'assurer le repos de leur peuple ; ils avoient épargné trop de fois

un ennemi arrogant & inquiet ; le ciel permit enfin qu'il ébranlât leur trône.

Avant que de rapporter les événements de la guerre qu'Edouard III déclara à Philippe de Valois, il faut examiner si ses prétentions à la couronne de France étoient bien fondées.

Tacit. de Morib. Germ. c. 18.

Les femmes, chez les anciens peuples de la Germanie, n'aportoient point de dot à leurs maris ; elles n'héritoient point de leurs peres, & la succession de leurs freres, s'ils mouroient sans enfans mâles, passoit à l'oncle paternel ou à ses fils. Il n'est pas douteux que les Loix Saliques furent rédigées (sous le regne de Pharamond ou de Clovis) sur les usages & coutumes des Germains. L'article 62 de ces Loix, rapellées dans les capitulaires de Charlemagne, porte *qu'à l'égard de*

la Terre Salique, il n'en peut venir aucune portion aux filles, mais que toute l'hérédité doit aller au sexe viril. Marculphe qui écrivoit vers l'an 660, fait parler un pere qui dit à sa fille, *nous observons une loi barbare qui ne souffre pas que les sœurs partagent avec leurs freres.* L'objet de cette loi étoit d'empêcher que le bien ne sortit des familles Françoises, c'est-à-dire, des familles nobles, des familles des conquerans, & ne passât à des étrangers. On voit au même article 62 que les filles étoient admises à partager dans les terres (1) que les vainqueurs n'a-

Lex Salica Caroli Mag. Tit. 62. par. 6.

Marculp. L. 2. fol. 12.

(1) Il y avoit d'eux sortes d'*aleuds*, ou terres héréditaires; les *aleuds* saliques & les *aleuds* non saliques; les premiers ne pouvoient être possedés que par les conquerans & même par les mâles; les *aleuds* non saliques étoient les terres qu'on avoit laissées aux naturels du pays en toute propriété &

voient point retenues pour eux, & qu'ils avoient laissées aux Gaulois.

Childebert, fils de Clovis, n'eut que des filles; son frere, Clotaire I, lui succéda. Après la mort de Caribert, qui ne laissa point d'enfans mâles, Berthe, sa fille aînée, mariée à Ethelbert Roi de Kent, ne prétendit point au thrône. Grégoire de Tours raporte que Chilpéric I, Roi

indépendantes de toute mouvance particuliere : les filles y partageoient avec leurs freres. La succession d'un Gaulois, ou d'un Romain, pouvoit passer à un François qui épousoit sa fille, au lieu qu'un Gaulois, ou un Romain, qui épousoit une Françoise, n'avoit rien à espérer dans la succession du pere, des freres & des parens François de sa femme, dumoins à l'égard des terres saliques. L'Abbé du Bos, pour soutenir son abominable systême, tâche toujours de confondre les terres saliques avec les bénéfices militaires.

de Soissons, répondit aux Ambassa- L. 6. c. 3.
deurs de son neveu Childebert II, Roi d'Austrasie, *La mort m'a enlevé mes fils ; je n'ai plus que des filles ; Childebert, fils de mon frere, est donc présentement mon héritier.* Quelque temps après, Chilperic ayant arrêté le mariage de Rigonthe, sa fille, avec Recarede, Roi des Visigots, Childebert lui envoya encore des Ibidem. c. 45.
Ambassadeurs pour le sommer de ne rien démembrer de la Monarchie, en faveur de ce mariage ; Chilperic le promit, & Fredegonde, sa femme, ajoute Grégoire de Tours, en montrant aux Seigneurs François ce qu'elle donnoit à Rigonthe, les assura que toutes ces richesses ne venoient que de ses épargnes, & qu'elle n'avoit rien pris sur le Trésor Royal. Gontran, Roi d'Orléans & de Bourgogne, n'ayant point aussi d'enfans mâles, se contenta de recommander

Ibidem. L. 9. c. 20.

sa fille Clotilde à ce même Childebert, son neveu, qu'il reconnoissoit pour son héritier, & de lui faire promettre qu'elle ne seroit point troublée dans la jouissance des biens qu'il lui laisseroit par son testament. Tous nos historiens ont oublié de citer l'exemple de Judith, fille de Charles le Chauve : ni elle, ni son fils Baudouin, Comte de Flandres, ne reclamerent point la couronne lorsque les grands du Royaume y appellerent Charles le gros, son cousin. Enfin dans toute notre histoire, sous la premiere, la seconde, & la troisiéme race, pendant près de neuf cent ans jusqu'en 1316, on ne voit aucune Princesse qui ait prétendu succéder à son pere.

Louis Hutin mourut le 3 de Juin 1316, & ne laissa qu'une fille; mais la Reine sa veuve étoit enceinte; le Prince dont elle acoucha le 14 de

Novembre n'ayant vécu que huit jours, Philippe le long qui avoit été déclaré Régent à la mort de son frere Louis Hutin & pendant la grossesse de la Reine, passa de la Régence à la Royauté, & fut sacré à Rheims le 9 de Janvier 1317. Le Duc de Bourgogne & le Comte de la Marche protesterent contre son sacre, disant qu'il falloit auparavant examiner si la fille de Louis Hutin n'avoit pas de justes prétentions à la couronne : *on peut inferer*, dit Rapin de Toiras, *de la résistance de ces Princes du Sang, & contre leurs propres intérêts, que la Loi Salique ne passoit pas alors pour incontestable.* Un historien impartial & de bonne foi auroit dit qu'on pouvoit inférer de la conduite singuliere de ces Princes que de petits intérêts particuliers & des inimitiés personnelles les animoient contre Philippe le long ; il auroit ajouté que ce n'é-

Nangii cont.

T. 3. p. 269.

Nangii cont.

toit pas certainement l'esprit de justice qui guidoit leurs démarches, puisque cinq mois auparavant, le 17 de Juillet 1316, de leur consentement, de l'avis de tout le Conseil, de celui des autres Princes du Sang & des Barons, il avoit été arrêté & signé que si la Reine n'accouchoit que (1) d'une fille, la couronne de France iroit de droit à Philippe le long; mais que celle de Navarre apartiendroit à la fille de Louis Hutin, parce que les filles ne sont point excluses de cette couronne.

Philippe le long, pour ôter tous prétextes aux mécontens, convoqua une assemblée des Grands de l'Etat; elle se tint le 2 de Février 1317; presque tous les Evêques du Royaume s'y trouverent; l'Université y fut

Papire Masson.

Vita Joann. XXII. vita Pap. avenionens. T. I.

(1) *Si autem fæmina oriretur, Comes ex tunc pro rege ab omnibus haberetur.*

appellée; on décida unanimement *que les loix & la coutume inviolablement observée parmi les François, excluoient les filles de la couronne.* Le Comte de la Marche & le Duc de Bourgogne souscrivirent à cette décision.

Philippe le long, n'ayant point laissé d'enfans mâles, Charles le Bel, son frere, lui succéda sans nulle opposition, & ce fut une nouvelle confirmation de la Loi Salique. Charles le Bel ne laissa aussi qu'une fille, & la Reine sa veuve enceinte; il fut donc question, comme à la mort de Louis Hutin, de nommer un Regent, & de choisir, selon l'usage, celui des Princes du Sang que la loi appelloit à la couronne, si la Reine n'accouchoit pas d'un garçon; Edouard III prétendit qu'il étoit ce Prince, & qu'on devoit par conséquent lui déférer la Régence. Il envoya des Ambassadeurs à Paris, qui

plaiderent ſa cauſe *à la Cour des Pairs & devant tout le Baronnage de France aſſemblé* ; ils n'avoient pas négligé, diſent les chroniques, de tâcher d'appuyer leurs raiſons par de magnifiques préſens & de belles promeſſes, faiſant d'ailleurs entendre aux Seigneurs que plus le Souverain eſt éloigné, moins le vaſſal eſt dans la dépendance. Malgré leur éloquence & leurs intrigues, malgré tout l'or qu'ils répandirent, la Régence fut adjugée à Philippe de Valois comme préſomptif héritier du trône. Edouard ſe plaignit amerement de cet arrêt dans une aſſemblée du Parlement d'Angleterre ; il y expoſa fort au long ſon prétendu droit à la couronne de France ; il paroît, à la façon dont s'expliquent les Hiſtoriens Anglois, que ſon Parlement même n'eut pas la complaiſance de trouver ſes raiſons valables. Je vais

Rapin de Toiras. T. 3. pag. 158.

les rapporter & les réponſes de Philippe de Valois, en expoſant l'état de la queſtion.

Philippe le Bel & Charles, Comte de Valois, étoient fils de Philippe le hardi. Philippe le Bel eut trois fils & une fille (Louis Hutin, Philippe le long, Charles le Bel & Iſabelle mariée à Edouard II & mere d'Edouard III.) Louis Hutin, Philippe le long & Charles le Bel ne laiſſerent que des filles ; ainſi Philippe de Valois, leur couſin germain, fils de Charles de Valois, étoit l'héritier le plus proche en ligne maſculine. *Il ne s'agiſſoit pas*, dit Rapin de Toiras, *entre Edouard III & Philippe de Valois, de ſçavoir s'il y avoit une loi, qu'on appelloit ſalique, qui excluoit les femmes de la ſucceſſion à la couronne : ſoit que cette loi ſut réelle, ou que ce ne fût qu'une chimere, Edouard & Philippe avoient également intérêt*

PHILIPPE le hardi, Roi de France.

- PHILIPPE le Bel, Roi de France.
  - LOUIS HUTIN, Roi de France, mourut en 1316.
    - JEANNE, *qui épousa Philippe*, Comte d'Evreux.
      - CHARLES *le mauvais, Roi de Navarre, né en* 1332.
  - PHILIPPE le long, Roi de France, mourut en 1321.
    - JEANNE, *qui épousa Eudes IV, Duc de Bourgogne.*
      - PHILIPPE, *Comte d'Artois, né en* 1323.
    - MARGUERITTE, *qui épousa Louis, Comte de Flandres.*
      - LOUIS *le mâle.*
  - CHARLES le Bel, Roi de France, mourut en 1328, & ne laissa que des filles qui n'eurent point de posterité.
  - ISABELLE, mere d'Edouard III.
- CHARLES, Comte de Valois, *son frere.*
  - PHILIPPE de Valois, Roi de France.

à la faire valoir, puisqu'elle étoit l'unique fondement des prétentions de l'un & de l'autre : sans cette loi, la couronne auroit incontestablement appartenu à Jeanne *fille de Louis Hutin.... Philippe le long & Charles le Bel n'y auroient pas eu de droit, & par conséquent Isabelle, leur sœur, n'auroit pas pû y prétendre ; d'ailleurs si la Loi salique n'avoit pas eu lieu, Edouard n'auroit eu lui-même aucun droit à la couronne, puisqu'il auroit eté précédé par les filles de Philippe le long & de Charles le Bel ; il n'avoit donc garde de contester l'autorité de cette loi.*

Elle porte, disoit Edouard, que le plus prochain hoir mâle doit succéder ; elle exclut les femmes *à cause de la foiblesse de leur sexe ;* mais son intention n'a pas été d'exclure les mâles issus des femmes ; je conviens, ajoutoit-il, que ma mere n'a aucun droit à la couronne en qualité de

Leibnitz. cod. diplo. T. 2. p. 66.

Rob. de Avesbury.

femme, mais je ſoutiens qu'elle me rend habile à ſuccéder en qualité de mâle ; je ſuis plus proche des derniers Rois morts, étant leur neveu, que Philippe de Valois qui n'eſt que leur couſin germain ; c'eſt donc à moi que la couronne appartient.

La réponſe de Philippe conſiſtoit à faire voir que depuis le commencement de la Monarchie, il y avoit pluſieurs exemples de Reines à qui l'on avoit déféré la Régence ; que ce n'étoit donc pas *à cauſe de la prétendue foibleſſe de leur ſexe*, que les filles n'étoient point admiſes à ſuccéder ; que l'intention de la loi avoit été d'empêcher que le ſceptre ne paſſât à un Prince d'une autre (1) nation, ou même d'une autre maiſon que celle à laquelle on s'étoit

(1) Liſez les pages 75 & 76 du ſecond volume de ces Eſſais.

ſoumis, la nobleſſe Françoiſe n'ayant point entendu ſe dépouiller de ſon droit originaire à la couronne, ou à l'élection d'un Roi, en cas d'extinction de la famille regnante; que les fils des Monarques étrangers & des filles de nos Rois, n'avoient jamais été qualifiés Princes du Sang de France, & qu'enfin une mere ne pouvoit tranſmettre à ſon fils un droit qu'elle n'avoit pas & qu'elle ne pouvoit jamais avoir. *Baldus.*

Je ne ſuis pas étonné que Rapin de Toiras n'ait point cité une raiſon que l'on ne manqua pas ſans doute d'oppoſer encore aux chimériques prétentions d'Edouard; mais il eſt bien ſingulier que Mezeray, le Gendre, Daniel, Choiſi & autres de nos Hiſtoriens, ne l'ayent pas rapportée; elle acheve de mettre dans tout ſon jour l'extravagante injuſtice du Monarque Anglois. Lorſque Charles *Acta publica. T. 2 pars 4. pag. 70.*

le Bel mourut en 1328, les filles de Philippe le long avoient des enfans * mâles ; les petits fils de Philippe le long n'excluoient-ils pas son neveu Edouard, en suppofant qu'on eut admis l'interprêtation que ce neveu vouloit donner à la loi falique ? D'ailleurs Charles le Bel avoit laiffé des filles qui pouvoient être mariées & avoir des fils.

* Philippe né en 1323, fils de Jeanne, fille de Philippe le long, & d'Eudes IV, Duc de Bourgogne.

Philippe de Valois, fix mois après fon facre, envoya fommer Edouard de venir lui rendre hommage pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu ; Edouard lui écrivit, le 14 d'Avril 1329, *qu'il avoit deffein depuis long-temps de s'acquitter de ce devoir, mais que diverfes affaires qui lui étoient furvenues, l'en avoient empêché.* Il rendit folemnellement cet hommage dans la ville d'Amiens le 6 Juin ; il le ratifia *hommage-lige* par fes Lettres Patentes du 30 Mars 1331.

Rymer. Acta publica. T. 2. pars 3. p. 23.

Ibid. p. 27.

Ibid. p. 61.

La même année, il revint en France, fit un nouveau traité au sujet des affaires de Guyenne, parut très-sensible au procédé de Philippe qui voulut bien lui accorder une diminution de trente mille livres Tournois sur la somme dont on étoit convenu dans le traité précédent. Au commencement de l'année 1332, il fit proposer le double mariage de son fils avec la fille, & celui de sa sœur avec le fils de Philippe : cette proposirion prouve qu'il avoit renoncé à ses vaines idées sur la couronne de France, ou qu'il étoit le plus perfide & le plus méchant de tous les hommes. Il employa les années 1333, 34, 35 & 36, à dépouiller du Royaume d'Ecosse, par les manœuvses les plus fourbes & les plus noires, David Brus, un enfant & qui étoit son beau-frere. En 1337, excité par Robert d'Ar-

Ibid. pars 4. pag. 63.

Rapin de Toiras. T. 3. pag. 166.

tois qui s'étoit réfugié en Angleterre, il feignit de nouveau d'être persuadé (1) qu'il avoit eu raison de reclamer la couronne de France. Il fit des alliances avec l'Empereur & plusieurs Princes d'Allemagne; il soudoya des troupes de tous pays, & lorsqu'il se crut en état de commencer la guerre, il écrivit au Pape *qu'après la mort de Charles le Bel son oncle, la couronne de France lui étoit dévoluë comme au plus proche héritier; qu'il en avoit été privé par un jugement injuste & précipité; que les Ambassadeurs qu'il*

(1) Il en étoit si peu persuadé que dans sa lettre au pape, en date du 30 de Janvier 1340, il dit, *que si Philippe de Valois lui avoit fait les moindres offres, il s'en seroit contenté* : & revera, si nobis oblationem, etiam mediocrem, tunc fecisset, ad vitandum guerrarum discrimina & expensarum profluvia, super ea responsionem rationabilem fecissemus.

Rymer. Acta publica. T. 2. pars 4. p. 64.

qu'il avoit envoyés à Paris, n'avoient pas été écoutés ; qu'en ôtant à un mineur une couronne qui lui appartenoit légitimement, les Grands du Royaume avoient agi moins en juges qu'en scélérats & en brigands, & qu'il protestoit contre tout ce qui s'étoit fait pendant sa minorité. Qu'auroit dit Guillaume *le bâtard*, le Conquerant de l'Angleterre, si du fond de son tombeau il avoit pû entendre un de ses descendans traiter ainsi la noblesse de France.

Il étoit de notoriété publique que les Ambassadeurs (1) d'Edouard

(1) Le Pape, dans sa réponse à Edouard, après lui avoir prouvé dans tous les points que ses raisons sont fausses & que ses prétentions ne sont pas soutenables, finit par lui conseiller *de quitter au plutôt le titre de Roi de France, titre qui ne pourroit que le faire passer pour un Prince très injuste, & lui attirer à jamais, & à sa postérité, la haine implacable de tous les François.* *Acta publica. T. 2. pars 4. pag. 70.*

avoient plaidé sa cause devant la Cour des Pairs, quand il envoya demander la Régence après la mort de Charles le Bel ; il le dit lui-même dans l'assemblée de son Parlement à Northampton, à la fin de Février 1328. Les Historiens Anglois ajoutent que la veuve de Charles le Bel n'ayant accouché que d'une fille, il donna à d'autres Ambassadeurs un plein pouvoir, en datte du 16 Mai 1328, pour demander la couronne en son nom ; il ne s'étoit pas pressé, puisqu'il y avoit un mois & demi que la Reine * étoit accouchée ; ces Ambassadeurs, s'ils passerent en France, n'arriverent vraisemblablement qu'après le sacre * de Philippe de Valois ; d'ailleurs, s'ils demanderent à être écoutés, ils ne durent pas l'être, puisque le jugement de la Cour des Pairs portoit, comme celui qui avoit été

Rapin de Toiras. T. 3. p. 158.

Acta publica. T. 2 pars 3. p. 13.

* Elle accoucha le premier d'Avril.

* Il fut sacré à Rheims le 28 de Mai.

rendu à l'égard de Philippe le long, *que si la Reine n'accouchoit que d'une fille, dès l'instant Philippe seroit reconnu Roi.*

Philippe ayant eu communication de la Lettre d'Edouard au Pape, répondit : ni moi, ni le Roi d'Angleterre ne pouvions être juges dans notre propre cause ; elle fut plaidée à la Cour des Pairs & devant tous les Barons assemblés ; ils déciderent unanimement que mon droit étoit incontestable ; jamais Edouard, même dans son Parlement, n'a fait de protestations contre cette décision ; il y a acquiescé pendant plus de neuf ans, comme tous les autres Potentats de l'Europe ; l'allégation de sa minorité est ridicule & frivole ; mais en supposant qu'elle fut admissible, son Parlement l'avoit déclaré majeur, & il gouvernoit par lui-même

Rapin de Toiras. T. 3. p. 163.

en 1331, lorſqu'il m'envoya ſes lettres patentes par leſquelles il déclaroit & faiſoit ſerment qu'il étoit mon homme-lige & qu'il me ſerviroit envers & contre tous ; cet acte a été ſuivi de pluſieurs autres, & nommément d'un plein pouvoir que ſes Ambaſſadeurs m'ont préſenté cette année 1337, par lequel il les autoriſe *à tranſiger ſur toutes ſortes de demandes, procès, débats, queſtions & conteſtations, entre nos Sujets & les ſiens, & entre lui & nous Roi de France & ſon Seigneur, par rapport à ſes Terres dans le Duché d'Aquitaine & autres dans notre Royaume, & ſur tous ajournemens pendans en notre Cour.*

Acta publica. T. 2. pars 3. p. 190.

Croiroit-on qu'Edouard n'eut pas honte de répliquer que s'il n'avoit point fait de proteſtations publiques, il en avoit fait de ſecretes dans ſon conſeil privé, par leſquel-

les il avoit déclaré *que par l'hommage qu'il alloit rendre, il ne prétendoit pas porter préjudice à ses droits sur la couronne de France, quand même il viendroit à ratifier cet hommage par ses lettres patentes, & que ce n'étoit que la crainte de perdre ses terres en France qui l'obligeoit à faire cette démarche.* Ainsi, aucune Puissance ne peut compter sur les sermens d'un Roi d'Angleterre & sur les traités qu'elle fait avec lui ; il aura toujours protesté secretement, dans son conseil privé, contre la paix qu'il signoit, dès qu'il croira voir quelque avantage à recommencer la guerre.

Rapin de Toiras. T. 3. p. 159.

Il seroit naturel de croire qu'Edouard ayant pris la qualité de *Roi de France*, quelqu'un de nos Rois a exigé par un traité que les successeurs de ce Prince inique continueroient de la prendre, comme

une note perpétuelle de sa mauvaise foi, & de la honte des Anglois chassés du Royaume, quoique secondés par tant de Villes & de Provinces mécontentes & rebelles. Voici à quelle occasion il prit ce titre dont ses successeurs ont continué de se décorer, *uniquement*, disoit le satirique Comte de Rochester, *pour se conserver le privilége* (1) *de guerir des écrouelles*. Les Flamans s'étoient de nouveau révoltés; leur Comte s'étoit réfugié en France; ils avoient pour chef Jacques Arteuelle, Brasseur de biere; Edouard & ce Brasseur avoient besoin l'un de l'autre; ils furent bien-tôt amis, mais les Flamans refusoient de se déclarer contre Philippe, parce qu'ils avoient promis avec serment, par le dernier trai-

(1) Collier, écrivain Anglois, dit que ce don vient de S. Edouard *le Confesseur*.

té, de ne point porter les armes contre le Roi de France, leur Seigneur souverain, & qu'ils s'étoient même soumis à remettre deux millions de florins à la Chambre Apostolique, s'ils contrevenoient à leur promesse.

Artenelle leur persuada qu'il étoit aisé de lever le scrupule qui les retenoit, en engageant Edouard à prendre le titre (1) de Roi de

(1) Il avoit pris ce titre dans une commission adressée au Duc de Brabant, en date du 7 d'Octobre 1337, mais il l'avoit aussitôt quitté, voyant qu'aucun Prince de l'Europe, même de ses alliés, ne vouloit le lui donner. Il paroît par une Lettre qu'il écrivit à l'Archevêque de Cantorberi, le 21 Février 1340, qu'il sentoit le ridicule d'avoir pris cette qualité, & qu'il craignoit que son Parlement n'aprouvât pas cette usurpation : *qu'on ne soit point surpris*, dit-il, *que nous ayons changé notre stile ordinaire & que* Rymer. *Acta publica*. T. 2. pars 3. p. 192.

France ; ils s'applaudirent d'avoir choisi un chef qui avoit tant d'esprit & proposerent cet expédient au Roi d'Angleterre qui le trouva d'abord ridicule, *mais son conseil*, Pag. 180. & 491. dit Rapin de Toiras, *après y avoir bien reflêchi, approuva ce moyen de faire entrer les Flamans dans la ligue.* On voit qu'Edouard, s'il avoit eu besoin des Juifs, auroit pris de même

nous nous fassions nommer Roi de France ; *des raisons essentielles nous ont nécessairement obligé à cette démarche ; nous vous les exposerons, aux autres Prélats, aux Seigneurs & aux Communes dans le prochain* Ibid. pars 4. pag. 69. *Parlement.* Non mirantes ex hoc quod stilum nostrum consuetum mutavimus, & Regem Franciæ nos facimus nominari ; nam diversæ subsunt causæ per quas hoc facere necessario nos oportet, & quas vobis & aliis prælatis & Magnatibus, necnon communitatibus ejusdem regni Angliæ, ad dictum Parlamentum pleniùs exponemus &c.

le titre de Meſſie. Il fit publier un Manifeſte par lequel il déclaroit à tous bons François, *que pour ne pas ſembler négliger les faveurs du Ciel & s'opoſer à la volonté de Dieu, il s'étoit déterminé à prendre le gouvernement du Royaume de France qui lui étoit dévolu par la mort de Charles le Bel ſon oncle, promettant ſa protection à tous ceux qui, à l'exemple des Flamands, le reconnoîtroient pour leur Souverain.*

Voilà l'époque de la jonction des fleurs de lys & des léopards; il faut remarquer qu'Edouard ſe qualifioit *Roi de France, d'Angleterre & d'Irlande*, & qu'il mettoit les fleurs de lys au 1 & 4 quartiers qui ſont les plus honnorables, & que tous (1) ſes ſucceſſeurs ont conti-

(1) La Reine Anne continua toujours de porter les mêmes armes juſqu'à ſa mort,

nué d'écarteler de même jusqu'à Georges I, Electeur d'Hanovre : je ne sçais pas si ce Prince, à son avénement au trône d'Angleterre, déclara qu'il ne demeureroit point à Paris ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est le premier qui a commencé à écarteler au I & IV parti, au 1 d'Angleterre ; au 2 d'Ecosse ; au II de France ; au III d'Irlande.

Plusieurs Princes d'Allemagne, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Zélande, de Gueldre, de Hainaut, de Juliers, de Limbourg, & généralement tous les Seigneurs des Pays-Bas, amenerent des troupes à Edouard ; son argent & la qualité de Vicaire de l'Empire qu'il avoit obtenue de l'Empereur Louis

quoiqu'on eut résolu, dit on, de changer le grand sceau d'Angleterre, en 1706, lors de l'union de ce Royaume & de celui d'Ecosse.

de Baviere, les avoient mis dans son parti. Il commença la guerre par le siége de Cambray qu'il fut obligé de lever. Il s'avança vers S. Quentin; le continuateur de Nangis dit que les deux armées se trouverent vis-à-vis l'une de l'autre le Vendredi 22 Octobre 1339; que la notre ayant fait une marche de cinq lieues, on jugea à propos de la laisser reposer; qu'Edouard profita de la nuit pour décamper, & se retira dans le Hainaut. Froissart (1) prétend qu'on se défia réciproquement & que l'on convint d'un jour pour se livrer bataille;

(1) Il étoit de Valenciennes; la Reine d'Angleterre, fille du Comte de Hainaut, & Edouard son mari, l'honoroient de leur bienveillance; il n'en étoit pas ingrat; son inclination pour les Anglois se manifeste en toute occasion.

que ce jour venu, Philippe ne voulut point sortir de son camp, parce que son conseil lui représenta que le Roi d'Angleterre, en perdant une bataille en Picardie, ne risquoit que des hommes & que d'être obligé de se retirer sous les places de Flandres, au lieu que s'il la gagnoit, il pourroit porter le fer & le feu dans le sein du Royaume. De quelque façon que la chose se soit passée, il est certain qu'Edouard rentra dans le pays de ses alliés; que la campagne fut finie en Flandres; qu'en Gascogne, on lui avoit enlevé Bourg, Blaye & quelqu'autres places; que notre flote battit la sienne, prit deux de ses plus gros vaisseaux & plusieurs autres moins considérables; que l'on fit des descentes sur les côtes d'Angleterre, & qu'on pilla Hamptoncourt, Portsmouth & l'Isle de Grenezay.

La fortune lui fut plus favora-
ble au commencement de la cam-
pagne ſuivante ; notre flote l'atten- 1340
doit vis-à-vis de l'Ecluſe pour l'em-
pêcher de repaſſer en Flandres ;
nous avions plus de vaiſſeaux, mais
les ſiens étoient chargés de ſes meil-
leures troupes ; d'ailleurs la jalou-
ſie qui regnoit entre Quieret & Ba-
huchet, nos deux Amiraux, les por-
toit à ſe contrarier ſans ceſſe ſur
toutes les manœuvres ; Edouard ga-
gna l'avantage du vent, & leur mit
le ſoleil dans les yeux ; on jetta
les grapins ; on s'accrocha ; on ſe
battoit comme ſi l'on eut été ſur
terre ; le carnage étoit affreux ;
Quieret fut tué ; Edouard eut la
cuiſſe percée d'une fléche ; il étoit
cinq heures du ſoir ; l'action duroit
depuis huit heures du matin ; la
victoire commençoit à ſe décla-
rer pour nous, lorſqu'une eſcadre

Flamande parut, ſe rangea du côté d'Edouard & lui fit gagner la bataille. Il ordonna, pour inſulter à Philippe, dit le continuateur de Nangis, que l'on pendit l'Amiral Bahuchet au grand mât de ſon vaiſſeau. Faut-il donc que les Faſtes d'Angleterre ne puiſſent étaler un triomphe, qu'il ne ſoit en même-temps ſouillé par quelque action féroce !

Nangii continuat.

Vainqueur ſur la Mer & à la tête de cent cinquante mille hommes en Flandres, Edouard ſe livroit à l'eſpoir de la plus glorieuſe campagne. Il détacha un tiers de ſon armée ſous les ordres de Robert d'Artois qui pénétra juſqu'à S. Omer, & ravagea la frontiere pendant près d'un mois. Eudes IV, Duc de Bourgogne, ayant enfin raſſemblé des troupes, quoiqu'elles fuſſent bien inférieures en nombre, attaqua Robert

d'Artois, le battit, lui tua neuf ou dix mille hommes, & le pourſuivit jusqu'à Montcaſſel. Cet échec augmenta l'embarras du Monarque Anglois ; il avoit entrepris le ſiége de Tournay ; aucune de ſes attaques n'avoit réuſſi ; les aſſiégés faiſoient la plus vigoureuſe réſiſtance ; notre armée campée à deux lieues de la ſienne, la harceloit ſans ceſſe, battoit tous ſes détachemens & lui coupoit les vivres. Il envoya propoſer à Philippe de vuider leur querelle par un combat ſeul à ſeul, ou de cent contre cent, ou par une bataille générale : la ſuſcription de la lettre étoit *à Philippe de Valois*, ſans autre titre. Philippe lui récrivit, *on a apporté à notre camp une Lettre adreſſée* à Philippe de Valois ; *comme elle n'eſt pas pour nous, nous n'y répondons point ; mais nous nous ſervons de l'occaſion de votre Herault*

Rymer. Acta publica. T. 2. pars 4. p. 80.

pour vous dire que vous êtes notre homme-lige ; qu'en nous attaquant & en soulevant les villes de Flandres contre leur Comte & contre nous leur Souverain & le votre, vous vous êtes rendu coupable de rebellion, de parjure & de félonie, & qu'avec l'aide de Dieu, nous espérons de vous soumettre & de vous punir. Quelques Historiens, entr'autres Daniel & Choisi, ont voulu ridiculement enjoliver cette réponse : *Philippe*, disent-ils, *ajouta que dans le duel proposé, il falloit que le risque fût égal de part & d'autre, & qu'il acceptoit le défi, si Edouard vouloit mettre au jeu le Royaume d'Angleterre contre le Royaume de France.* Voici mes réflexions sur ce cartel : Edouard n'avoit pas encore conquis un pouce de terre dans le Royaume ; il se voyoit dans le cas de lever honteusement le siége de Tournay ; les convois n'arrivoient que difficile-

Rapin de Toiras. T. 3. pag. 181.

ment à ſon camp ; il manquoit d'argent pour payer ſes troupes ; elles murmuroient ; d'ailleurs il n'ignoroit pas que quelques-uns de ſes alliés, commençant à mal augurer de cette guerre, penſoient à ſe détacher de la Ligue, & traitoient ſecretement avec Philippe : c'eſt dans ces circonſtances qu'il envoye le défier ; il ſavoit que ce Prince étoit trop ſenſé pour expoſer à l'incertitude d'un düel une couronne qu'il poſſédoit depuis douze ans ; or quel nom donne-t-on à un homme qui envoye un cartel quand il eſt intimement perſuadé que celui à qui il l'adreſſe, ne peut pas être aſſez extravagant pour l'accepter ? Ajoutons que ce défi eſt de 1340 ; qu'en 1347, lorſque la malheureuſe bataille de Creci, la priſe preſque certaine de Calais & le feu de la révolte dans pluſieurs provinces, ſembloient pro-

mettre à Edouard des conquêtes ai-
Ibid. p. 103. sées dans le Royaume, Philippe lui fit proposer de se battre six contre six pour décider à qui le tout appartiendroit ; qu'il refusa : il étoit
Recueil des Cartels, &c. un fanfaron en 1340 ; qu'étoit-il en 1347 ?

Revenons à sa position devant Tournay, & voyons comment il s'en tira. Jeanne de Valois, Comtesse douairiere de Hainaut, sa belle-mere & sœur de Philippe, avoit pris le voile, après la mort de son mari, dans l'Abbaye de Fontenelles ; il lui fit insinuer adroitement qu'il n'étoit point éloigné de la paix, & qu'il seroit bien glorieux pour elle de l'avoir procurée entre deux Princes qui devoient lui être si chers. La bonne Princesse sortit de son Convent, vint d'abord au camp de son frere, passa le lendemain à celui de son gendre, &

leur fit à l'un & à l'autre des représentations très-chrétiennes; Philippe à qui l'occasion d'écraser son ennemi, se présenta toujours & qui ne sçut jamais en profiter, consentit à une trêve de dix mois; elle fut ensuite prolongée pour deux ans: l'Anglois ne manqua pas de la rompre dès que les conjonctures lui parurent favorables pour recommencer la guerre.

Jean III, Duc de Bretagne, mourut sans enfans en 1341; le Duché appartenoit à Jeanne de Penthievre, femme de Charles de Blois; Jean, Comte de Montfort, le lui disputa, & passa secretement à Londres pour s'appuyer d'un protecteur dans son injuste prétention. Robert (1) d'Artois ne respirant toujours que haine

(1) Robert d'Artois étoit Prince du Sang & beau-frere de Philippe de Valois à qui il

& que vengeance, après avoir conféré avec lui, alla trouver Edouard: Enfin, lui dit-il, le moment d'arracher la couronne à Philippe, est venu; le Comte de Montfort est ici; il peut vous livrer des ports & des villes en Bretagne; ces ports & ces villes vous serviront de places d'armes & vous ouvriront l'entrée du Maine & de l'Anjou; vous possedez la Guyenne & le Ponthieu

avoit rendu des services signalés. Ils se brouillerent au sujet du procès pour le Comté d'Artois. Robert se deshonora en faisant fabriquer & en produisant de faux titres; malgré cela, sa valeur, son esprit, la figure la plus prévenante, ses malheurs intéressoient pour lui, & l'on ne pardonnoit point à Philippe de le poursuivre partout & de ne vouloir pas qu'il eut un asile en aucun pays. Le Comte de Montfort étoit aussi de la Maison de France; Philippe protégeoit Charles de Blois.

qui vous ont toujours fourni de bons ſoldats ; Geoffroy d'Harcourt, ſi puiſſant en Normandie par ſes terres, ſes parens & ſes amis, vous a promis de faire ſoulever cette province, dès que vous y paroîtrez ; l'eſprit de révolte ne tardera pas à ſe communiquer aux autres parties d'un Royaume où le peuple gémit ſous le poids des impôts ; Philippe a mécontenté ſa nobleſſe en négligeant les remontrances qu'elle lui faiſoit ſur les uſurpations du Clergé ; il a voulu ménager les Evêques, & n'a fait que des orgueilleux & des (1) ingrats ; le moindre échec peut ébranler ſon Trône. Tout ce que diſoit Robert d'Artois n'étoit mal-

(1) Robert d'Artois ſe trompoit ; il eſt vrai qu'ils ne voulurent pas payer de Décimes, mais ils donnerent à Philippe le ſurnom de *bon Catholique*. *Daniel.* *Le Gendre.*

heureusement que trop vrai ; Edouard promit des secours au Comte de Montfort qui le reconnut pour Roi de France, & lui rendit hommage.

Les troupes Angloises qui débarquerent en Bretagne, n'y cueillirent pas de lauriers; quelques Seigneurs Bretons à la tête de leurs paysans qu'ils armerent, reprirent d'assaut la ville de Vannes dont Robert d'Artois s'étoit emparé ; la garnison Angloise fut taillée en piéces ; Robert d'Artois, dangereusement blessé, s'enfuit à Hennebond où il s'embarqua pour repasser en Angleterre : il mourut sur Mer de ses blessures.

Edouard jura de venger sa mort d'une façon terrible & dont les Bretons se souviendroient à jamais. Il descendit lui-même au Morbian *, & crut jetter l'épouvante dans le

* Proche de Vannes.

pays en s'annonçant en conquerant dont les troupes étoient assez nombreuses pour attaquer trois villes à la fois ; il assiégea Vannes, Nantes & Rennes. Le pays ne s'épouvanta point ; on n'y avoit de temps immémorial qu'une estime assez légere pour la valeur Angloise ; Edouard fut obligé de lever le siége de Rennes & de Nantes; il espera que dumoins il réussiroit à celui de Vannes, en y rassemblant toutes ses forces ; il se trompa ; le Duc de Normandie * arriva avec cinquante mille hommes, & se campa vis-à-vis de lui : *les deux armées*, dit Rapin de Toiras, *demeurerent pendant une grande partie de l'hiver à une petite distance l'une de l'autre, mais bien retranchées, sans qu'il parut qu'aucun des deux chefs eut envie de combattre ; Edouard n'étoit pas disposé à risquer une bataille contre une armée*

Larrey.

* Depuis le Roi Jean.

Pag. 188.

bien plus forte que la sienne, & le Duc de Normandie ne vouloit rien hazarder, esperant d'affamer son ennemi. Il l'auroit en effet affamé ; il l'auroit obligé de se rendre à discretion ; notre flote après avoir chassé la flote Angloise du Morbian, tenoit la Mer & prenoit ou couloit à fond tous les convois qui venoient d'Angleterre ; Edouard étoit encore plus embarassé qu'il ne l'avoit été devant Tournay. Au commencement de Janvier, deux Légats du S. Siége arriverent au camp du Duc de Normandie, & négocierent une trêve de trois ans. Toute
1343. la Nation murmura contre le Gouvernement, & le dépit & le mépris commencerent à succeder dans le cœur de la Noblesse à cette ardeur avec laquelle elle avoit jusqu'alors prodigué son sang & ses biens pour terminer cette guerre.

Philippe

Philippe fit publier un Tournoy à l'occasion du mariage de son second fils; toute la noblesse de France & des Royaumes voisins y fut invitée selon l'usage & avec les cérémonies ordinaires : cette invitation étoit un sauf-conduit général. Au milieu de la fête il ordonna qu'on arrêtat Olivier * de Clisson & treize autres Seigneurs Bretons ; ils furent décapités quelques jours après aux Halles à Paris. Il est certain qu'ils avoient toujours tenu & qu'ils paroissoient tenir encore le parti de Charles de Blois ; on prétend qu'ils avoient traité secretement depuis quelques mois avec Edouard & le Comte de Montfort, & que le mari de la belle Comtesse de Salisburi, cherchant à se venger du Roi d'Angleterre, & sçachant les mesures qu'il prenoit avec ces Gentilshom-

1344.

* Pere du Connétable.

Froissart. D'Argentré.

Larrey.

mes & plusieurs autres de Normandie, en avertit le Roi de France & lui donna même les moyens d'intercepter quelques-unes de leurs lettres. J'avoue que Philippe en les envoyant au suplice sans leur avoir fait faire leur procès, se conduisit moins en Roi qu'en Tiran ; mais ne falloit-il pas qu'Edouard fût de la mauvaise foi la plus féroce pour vouloir par représailles, *disoit-il*, faire couper le cou aux prisonniers François qui étoient encore détenus en Angleterre depuis la trêve, n'ayant pas achevé de payer leur rençon. Les historiens Anglois, en avouant qu'il alloit commettre cette barbarie si Henri de Lancastre ne l'en eut empêché à force de remontrances & de prieres, tâchent de l'excuser & font des raisonnemens auxquels il est important de répondre pour faire con-

Rapin de Toiras. pag. 194.

noître lequel des deux Rois fut l'infracteur de la trêve. Ces Historiens conviennent qu'Edouard *n'auroit eu aucune raison de faire tant de bruit à l'occasion du suplice des Seigneurs Bretons, s'ils n'avoient été que ses partisans secrets; mais*, disent-ils, *il marque positivement, dans ses plaintes au Pape, qu'ils étoient ses adhérans & qu'ils avoient été enlevés en Bretagne; or les alliés & les adhérans de part & d'autre étoient compris dans la trêve; Philippe l'avoit donc violée le premier, en faisant enlever ces Seigneurs en Bretagne, ou au milieu d'un Tournoy.* Ibid. p. 192 & 504.

Je pourrois d'abord répondre que ces Historiens conviennent qu'Edouard avoit souvent avancé des faussetés dans ses manifestes contre les Ecossois; qu'il en usoit sans doute de même dans ses déclamations contre Philippe, & que d'ailleurs, dans ses plaintes au Pape, il ne dit pas si Ibid. p. 456.

les Seigneurs Bretons étoient ses adhérans *secrets* ou *déclarés* ; mais je vais prouver qu'ils ne pouvoient pas être ses adhérans (1) *déclarés* : il est certain qu'ils suivoient le parti de Charles de Blois lors de la trêve, & qu'un des articles de cette trêve portoit *que les deux Rois ne pourroient traiter par paroles, ou par écrit, avec les sujets l'un de l'autre, & ne tâcheroient point de les suborner* : Edouard n'avoit donc pas pû traiter ouvertement avec les Seigneurs Bretons : en traitant secretement avec eux, & avec quelques Gentilshommes Normands, il avoit donc en-

Larrey.

Du Tillet. Recueil des Traitez &c.

(1) Henri de Maleſtroit, un de ces Gentilshommes Bretons, étoit alors Maître des Requêtes de l'Hôtel : pouvoit-il posseder cet office auprès de Philippe, & être en même temps ouvertement un des adherans d'Edouard ?

Histoire de Paris. T. I. pag. 597.

freint la trêve : ses prétendues représailles sur les prisonniers François, auroient donc été autant d'assassinats, & il étoit donc enfin le plus inique de tous les hommes, *en envoyant déclarer la guerre à Philippe sur le prétexte qu'il avoit violé la trêve par son indigne action envers les Seigneurs Bretons.* *Rapin de Toiras. T. 3. p. 193. 194.*

Geoffroy (1) d'Harcourt, soupçonnant qu'on avoit découvert les perfides complots qu'il tramoit depuis quelques-années en Normandie, s'étoit réfugié à Londres ; il conseilla au Monarque Anglois de paroître

(1) Quand il vit sur le champ de bataille de Creci le corps du Comte d'Harcourt son frere & ceux de tant d'autres Seigneurs François ses parens & ses amis, il fut saisi de remords, & quittant seul, & sans rien dire, l'armée victorieuse d'Edouard, il vint se jetter, la corde au cou, aux pieds de Philippe qui lui pardonna.

vouloir porter tout l'effort de ses armes du côté de la Guyenne : J'ai été, lui dit-il, en faveur auprès de Philippe ; je dois le connoître ; il ne prévoit jamais & n'agit qu'au moment ; il regarde uniquement où son ennemi paroît aller, & n'apperçoit point où il pourroit venir ; menacez les provinces voisines de la Gascogne, & que vos coups tombent sur la Normandie ; elle vous offre de grosses villes, la plûpart démantelées ; un pays riche, abondant, tout ouvert, & où l'on n'a point vû de guerre depuis plus d'un siécle ; vous aurez chargé vos vaisseaux d'un butin immense ; vous aurez répandu la terreur jusqu'aux portes de Paris, avant que Philippe ait pû rassembler des forces assez considérables pour entreprendre de vous combattre.

Edouard suivit ce conseil ; le Comte de Derby* qu'il envoya en Guyen-

* Henri de Lancastre.

ne, attira toute l'attention de Philippe de ce côté par la prise de Bergerac, d'Angoulême & de quelques autres places. Le Prince Jean assembla notre armée entre Orleans & Tours ; il invitoit toute la noblesse à le suivre ; la France, disoit-il, ne sera jamais tranquille tandis que l'Anglois y conservera des possessions ; héritier du thrône, je ne sçaurois mieux m'annoncer aux peuples que je dois un jour gouverner, qu'en chassant enfin du Royaume un ennemi dont le fougueux orgueil entretient l'opiniâtreté. On n'auroit pû qu'aplaudir aux mesures qu'il prenoit, si les circonstances avoient été différentes ; il auroit dû penser qu'il y avoit eu des révoltes dans plusieurs provinces ; que parmi la noblesse, ceux qui étoient véritablement affectionnés à la gloire de l'Etat, le suivroient ; mais que les mé-

contens resteroient dans leurs terres, que la punition de quelques Gentilshommes, surtout en Normandie, avoit moins épouvanté qu'irrité leurs parens & leurs amis.

A l'approche de notre armée, le Comte de Derby se renferma dans Bordeaux; la plûpart des forteresses & des places dont il s'étoit emparé, furent reprises, & l'on forma le siége d'Aiguillon. Plusieurs Chevaliers Anglois & Gascons, distingués par leur expérience & leur valeur, s'étoient jettés dans ce Château; il étoit abondamment pourvû de toutes sortes de provisions, & son assiete au confluent de la Garonne & du Lot, le rendoit très-fort. Edouard bien persuadé que le siége en seroit long, continuoit son armement, & n'obmettoit rien de tout ce qui pouvoit aider à faire croire que son objet étoit de secourir la Gascogne,

ou de faire une diversion sur les côtes du Poitou. Il partit de Southampton le deux de Juillet, 1346, paroissant diriger sa route vers Bordeaux ; on apprit bientôt qu'il étoit descendu à la Hogue dans le Contentin ; il pilla, brûla, saccagea Valogne, S. Lo, Carentan, Harfleur, Cherbourg, Caën, passa sous les murailles de Rouen, remonta la Seine jusqu'à Poissi, envoya un Herault pour offrir la bataille à Philippe ; *mais de même que le loup*, dit Mezeray, *après avoir fait un grand carnage dans une bergerie, entendant aboyer les mâtins, ne tâche qu'à se retirer dans le bois*, il décampa bien vîte & ne pensa qu'à se sauver dès que Philippe eut enfin assemblé assez de troupes pour paroître en campagne. Le plaisir que ressentent les Historiens Anglois à retracer les maux que souffrit alors la France,

les engage dans un récit très-circonſtancié de la courſe de leur fameux Edouard. Etoit-ce un Héros ? N'étoit-ce qu'un Tartare avide de carnage & de butin ? Le lecteur peut en juger ; après avoir pillé Caën, il chargea promptement, diſent-ils, ſon plus gros vaiſſeau de toutes les marchandiſes & les richeſſes qu'il avoit trouvées dans cette ville & dans quelques autres, & les fit partir pour l'Angleterre ; il ne s'arrêtoit point devant les places qui pouvoient ſe défendre ; il continuoit ſa route à travers les Villes ouvertes & les Villages, les abandonnant à la fureur du ſoldat & les réduiſant en cendres : du haut des Tours de Notre-Dame, on pouvoit voir, ajoutent-ils, l'embraſement du Château Royal de Poiſſi, de celui de S. Germain en-Laye, & des villages de Ruel, de Nanterre & de Neuilli. Il faut re-

Acta publica. T. 2. pars 4. pag. 205.

marquer que ces Historiens continuent toujours de dire *que c'étoit pour venger la mort des Gentilshommes Bretons* : quel prétexte de guerre ! quelle vengeance !

Edouard fuyoit à grandes journées ; son dessein étoit de traverser la Picardie & d'aller se mettre à couvert sous quelque place de Flandres ; il se trouva fort embarassé sur les bords de la Somme ; il tenta le passage à Péquigni & à Pontderemi ; il fut vigoureusement repoussé à ces deux endroits : *heureusement on lui enseigna*, dit Rapin de Toiras, *le gué de Blanquetaque ; l'autre bord étoit défendu par Gondemar du Fay à la tête de douze mille hommes ; dans la nécessité, ou de forcer ce gué ou de combattre avec un grand désavantage Philippe qui le talonnoit de fort près, Edouard fit avancer ses troupes qui se trouvant animées par la présence de* Pag. 191.

leur Roi, se jetterent dans l'eau avec tant d'intrépidité qu'elles commencerent de vaincre leurs ennemis avant que d'en venir à la charge; les François, ajoute-t-il, *après avoir fait quelques vains efforts, se virent obligés d'abandonner ce passage important.*

Ce récit mérite quelques réflexions, d'autant plus qu'il est copié d'après Daniel & Choisi. Pourquoi les Anglois *animés par la présence de leur Roi*, furent-ils repoussés à Péquigni & à Pontderemi où nous étions moins en force qu'à Blanquetaque? D'ailleurs ce gué de Blanquetaque n'en étoit un que pendant deux heures, en basse marée; on n'y pouvoit défiler au plus que quinze hommes de front; comment Edouard put-il espérer que douze mille François prendroient d'abord la fuite? Pourquoi ne craignit-il point que notre armée *qui le talonnoit de près*,

n'arrivât & ne taillât en piéces tout ce qui n'auroit pas encore passé ? Rapin de Toiras n'a pas jugé à propos de faire ces réflexions, mais n'est-il pas honteux que nos Historiens ne les ayent pas faites, & qu'ils ayent négligé de raporter que Philippe s'écria *que depuis quelque temps on le trahissoit sans cesse & partout.* Mezeray fait entendre que Gondemar du Fay étoit parent de Geoffroy d'Harcourt, & qu'il s'étoit vendu aux Anglois.

La marée commençoit à remonter quand notre avant-garde arriva à Blanquetaque ; elle y trouva plusieurs chariots, & trois ou quatre cent hommes qui n'avoient pas encore pû défiler ; il eût été naturel de ne voir en eux que des meurtriers & des incendiaires ; on n'y vit qu'un ennemi qui jettoit ses armes & qui demandoit la vie ; on la lui accorda.

Le lendemain, 26 d'Août, nous passames la Somme sur le Pont d'Abbeville ; la chaleur fut excessive ; il survint ensuite un orage ; il étoit trois heures après midi quand nous arrivames à la vue du camp d'Edouard. Il avoit pris son parti dès la veille ; ne pouvant plus esperer de nous échaper & d'éviter le combat, il avoit cherché un terrein avantageux & s'étoit posté sur une colline proche du village de * Creci ; une épaisse forêt qui couvroit sa gauche & la queue de son camp, formoit avec les retranchemens qu'il fit faire sur sa droite, une espece de croissant ; sa gendarmerie en occupoit le centre ; son infanterie & ses arbalêtriers étoient en avant sur les aîles. On représenta à Philippe qu'après une marche de cinq lieues que l'ardeur du soleil & l'orage avoient rendue très fati-

* Bataille de Creci.

guante, nos troupes devoient être lasses & harrassées ; qu'il falloit les laisser reposer jusqu'au lendemain, & ne pas engager précipitament une bataille contre un ennemi frais, bien posté & à qui le désespoir & la nécessité de vaincre donneroient encore du courage. L'impétueux Comte * d'Alençon fronda cet avis avec mépris ; on ordonna l'attaque ; douze mille Archers Génois formoient notre premiere ligne : on prétend qu'ayant négligé pendant la marche de couvrir les cordes de leurs arbalêtes, elles étoient si mouillées qu'ils ne purent s'en servir, *& que meurtris & déconfits par les fleches que les Archers Anglois leur tiroient si vivement que ce sembloit neige, ils lâcherent le pied* & se renverserent sur notre seconde ligne. Il n'y avoit qu'à s'ouvrir pour les laisser passer ; mais les mouvemens n'étoient pas

* Frere de Philippe de Valois.

Froissart.

faciles sur un terrein très-étroit, *& où tous ces Seigneurs*, * *Rois*, *Comtes*, *Ducs & Barons François*, *avec leurs bannieres*, *ne venoient mie ensemble*, *mais en confusion & désordre*, *l'un devant*, *& l'autre derriere*. Philippe crut sans doute qu'il y avoit de la trahison de la part des Génois : *or tôt*, s'écria-t-il, *tuez cette ribaudaille qui nous empêche la voye*. Le Comte d'Alençon, en voulant leur passer sur le ventre, dérangea sa ligne & fut tué en faisant de vains efforts pour la rétablir : le Prince de Galles avoit profité du moment & il ne lui avoit pas été difficile d'achever de la rompre. Dans l'instant que Philippe s'avançoit pour la soutenir, six piéces de canon qu'Edouard avoit placées au haut de la colline, commencerent à tirer : *ces foudres dont les Anglois*, dit Rapin de Toiras, *se servoient pour la premiere fois*,

* Le Roi de Bohême & son fils, Roi des Romains.

Pag. 200.

& dont l'usage étoit inconnu en France, firent une si grande exécution parmi les troupes Françoises, & leur inspirerent tant de frayeur qu'on attribue en partie le succès de cette journée à la surprise qu'elles causerent. Les Comtes de Northampton & d'Arondel qui commandoient la seconde ligne des ennemis, voyant que nous enfoncions la gauche de leur premiere ligne & que nous commencions à la poursuivre avec impétuosité, firent un mouvement que la nuit favorisoit & qui les mit en état de nous prendre en flanc. Philippe, mauvais Général, se battoit en soldat; il reçut deux blessures, l'une à la gorge & l'autre à la cuisse; son cheval fut tué sous lui; on entendit crier *sauvez le Roi;* ce cris, des ordres confus ou mal donnés, la flamme & le bruit du canon que les ténebres rendoient encore plus terribles à des

Larrey.

imaginations qui n'y étoient pas préparées, tout aidoit au carnage; chacun fuyoit, croyant que les autres fuyoient; Philippe fut emmené malgré lui hors du champ de bataille par le Comte de Hainaut; il vouloit s'y faire tuer.

Tant d'horreurs commises par les Anglois dans le sein du Royaume, lui avoient inspiré une ardeur de vengeance qui l'aveugla; les fautes qu'il fit dans cette journée sont inconcevables; il pouvoit resserrer Edouard dans son camp, l'affamer, & l'obliger de se rendre à discrétion au bout de quelques jours; il voulut une victoire sanglante; elle lui échappa par son imprudence; il fit attaquer par des troupes fatiguées un ennemi bien retranché, bien persuadé qu'il ne méritoit aucun quartier, & qu'il ne pouvoit éviter la mort & sauver son butin qu'en se dé-

ſendant courageuſement. Le Prince Jean avoit emmené l'élite de nos forces en Guyenne; l'armée qui combattit à Creci, raſſemblée à la hâte, étoit nombreuſe en hommes & foible en ſoldats; nous avions à notre tête trois (1) Rois, beaucoup de Princes & de Seigneurs, & pas un Général; d'ailleurs le ſeul endroit par où l'on pouvoit aller aux Anglois n'offroit qu'un terrein très-étroit, & qu'il

(1) Philippe, Jean Roi de Bohême, & Charles, ſon fils, Roi des Romains: Philippe & Charles furent bleſſés; le Roi de Bohême, agé de quatre-vingts ans & aveugle, ayant fait attacher la bride de ſon cheval à celles des chevaux de deux de ſes Chevaliers, ſe *fit conduire dans la mêlée, où combattant moult vigoureuſement, il fut tué & auſſi ſes Chevaliers: On trouva le lendemain leurs corps auprès de celui de leur Roi, & leurs chevaux encore attachés enſemble.*

étoit aisé de disputer sur un front de peu d'étendue; ainsi la supériorité (1) du nombre nous devenoit inutile.

Froissart rapporte qu'un Officier vint dire à Edouard que le Prince de Galles étoit très pressé par les nôtres, & qu'il avoit besoin de secours ; qu'Edouard demanda s'il étoit pris ou blessé ; que cet Officier ayant répondu que non, il repliqua, *or retournez vers lui & vers ceux qui vous ont envoyé, & dites leur qu'ils ne m'envoyent désormais querir ni requerre pour aventure qui leur advienne, tant que mon fils sera en vie, & que je leur mande de laisser gagner à l'enfant* (2) *ses éperons.* Je

(1) On prétend que notre armée étoit de plus de quatre-vingt mille hommes, & qu'Edouard n'en avoit que quarante mille.

(2) C'est-à-dire, mériter d'être fait Che-

veux, si Dieu l'a ordonné, que la journée soit sienne, & que l'honneur lui en demeure, & à ceux à qui je l'ai baillé en garde. Les Historiens Anglois disent *que si leur armée avoit eu du pire, tout auroit été perdu sans ressource, parce que Philippe avoit résolu de la faire passer sans miséricorde au fil de l'épée;* * *Barnes*, ajoutent-ils, *profite judicieusement de cette circonstance pour justifier la conduite d'Edouard, qui se tint à l'écart pendant toute l'action.* Plaçons-nous dans ces tems-là; considérons que les Rois s'envoyoient des cartels; qu'Edouard en avoit envoyé à Philippe, & que son propos ordinaire étoit, *qu'il ne souhaitoit rien tant que de le combattre seul à seul, ou*

Rapin de Toiras. T. 3. pag. 489.

* Un des Panégiristes d'Edouard.

valier; on faisoit des Chevaliers avant & après les batailles. Le Prince de Galles n'avoit que seize ans.

Rapin de Toiras. pag. 199.

de le rencontrer dans la mêlée ; peut-être trouverons-nous que Philippe, chargeant à la tête de ses troupes, blessé, & ayant eu deux chevaux tués sous lui, avoit aussi bonne grace, même dans son malheur, que le Monarque Anglois sur le haut d'une colline, éloigné du danger, se reposant du succès de ses armes sur la surprise que nous causeroit son canon (1), & n'arrivant sur le

(1) En 1330, un Religieux Augustin, grand Alchimiste, ayant dans son mortier une mixtion de souphre & de salpêtre, il y tomba par hazard une étincelle de feu qui l'alluma & emporta subitement toute la matiere : chose qui lui causant une grande admiration, il en chercha la raison qu'il trouva naturelle, comme provenant de la chaude & séche qualité du souphre, & de la froide humidité du salpêtre : à quoi ajoutant quelque peu de charbon pilé propre à s'enflammer, il produisit cette invention si dommageable aux hommes : puis

champ de bataille que pour recevoir les complimens sur la victoire.

On a vû qu'en descendant à la Hogue il n'avoit pour objet que de faire une course, d'emporter du butin, & de saccager le pays; sa victoire lui fit naître l'idée d'une conquête. Il considera que Calais sur la côte la plus voisine de l'Angleterre, lui assureroit à l'avenir,

---

voyant cet effet du feu si véhément qu'enfermé, il se délivre avec violence, il en fit l'épreuve dans un petit tuyau chargé de sa poudre, & communiqua ensuite son secret. Traité de l'artillerie par Diego Velasco.

En 1338 on commença de se servir de deux ou trois canons à l'attaque de quelques Châteaux *: c'étoit uniquement pour détruire les donjons. *Les Chevaliers François auroient regardé comme une lâcheté de s'en servir contre des hommes à découvert, & rangés devant eux en bataille.*

* De celui de Puyguillaume en Auvergne.

s'il pouvoit s'en rendre Maître, une entrée prompte & facile dans le cœur de la France ; il l'assiégea le 8 de
1346. Septembre. Ses premieres attaques furent répoussées avec tant de courage, & l'on fit de si vigoureuses sorties qu'il perdit bientôt l'espérance de réduire cette place par la force, malgré le secours de trente mille Allemands & Flamans que venoient de lui amener le Marquis de Juliers & le Comte de Namur. Il prit le parti de faire autour de son camp des lignes de contrevallation & de circonvallation, avec des redoutes & des Places d'armes de distance en distance ; sa flote bloqua le port, & il ne pensa plus qu'à attendre patiemment que la disette de vivres obligeât le Gouverneur à capituler.

Quelques jours après la bataille de Creci, Philippe avoit écrit au Prince

Prince Jean d'abandonner le siége d'Aiguillon, & de venir le joindre avec son armée; le Comte de Derby se vit donc le maître de la campagne en Guyenne ; il ravagea la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, prit Xaintes, Poitiers, Niort & Saint Jean d'Angeli. Les Villes de Flandres continuoient dans leur révolte, & fournissoient des soldats à Edouard. Plusieurs Gentilshommes en Bretagne, parents ou amis de ceux qui avoient été décapités à Paris, s'étoient jettés dans le parti du Comte de Montfort, & par conséquent dans celui des Anglois. Charles de Blois fut vaincu & fait prisonnier à la bataille de la Roche-derien. Il ne se passoit presque point de semaine que l'on n'apprît la nouvelle de quelque sédition dans les autres Provinces ; le François, toujours prêt à sacrifier ses biens

pour la gloire de l'État, ne commence à ſe mutiner contre les impôts que lorſqu'il eſt le plus néceſſaire d'en lever ; les mauvais ſuccès lui en rendent le poids inſuportable. Tandis que nos meilleurs Officiers ſe décourageoient, il ſembloit que le Ciel ſe plaiſoit à produire contre nous des héroïnes. La Reine d'Angleterre ſe mit à la tête d'un corps de troupes, & battit le Roi d'Ecoſſe notre allié. On vit plus d'une fois la Comteſſe de Montfort ſe préſenter ſur la brêche, ranimer ſes ſoldats, repouſſer les aſſiégeans, & leur faire trouver la mort dans ces mêmes foſſés qu'ils venoient de franchir. La veuve de Cliſſon, une des plus belles femmes de l'Europe, vendit ſes pierreries, engagea ſes terres, acheta des vaiſſeaux, courut la mer, alloit à l'abordage le ſabre à la main, &

vengeoit la mort de ſon mari ſur tous les Navires françois qu'elle rencontroit.

La fidélité des habitans de Calais lutoit contre toutes les horreurs de la plus affreuſe famine ; ils étoient bloqués depuis plus de neuf mois ; notre armée s'approcha pour les ſecourir. On examina de tous côtés les retranchemens d'Edouard ; ils étoient inattaquables. C'eſt alors que Philippe lui envoya différens cartels ; ſon unique réponſe fut toujours, *qu'il étoit là pour prendre Calais ; & non pas pour* * *ſe battre*. Cette prudence ne me ſeroit point ſuſpecte, s'il n'étoit pas vrai que l'homme cruel eſt rarement * brave. Philippe décampa au bout de ſix ſemaines, voyant qu'il ne pouvoit attirer ſon ennemi à aucune ſorte de combat, & qu'il étoit abſolument impoſſible de le forcer dans ſes lignes. Les

Rapin de Toiras.

* Voyez les pages 136, 137 & 138 de ce Troiſiéme volume.

* On verra bientôt qu'il refuſa encore le défi que lui fit le Roi Jean de ſe battre tous les deux corps à corps en champ-clos.

assiégés n'ayant plus aucune espérance de secours, demanderent à capituler. C'étoient certainement de braves gens; & dont la résistance & la fidélité devoient être admirées & respectées de tout homme généreux. Edouard déclara qu'il ne les recevroit à aucune composition, & qu'il vouloit être le maître de leurs vies. Son intention étoit d'en faire pendre un grand nombre, & de faire passer les autres au fil de l'épée : son caractere étoit trop connu pour qu'on pût en douter. Deux Légats du S. Siége, auxquels se joignit Gautier de Mauny, lui représenterent qu'il se rendroit odieux à toute l'Europe; que les François seroient en droit d'user à l'avenir de représailles sur tous les prisonniers qu'ils feroient; que s'il étoit incapable de pitié pour un ennemi suppliant, il devoit du moins avoir de la consi-

dération pour ceux qui le servoient, & ne pas les exposer à périr peut-être un jour sous la main d'un bourreau. Il fut long-temps infléxible ; enfin il consentit à recevoir la garnison prisonniere de guerre, & à promettre la vie aux habitans, à condition qu'ils sortiroient de la Ville sans emporter aucuns de leurs effets, & qu'ils choisiroient préalablement six de leurs Bourgeois, & les lui livreroient pour être pendus : on voit qu'il ne pouvoit les traiter avec plus d'inhumanité, à moins que de les faire tous égorger, & que c'étoit donc son premier dessein. Lorsque le Gouverneur eût assemblé la Ville & qu'il eut annoncé ces barbares conditions, le cri général fut qu'il falloit périr les armes à la main plûtôt que de les accepter. Eustache de S. Pierre, un des plus riches & des plus notables Bourgeois, demanda

qu'on l'écoutât : S'il nous étoit possible, dit-il, de combattre notre ennemi, il n'oseroit pas se montrer si cruel ; de larges retranchemens nous en séparent ; avant que nous pussions les avoir franchis, ses soldats, à couvert dans les forts qu'ils ont élevés, nous auroient percés de leurs fléches ; nous tomberions écrasés par ces foudres inconnues dont il a la lâcheté de se servir : le François n'a-t-il donc que de la valeur ? Une ame tendre, généreuse, compatissante, le distingua toujours ; après que nous aurions tenté de vains efforts, que deviendroient nos femmes & nos enfans ? Voulons-nous les abandonner à la fureur d'Edouard ? Il demande six victimes, je m'offre pour être la premiere ; est-il une mort plus digne de nous que celle qui sauvera la vie à nos parens, à nos amis, à nos compatriotes ? A peine eut-il ache-

vé de parler que cinq autres s'offrirent avec la magnanimité la plus empressée. Ils se présenterent devant Edouard dans une contenance ferme & modeste ; l'Anglois les regarda ; l'Anglois fit signe aux bourreaux de les saisir ; il repoussa trois fois la Reine son épouse qui se jettoit à ses genoux pour demander leur grace ; enfin elle l'obtint.

La prise de Calais fut suivie d'une trève ; un fléau plus terrible que celui de la guerre, en suspendit les calamités ; les Historiens raportent que dans le Royaume de Catay en Asie, on vit pendant quelques heures dans le ciel un globe de différentes couleurs ; qu'en tombant sur la terre, il s'ouvrit & répandit une puanteur dont la malignité sema dans l'instant la mort dans tout le pays ; que cette vapeur en remontant & se condensant dans l'air, retomboit en insec-

tês venimeux, & que l'horrible peste dont elle renfermoit le germe, après avoir ravagé l'Asie & l'Afrique, dépeupla l'Europe des deux tiers de ses habitans,en moins de dix-huit mois. Ce fléau avoit été précédé par d'affreux tremblemens de terre qui se firent sentir du Midi jusqu'au Septentrion, engloutissant des villes entieres dans les abîmes qu'ils entr'ouvroient.

Philippe de Valois ne vit pas l'expiration de la trève; il mourut à Nogent-le-Roi le 22 Août 1350, âgé de cinquante-sept ans; il venoit de se remarier à une jeune Princesse d'une rare beauté; on prétend que les transports de sa nouvelle passion, creuserent son tombeau dans les bras de l'himen.

* Jean II, son fils, lui succéda; la trève entre les deux couronnes fut prolongée à diverses reprises jus-

* Le Lecteur voudra bien lire la Préface de ce troisiéme Volume.

qu'en 1355 ; la peste & la famine n'avoient pas plus épargné l'Angleterre que la France. Pendant cette trêve, l'ancien esprit de Chevalerie se renouvella ; on n'entendoit parler que de deffis & de combats particuliers où les Anglois, de l'aveu de tous leurs Historiens, étoient rarement heureux. Un des plus célébres fut celui de trente des leurs contre trente Bretons ; on se rendit de part & d'autre sur le lieu de l'assignation, près d'un gros arbre entre Ploërmel & Josselin ; il y avoit un mois que les paroles étoient données & qu'on avoit pris jour ; les Anglois commencerent à refléchir qu'un pareil combat ne devoit pas se donner sans la permission des deux Rois, & proposerent de differer jusqu'à ce qu'on l'eût obtenue ; les Bretons trouverent que la réflexion venoit un peu tard & les assurerent qu'il ne seroit

Daniel.

pas dit qu'ils étoient venus sur le champ de bataille *sans mener des mains & savoir qui avoit la plus belle amie* ; on se battit donc, & le succès du combat décida que les amies des Bretons étoient les plus belles ; plus de la moitié des Anglois furent tués ; les autres s'enfuirent lâchement, ou demanderent la vie. Ces petits combats produisoient un bien ; ils réveilloient dans l'ame du François l'estime pour lui-même, pour sa nation, & l'idée de supériorité sur ses ennemis ; ils l'animoient à réparer des pertes qu'il n'avoit essuyées que par la trahison, ou l'imprudence de ses Généraux. On traitoit toujours de la paix à Avignon ; le Pape en étoit le médiateur ; il paroît qu'Edouard ne s'aveugloit point sur ses succès, & en effet il eût été difficile qu'il pût se dissimuler qu'au siége de Tournay, qu'à

celui de Vannes, & qu'ensuite à Creci, nous avions été les maîtres de l'affamer dans son camp & de l'obliger de se rendre à discrétion; on voit dans les actes publics d'Angleterre qu'il donne plein pouvoir à ses Ambassadeurs de (1) *renoncer pour lui, & pour les siens, à tous ses droits sur le Royaume de France*: il y avoit bien de la honte à renoncer à une si belle couronne, s'il croyoit y avoir quelque droit; mais il ne l'avoit jamais cru: il avoit donc entrepris une guerre injuste, & qui d'ailleurs devoit le rendre exécrable à toute l'Europe par la façon barbare dont il l'avoit faite. Les Historiens Anglois disent *que le Roi Jean, après lui avoir offert la Guyenne &*

Acta publica. T. 3. pars 1. p. 94. & 100.

Rapin de Toiras. T. 3. pag. 210.

(1) *Necnon renunciandi omni juri quod habemus in & ad regnum sive coronam Franciæ.*

les Comtés d'Artois & de Guisnes pour les posséder en toute souveraineté, rompit brusquement la négociation & précipita son peuple dans de nouveaux malheurs. Il n'y a aucune preuve de cette offre dans les actes publics d'Angleterre ; elle est faussement imaginée ; le Roi Jean consentoit, il est vrai, de laisser la Guyenne à Edouard & de lui céder de plus les Comtés d'Artois & de Guisnes, mais toujours à condition de l'hommage-lige envers la France, hommage qu'Edouard lui-même avoit rendu pendant neuf ans, & qu'avoient fait tous les Rois ses prédécesseurs pour leurs possessions dans le Royaume : à l'égard des nouveaux malheurs que nous éprouvâmes, on va voir que la valeur des Anglois eut bien peu de part aux avantages qu'ils remporterent & qu'ils ne les dûrent qu'aux troubles qu'excita parmi nous

Charles *le mauvais*, Roi de Navarre. Il étoit fils de Philippe Comte d'Evreux, Prince du Sang, & de Jeanne fille unique de Louis Hutin ; il sortoit donc des deux côtés de la Maison de France ; jamais il n'exista un plus méchant homme ; quelques mois après avoir épousé la fille du Roi Jean, il tenta de le faire assassiner ; il fit poignarder le Connetable de France dans son lit ; son ame noire, inquiete & turbulente n'enfantoit que des projets de désordre & de bouleversement ; une carriere brillante ne l'auroit point flatté ; il ne se plaisoit que dans les détours ténébreux de la perfidie & des conspirations ; d'autant plus propre à fomenter des révoltes, qu'il étoit affable, caressant, libéral, & qu'à beaucoup de valeur & d'esprit & à la figure la plus aimable, il joignoit une éloquence à laquelle il étoit

presqu'impossible de résister. Il possedoit en apanage, ou en échange de successions, plusieurs villes en Normandie; il y demeuroit plus souvent que dans son Royaume; il les avoit fait fortifier sous différens prétextes, & y avoit mis des garnisons Navarroises; c'étoit de-là qu'il montroit sans cesse un étendart aux mécontens, tandis qu'il faisoit insinuer dans le peuple, dont il étoit aimé malgré ses crimes, qu'étant le fils de la fille unique de Louis Hutin, la couronne lui appartenoit: il n'est pas douteux que si les femmes avoient pû y donner quelque droit, il auroit eu plus de raison d'y prétendre qu'Edouard; leur intelligence secrette qu'on soupçonnoit depuis quelque temps, faisoit craindre qu'ils ne voulussent s'accorder & s'unir pour tâcher de dépouiller l'héritier légitime & partager

entr'eux le Royaume. Telle étoit la crise où nous nous trouvions ; Edouard dont elle favorisoit les espérances, rompit la trève, descendit à Calais, ravagea l'Artois & s'avança jusqu'à Hedin ; le Roi Jean ayant rassemblé des troupes, lui envoya offrir la bataille, ou le duel *corps à corps* en champ-clos ; il n'accepta ni l'un ni l'autre : *c'est ce que les Historiens François assurent*, dit Rapin de Toiras, *mais les Anglois au contraire prétendent que ce fut Edouard qui fit le deffi & que le Roi Jean le refusa*. Voilà encore un trait de la mauvaise foi continuelle de cet Historien ; Froissart, Auteur contemporain, étoit & devoit être très-attaché au Monarque Anglois ; il dit positivement qu'il refusa le deffi & qu'il se retira bien vîte à Calais d'où il repassa en Angleterre. T. 3. p. 212.

Les Etats Généraux accorderent

un subside pour augmenter notre armée de trente mille hommes ; le Roi de Navarre, par les émissaires qu'il avoit dans toutes les villes, tâcha de révolter le peuple contre cet impôt & d'en empêcher la levée ; le Roi Jean informé qu'il étoit à Rouen peu accompagné, s'y rendit secretement, le surprit à table, l'arrêta, fit couper le cou en sa présence à quatre de ses plus zèlés partisans, l'emmena à Paris & l'enferma dans la grosse tour du Louvre. A la nouvelle de la détention de son frere, Philippe de Navarre qui possédoit aussi des terres considérables en Normandie, assembla ses amis, souleva une partie de cette province, envoya à Londres, fit un traité avec Edouard, le reconnut pour légitime Roi de France, & ne tarda pas à voir arriver à son secours le Duc de Lancastre avec six mille Anglois.

Acta publica. T. 3. pars 1. pag. 128.

Ils entrerent dans le Perche, prirent Verneuil & ſaccagerent le plat pays; mais à l'approche de notre armée, ils ſe retirerent vers la forêt de l'Aigle dans des bois & des marécages où il n'étoit pas poſſible de les forcer; le Roi Jean laiſſa quelques troupes pour les contenir, & marcha contre le Prince de Galles qui s'étoit avancé juſques dans le Berri, & qui commença à fuir à grandes journées; on le ſuivit de même & de façon que toute retraite lui étant coupée, il prit le parti de ſe retrancher à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, ſur un terrein inégal, embarraſſé de vignes, de haies, de buiſſons, & par conſéquent de l'abord le plus difficile à la Gendarmerie qui faiſoit alors toute la force des armées; mais s'il pouvoit s'y défendre avec ſes douze mille hommes contre cinquante mille, ſa perte

Bataille de Poitiers.

n'en étoit pas moins inévitable par le défaut de vivres ; il offrit donc de payer tout le dommage qu'il avoit fait dans sa course, de délivrer tous les prisonniers & de ne point porter les armes contre la France, ni lui ni les siens, pendant sept ans ; il étoit naturel de rejetter ces offres & d'éxiger qu'il se rendît prisonnier avec toute son armée ; mais il y avoit de la folie à vouloir le forcer dans un poste bien retranché, & lorsqu'on pouvoit l'obliger, en l'affamant, à se soumettre dans trois jours à toutes les conditions qu'on voudroit lui imposer ; c'est ce que tous nos Généraux représenterent en vain au Roi Jean ; sa malheureuse destinée l'entraîna ; il traita ces sages remontrances de conseils timides, ajoutant avec tout le dédain d'une fausse & ridicule bravoure, qu'il étoit honteux de vouloir vain-

cre ſans combattre. Il fit mettre pied à terre à toute la Gendarmerie, excepté à trois cens hommes choiſis qui devoient commencer l'attaque; il falloit pour arriver à l'ennemi, qu'ils montaſſent un défilé où ils ne pouvoient entrer que quatre de front; ce défilé étoit bordé de haies vives, très épaiſſes & derriere leſquelles étoient poſtés mille archers qui les accablerent d'une grêle de fleches tirées de près; ceux qui ne furent point tués, bleſſés ou démontés, & qui purent arriver juſqu'au bout du défilé, furent aiſément culbutés & mirent le déſordre dans notre Gendarmerie qui devoit les ſoutenir, mais qui étant à pied avec ſes armures peſantes, ne put pas ſe rallier aſſez vîte pour réſiſter au choc de la Gendarmerie Angloiſe qui les pourſuivoit; le Prince de Galles voyant ce commencement de

déroute dans notre avant garde, fit promptement couler le long de la colline six cens Gendarmes qui tomberent par derriere, sans avoir été aperçûs, sur le corps que commandoit le Dauphin ; l'allarme qu'ils y jetterent, se communiqua bientôt au reste de l'armée ; le murmure y devint général ; on n'y répondoit plus à la voix des chefs que par des reproches : ont-ils voulu, disoit-on, en nous mettant à pied, nous livrer à l'ennemi ? Les uns fuyoient ; les autres alloient reprendre leurs chevaux & revenoient combattre, mais avec si peu d'ordre que tous leurs efforts ne servoient qu'à prouver que le courage seul & la superiorité du nombre ne décident pas du gain d'une bataille ; le Roi Jean reçut deux blessures au visage, eut son cheval tué sous lui & fut fait prisonnier.

. Les hiſtoriens Anglois égalent cette victoire à la plus glorieuſe qu'ayent jamais remportée les Romains ; ils comparent le Prince de Galles à Scipion & à Ceſar ; c'eſt au Lecteur à juger ſi ce Prince mérite ces éloges : il part de Bordeaux pour faire, à l'exemple de ſon pere, une courſe de Tartare ; Rapin de Toiras convient qu'on ne s'attendoit T. 3. p. 213.
pas à cette irruption ſoudaine ; il pille, brûle, ſaccage un pays ouvert & dégarni de troupes ; dès qu'il aprend qu'on marche à lui, il s'enfuit ; ſa retraite eſt coupée; il ſe retranche dans un poſte avantageux ; il eſt prêt à ſe ſoumettre à des conditions honteuſes ; il offre de ne point porter les armes contre la France pendant ſept ans & de rendre tout le butin qu'il a fait ; il eſt perdu, ſi nous ne cherchons point à le combattre ; l'eſprit de

vertige ſemble ſaiſir le Roi Jean; il veut abſolument attaquer, & diſpoſe ſon attaque de la façon la plus mal conçue : nous ſommes battus. D'ailleurs quel honneur ſingulier les Anglois prétendent-ils tirer de cette victoire, lorſqu'ils ſont obligés d'avouer que dans l'armée du Prince de Galles, compoſée de douze mille hommes, il n'y en avoit au plus que trois mille de leur nation & neuf mille Gaſcons ?

Froiſſart. Larrey. Rapin de Toiras.

On avoit conduit le Roi Jean à Bordeaux ; Edouard vouloit l'avoir à Londres ; les Gaſcons s'y oppoſoient ; nous avons eu la gloire de le vaincre, diſoient-ils, il doit reſter parmi nous. Leurs eſprits s'échauffoient ; il y avoit à craindre qu'ils n'entrepriſſent de le mettre en liberté, & qu'ils n'ecriviſſent ſecretement au Comte d'Armagnac qui commandoit dans le Langue-

doc, de s'approcher pour les seconder : c'est ce qui détermina le Prince de Galles à se rendre aux sollicitations du Pape, & à consentir à une trève de deux ans ; elle lioit la France ; elle lioit le Roi Jean ; il n'étoit plus permis, tandis qu'elle dureroit, de former aucune entreprise pour le délivrer ; on voit dans les actes publics d'Angleterre que cette trève fut signée à Bordeaux le 24 Mars 1357, & qu'au commencement d'Avril, le Prince de Galles s'embarqua avec son prisonnier, après avoir appaisé les Gascons en donnant aux uns de l'argent & en faisant aux autres de magnifiques promesses. *A son entrée dans Londres*, dit Rapin de Toiras, *il étoit sur une petite haquenée noire, marchant à côté du Roi Jean qui montoit un beau cheval blanc superbement harnaché :*

Acta publica. T. 3. pars 1. pag. 133.

il y avoit bien de l'orgueil dans cette modeſtie du vainqueur ; il y avoit bien de la cruauté à expoſer un Roi malheureux à la vûe d'une populace.

Jamais l'union & la concorde n'avoient été ſi néceſſaires qu'après la funeſte bataille de Potiers ; jamais les eſprits ne furent ſi diviſés ; jamais il n'y eut dans l'État tant de confuſion, de trouble & de déſordre ; Charles *le Mauvais* s'échappe de ſa priſon & ſecoue le flambeau de la guerre civile ; Paris ſe révolte ; le Dauphin y court riſque de la vie ; ſon autorité eſt méconnue ; la plûpart des grandes villes, à l'exemple de la Capitale, ſe livrent à l'eſprit d'indépendance ; le bourgeois tranche du Républicain ; l'Eccleſiaſtique imagine des confrairies pour aſſocier les factieux ; les païſans réduits au déſeſpoir par toutes les violences

violences que la Nobleſſe exerce avec impunité dans les campagnes, s'aſſemblent par milliers pour l'aſſommer (1) & la détruire; le perfide Edouard viole les conventions de la trève & fournit des troupes à Charles *le Mauvais*, afin que la France, après s'être elle-même déchirée, après s'être couverte de nouvelles plaies, ne ſoit plus en état de lui oppoſer que des efforts languiſſans, lorſqu'il recommencera la guerre. Tel eſt le tableau de la Monarchie Françoiſe pendant les années 1357 & 1358; elle étoit expirante; il ſe fit tout-à-coup une heureuſe révolution dans les eſprits

(1) Ils ne violoient, diſoient-ils, les filles & les femmes de la nobleſſe, qu'afin qu'il n'y eut plus de nobles, & les Moines mendians de leur parti, vû l'intention, leur en donnoient l'abſolution.

à la nouvelle d'un Traité par lequel le Roi Jean, pour obtenir la paix & sa liberté, donnoit à l'Anglois quatre millions d'écus d'or & lui cédoit en toute Souveraineté la Guyenne, la Saintonge, le Limousin, le Perigord, le Roüargue, le Querci, l'Angoumois, le Poitou, le pays d'Aunis, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Normandie, le Boulonnois, le Ponthieu, les Comtés de Montreuil, de Guisnes, la ville de Calais, & la mouvance de la Bretagne.

On refusa unanimement d'acquiescer à une paix si honteuse ; l'honneur & l'amour du nom François se réveillerent dans le cœur de la nation ; Charles *le mauvais* lui-même sembla se dépouiller de son caractere factieux & turbulent ; il se réconcilia avec le Dauphin ; le feu de la discorde s'éteignit ; les divi-

ſions ceſſerent ; l'eſprit de parti qui n'avoit que trop regné dans l'aſſemblée des Etats Généraux, diſparut, & les Députés des trois Ordres, après avoir déliberé ſur les meſures qu'il falloit prendre pour ſoutenir la guerre, accorderent au Dauphin des ſubſides conſidérables; mais qu'il étoit preſque impoſſible de lever dans un Etat que ſes diſſentions n'avoient pas moins épuiſé d'hommes & d'argent, que les incurſions de l'Anglois.

Les proſpérités d'Edouard l'avoient enorguelli au point qu'il fut très indigné de ce que la France refuſoit de ſouſcrire aux conditions qu'il avoit impoſées au Roi Jean ; il jura de la réduire à le reconnoître pour maître ; il renouvella ſes alliances avec les Princes de la baſſe Allemagne & avec les villes de Flandres, y leva des troupes,

& se vit bientôt à la tête d'une armée de cent mille hommes, composée d'Allemans, de Flamans, d'Anglois & de Gascons. Il partit de Calais au mois de Novembre 1559, pilla l'Artois & la Picardie, entra en Champagne & s'arrêta devant Rheims; son intention étoit de s'y faire sacrer; mais cette ville, quoiqu'assez mal fortifiée, se défendit avec tant de courage, qu'il fut obligé d'en lever le siége; il se consola en rançonnant la Bourgogne & le Nivernois, en saccageant la Brie & la Champagne, & en se donnant le barbare plaisir de bruler les environs de Paris. Il continuoit les mêmes ravages dans la Beauce, lorsqu'un jour, disent les Historiens, le ciel se couvre tout à coup de nuages épais; en moins d'un quart d'heure, tout son camp est inondé; tentes, bagages,

Larrey.

munitions, tout est entrainé par les torrens ; une grêle d'une grosseur prodigieuse tue (1) les hommes & les chevaux ; les arbres que les vents déracinent, les éclairs & la foudre, achevent d'imprimer la terreur dans l'ame la plus intrépide ; le soldat crie que c'est Dieu qui veut vanger la France ; Edouard en paroit persuadé ; il se tourne vers l'Eglise de Chartres dont on appercevoit les clochers, & fait vœu, s'il échape à ce danger, de consentir à la paix : dans l'instant, ajoutent les Historiens, l'orage cesse, le soleil paroit & le ciel devient serein.

Il faut observer que le Dauphin n'étant pas assez fort pour tenir la campagne, en avoit retiré, autant

(1) Il y eut mille hommes tués & six mille chevaux, disent les Historiens Anglois.

qu'il avoit pû, tous les grains & les fourages; qu'il les avoit fait transporter dans les Villes & les Châteaux qui pouvoient résister, & où il avoit jetté une partie de ses forces, tandis que l'autre, en petits corps séparés, voltigeant autour de l'ennemi, harcelloit sans cesse son arriere-garde; qu'Edouard s'étoit opiniâtré au siége de Rheims pendant sept semaines; qu'il y avoit perdu beaucoup de monde; qu'ensuite la difficulté de trouver des vivres & la fatigue des marches & des contremarches pendant un hiver très-pluvieux, avoient causé des maladies dans ses troupes; qu'elles étoient diminuées de moitié & dépérissoient tous les jours; qu'il avoit pillé, brûlé, saccagé le plat pays & n'avoit fait aucune conquête; que l'on peut donc présumer que le vœu qu'il fit de donner la paix à la France,

n'étoit qu'un trait d'ostentation & d'hipocrisie pour couvrir la honte de n'avoir pû rien exécuter de considérable avec une armée si nombreuse; & qu'enfin il n'auroit pas été en état d'imposer des conditions aussi dures que le furent celles du traité de Bretigni, si Charles *le mauvais*, toujours le même, toujours traître à la patrie & au sang dont il sortoit, n'avoit pas rompu de nouveau avec le Dauphin, & rallumé le feu de la guerre civile en Normandie.

Rapin de Toiras. T. 3. pag. 220.

On a vû que par le Traité auquel les Etats Généraux refuserent d'acquiescer, le Roi Jean promettoit pour sa rançon quatre millions d'écus d'or, & cédoit, en toute souveraineté, la Guyenne, la Gascogne, la Saintonge, le Limousin, le Perigord, le Roüargue, le Querci, l'Angoumois, le Poitou, le pays d'Aulnis, la Touraine, l'Anjou, le Maine,

la Normandie, le Boulonois, le Ponthieu, les Comtés de Montreuil, de Guisnes, la ville de Calais, & la mouvance de la Bretagne : par le Traité (1) de Bretigni, la rançon fut mise à trois millions d'écus d'or, & l'on céda les mêmes provinces, à l'exception de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, & de la Suzeraineté sur la Bretagne & sur la Flandres ; Edouard de son côté promit de renoncer à toutes ses prétentions sur la couronne de France. Le Roi Jean revint dans son Royaume le 28 d'Octobre 1360 ; il

Acta publica. T. 3. pars 2. pag. 14.

(1) Ce Traité commence ainsi :
Comme par les guerres sont souvent advenues batailles mortelles,
Occisions de gens,
Perils des ames,
Deflorations de pucelles & de vierges ;
Deshonnestations de femmes mariées & de veuves, &c.

retourna en Angleterre vers les fêtes de Noël 1363, sans qu'on ait jamais sçu le véritable motif de ce voyage; il mourut à Londres le 28 d'Avril 1364. C'étoit certainement un preux Chevalier; mais d'ailleurs un Prince sans génie, sans conduite, sans discernement; n'ayant que des idées fausses ou chimériques; outrant la probité comme la bravoure; d'une facilité étonnante avec un ennemi qui le flattoit, & d'un entêtement le plus orgueilleux avec des Ministres affectionnés qui osoient lui donner des conseils; impatient, fantasque & ne parlant que trop souvent avec humeur au soldat: un jour qu'on chantoit la chanson de Roland, comme c'étoit l'usage dans les marches, *il y a long-temps*, dit-il, *qu'on ne voit plus de Rolands parmi les François. On y verroit encore des Rolands*, lui répondit un vieux Capitaine, *s'ils*

Boëthius. Hist. Scotorum.

avoient un Charlemagne à leur tête.

Avant que de raporter les événemens de la guerre qui ſe ralluma entre les deux couronnes en 1368, il faut éxaminer ſi Charles V eut de juſtes raiſons pour la déclarer. Je ne rappellerai point ici qu'Edouard, après avoir reconnu Philippe de Valois pour Roi de France & pour ſon Seigneur, viola des ſermens renouvellés pendant huit années entieres, & ne s'excuſa qu'en diſant *qu'il avoit proteſté d'avance dans ſon Conſeil ſecret contre tous les Traités qu'il feroit avec Philippe, & qu'il ne les avoit faits que par la crainte de perdre ſes poſſeſſions en France, & que parce qu'il n'étoit pas en état de commencer la guerre.* Je ne dirai point que le Roi Jean avoit auſſi proteſté dans ſon Conſeil ſecret contre les Traités qu'il ſigneroit; il étoit incapable de cette reſtriction mentale, &

d'ailleurs cette excuſe dont Edouard s'étoit ſervi, aparemment parce qu'il ſavoit que ſa nation la trouveroit bonne, ne paroîtroit pas telle à la notre. Je m'attacherai donc uniquement aux articles du Traité, & à faire voir lequel des deux Rois y manqua; je n'inſiſterai pas même ſur ce qu'un contrat n'eſt valide qu'autant que les parties contractantes ſont en pleine liberté, & que le Roi Jean n'y fut jamais, puiſqu'avant que de ſortir de priſon, il fut obligé de donner en otage deux de ſes fils, ſon frere, deux autres Princes du Sang, & pluſieurs Seigneurs: on ſçait que les otages d'une paix répondoient ſur leur tête de l'accompliſſement des conventions. J'annonce au Lecteur que je ne puis pas être ſuccint, & qu'il s'agit d'un point des plus importans dans l'hiſtoire de nos guerres avec les Anglois.

Grotius de jure belli & pacis.

Le XIIe. article du Traité ſigné à Bretigni le 8 Mai 1360, portoit, comme je l'ai dit, que le Roi Jean renonceroit à la ſouveraineté ſur les provinces qu'on cédoit à Edouard : que de ſon côté Edouard renonceroit à toutes ſes prétentions ſur la couronne de France, ſur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine & à la ſuzeraineté ſur la Bretagne & ſur la Flandres : que les deux Rois conviendroient à Calais du temps & du lieu où ſe feroient leſdites renonciations.

Acta publica. T. 3. pars 1. pag. 204.

Lorſqu'ils furent à Calais, ils corrigerent quelques articles de ce Traité de Bretigni, & en firent & ſignerent un par lequel il fut dit que leſdites renonciations ne ſe feroient point quant à préſent : que les provinces, villes & terres cedées à Edouard, lui feroient délivrées dans le terme du 24 Octobre 1360

Acta publica. T. 3. pars 2. pag. 11.

jusqu'à la Toussaint 1361 : que cette délivrance faite, les Députés des deux Rois se trouveroient dans l'Eglise des Augustins de Bruges, le jour de la S. André de cette même année 1361, pour s'y donner & y recevoir lesdites renonciations réciproques, c'est-à-dire, la renonciation du Roi Jean à la souveraineté sur les provinces cédées à Edouard, & celle d'Edouard à ses prétentions sur la couronne de France &c : que cependant le Roi Jean surseoiroit d'user de ladite souveraineté sur les provinces cédées jusqu'au terme marqué pour lesdites renonciations : de même qu'Edouard surseoiroit de son côté de s'apeller & faire apeller Roi de France jusqu'au dit terme : *sauf toutes voies & réserves pour nous Roi Jean, nos hoirs & successeurs, que lesdites Lettres ci-dessus incorporées n'ayent aucun effet ni ne nous puissent*

Acta publica. T. 3. pars 2. p. 15 & 17.

porter aucun préjudice ou domage, jusqu'à ce que notredit frere Edouard, & notredit neveu le Prince de Galles, auront fait envoyer & bailler leursdites renonciations en la maniere susdite., & qu'ils ne puissent s'aider desdites présentes Lettres contre nous, nos hoirs & successeurs, en aucune maniere, sinon au cas susdit.

L'article XXVIII portoit qu'Edouard, à ses dépens, mettroit le Roi Jean en possession de tout ce que lui Edouard, ou ses alliés, tenoient dans les provinces non-cédées ; de même que le Roi Jean feroit livrer, à ses dépens, tout ce qui devoit être livré à Edouard ; que s'il se trouvoit des sujets rebelles & désobéissans, le Roi Jean les contraindroit d'obéir, à ses dépens, & qu'Edouard s'obligeoit aussi à la même chose, de son côté.

Ibid. p. 5.

Rapin de Toiras convient que

le Roi Jean fut très exact à remplir ses engagemens ; que les commissaires Anglois furent mis en possession des Provinces cédées, & qu'il n'y eut de difficulté que sur le Comté de Gaure en Gascogne & sur la terre de Belleville en Poitou, *objets de peu de conséquence & qu'on mit en arbitrage.* T. 3. p. 229 & 243.

Edouard au contraire, dit du Tillet, *ne pensoit qu'à sapper & ruiner la part du Royaume restante au Roi Jean, afin de s'en emparer ensuite. Au lieu de délivrer à ses dépens les villes & forteresses tenues par ses garnisons, comme il y étoit expressément obligé par les traités de Bretigni & de Calais, il les poussoit sous main, non seulement à les garder & retenir en leur nom sous prétexte de soldes à eux duës, mais encore à s'assembler & à en occuper d'autres, & à courir, & rançonner de tous côtés le dit Royaume, qui* Recueil des Traités.

parconséquent n'étoit pas moins grevé qu'il l'avoit été par la guerre des Anglois, laquelle duroit en effet ; car ceux qui la continuoient avoient tenu leur parti, se faisoient apeller gens de compagnies ; *ainsi il n'y avoit que le nom de changé. Edouard, pour sauver les aparences, envoyoit aux Commandans des places des ordres pour les rendre, mais il ne se mettoit nullement en état de les y contraindre.*

Il devoit envoyer ses Députés à Bruges, & l'on voit dans les actes d'Angleterre une (1) commission, en

Histoire de l'Acad. des Inscriptions. T. 17. p. 381.

(1) M. Bonamy, s'il avoit lu atentivement cette commission, y auroit vû que l'objet d'Edouard étoit de faire des chicanes pour ne pas donner ses renonciations ; il auroit aussi vû que dans le Traité avec les Princes du Sang, il n'avoit que le même objet ; & le nouvel Editeur de l'histoire du P. Daniel, se seroit épargné la note qui est au bas de la page 66 du sixiéme volume, puisqu'il est

date du 15 Novembre 1361, par laquelle il nomme Jean Wedale & Thomas Dunclent pour se rendre dans cette ville ; mais il changea d'avis & ne les envoya point ; il paroît que le Pape lui en fait des reproches dans une Lettre du mois de Janvier 1362. Jean de Montreuil & Jean Juvenal des Ursins disent que nos Députés se trouverent à Bruges, le jour de la S. André 1361, avec les Lettres Patentes qui contenoient les renonciations du Roi Jean, & du Dauphin, à la souveraineté sur les provinces cédées, mais qu'Edouard n'y envoya ni les Lettres Patentes, ni les renonciations qu'il devoit y envoyer de son côté.

Acta publica. T. 3. pars 2. pag. 49.

Ibid. p. 52.

Mss. Biblioth. du Roi.

certain que M. Bonami se trompe lorsqu'il dit qu'Edouard, dans la commission du 15 Novembre 1361, charge ses Députés de faire en son nom les renonciations auxquelles il étoit obligé : Edouard n'en dit pas un mot dans cette commission.

Il se voyoit en possession des provinces cédées ; il avoit pris le parti de gagner du temps par des chicanes & de nouvelles propositions, & il ne cherchoit plus qu'à éluder les articles du Traité, en paroissant cependant toujours prêt à les exécuter. Il offrit, en 1362, aux Princes du Sang & à quelques-uns des principaux Seigneurs qu'il avoit en otage, de les laisser retourner en France, à condition qu'ils signeroient & feroient signer par le Roi Jean, le Dauphin & les Etats Généraux, un nouveau Traité où il consentoit de donner les renonciations promises de sa part, de même que le Roi Jean donneroit les siennes ; mais à cet article il en ajoutoit un autre auquel il étoit sûr que le Dauphin & les Etats Généraux ne voudroient pas souscrire ; il portoit que lui Edouard ne seroit point tenu à des dédommagemens

Acta publica. T. 3. pars 2. pag. 71.

pour les pillages que ſes Capitaines, ſoldats, adhérens ou alliés, avoient faits ou continuoient de faire, depuis la paix ſignée, dans la partie du Royaume reſtante au Roi Jean, & qu'il ne ſeroit point obligé de les contraindre, à ſes dépens, de rendre les villes & fortereſſes qu'ils y retenoient. On vit le danger & toute la perfidie de cet article; on reprocha au Roi Jean la foibleſſe qu'il avoit eue d'aprouver ce nouveau traité; on le rejetta unanimement; les choſes demeurerent dans l'état où elles étoient, & il ne fut plus parlé des renonciations réciproques.

Le Prince de Galles, quoique redevable d'une partie de ſa gloire aux Gaſcons, les traitoit avec beaucoup de hauteur & de dureté; ſon gouvernement ne tarda pas à leur paroître un joug; il acheva de les indiſpoſer par une taxe qu'il voulut

mettre sur chaque feu dans toutes les provinces de sa nouvelle domination ; la plûpart des Seigneurs Laïques & Ecclésiastiques & presque tous les Députés des principales villes, lassés de voir qu'il violoit sans cesse leurs priviléges & qu'il n'avoit nul égard à leurs remontrances, signerent une requête dans laquelle après avoir exposé ses usurpations, ses injustices, les violences & les vexations de ses Officiers, ils en interjettoient appel à la Cour des Pairs de France. Le Sire d'Albret, les Comtes d'Armagnac, de Comminges, de Carmaing & de Perigord, vinrent présenter cette requête à Charles V ; il les reçut avec bonté, les traita avec distinction, mais quoiqu'ils le pressassent, il différa pendant près d'un an à leur donner une réponse positive ; il étoit bien sûr de son droit de souveraineté sur la

Guyenne, mais afin que toute l'Europe en fût instruite, il affectoit de vouloir en être encore mieux éclairci, en consultant les Universités les plus célébres d'Espagne, d'Allemagne & d'Italie. Enfin il tint son Lit de Justice au mois de Janvier 1368; on y examina les Traités de Bretigni & de Calais; les prévarications d'Edouard étoient manifestes; il avoit donné des secours à Charles *le mauvais*; il avoit continué ses intrigues & ses intelligences avec les Flamans; ses garnisons n'avoient point évacué les places & les forteresses qu'il devoit rendre & livrer à ses dépens; elles avoient pillé & ravagé la partie du Royaume restante au Roi Jean; il avoit fallu leur faire la guerre, & cette guerre avoit couté beaucoup de sang & d'argent; Edouard, quand même il ne les auroit

pas excitées ſecretement, étoit reſponſable des maux qu'elles avoient faits, puiſqu'il étoit dit (articles XXVIII & XXIX) *que s'il ſe trouvoit des ſujets rebelles & déſobéiſſans, le Roi d'Angleterre s'obligeoit à les contraindre d'obéir à ſes propres dépens.* A l'égard des articles qui regardoient les renonciations, ils portoient que la ſouveraineté du Roi Jean ſur les provinces cédées, demeureroit dans le même état : que cependant il ſurſeoiroit d'uſer de ladite ſouveraineté juſqu'à la S. André 1361, jour marqué pour ſe donner les renonciations, réciproques : que les Lettres de renonciation à la ſouveraineté ſur les provinces cédées, qu'il feroit & qu'il enverroit audit jour de la S. André, n'auroient aucun effet & ne pourroient lui porter préjudice, ni à ſes hoirs & ſuc-

Acta publica. T 3. pars 2. p. 11 & 17.

ceſſeurs, ſi Edouard ne lui faiſoit pas en même-temps donner ſes Lettres de renonciation à ſes prétentions ſur la couronne de France : or Edouard avoit toujours éludé de donner ſes Lettres de renonciation à ſes prétentions ſur la couronne de France ; donc le Roi Jean avoit conſervé la ſouveraineté ſur les provinces cédées, & par conſéquent Charles V, ſon fils & ſon ſucceſſeur, étoit en droit de recevoir l'appel des peuples du Duché de Guyenne. Il le reçut ; le Prince de Galles, comme vaſſal de la couronne, fut ajourné à comparoître à la Cour des Pairs ; il répondit qu'il comparoîtroit à la tête de ſoixante mille hommes, & pour premier exploit, il fit empriſonner & maltraiter cruellement Bernard Pallot & Jean Chapponal qui lui avoient notifié cet ajournement ;

Juvenal des Ursins. quelques Hiſtoriens diſent même qu'il les fit mourir en priſon ; c'étoit violer le droit des gens, mais de tout temps, & nous en avons des preuves récentes, l'Anglois s'eſt peu ſoucié de l'eſtime des nations, & ſon orgueil regarde cette indifférence comme une noble liberté de penſer.

Dans les Traités de Bretigni & de Calais, il étoit dit que s'il naiſſoit des conteſtations ſur quelques articles, *les deux Rois ſe ſoumettroient à l'arbitrage de la Cour de Rome* ; Edouard acheva de contrevenir à ces Traités en refuſant l'offre que lui fit Charles V de remettre leurs differens à la déciſion du Pape & des Cardinaux ; l'unique réponſe de ſes Miniſtres à nos Ambaſſadeurs, fut toujours *que ſi le Roi de France commençoit par abandonner la cauſe des peuples du Duché*

Acta publica. T. 3. pars 2. pag. 7.

Jean de Monſtreuil.

ché de Guyenne, & par renoncer à la ſouveraineté ſur les provinces cédées, ils préſumoient que leur Roi feroit de ſon côté les renonciations qu'il devoit faire. Il ne les avoit donc pas faites, & quelque temps après il ne balança plus à déclarer *qu'il n'avoit jamais renoncé expreſſément ni tacitement à ſes prétentions ſur la couronne de France.* *Acta publica. T. 3. part. 2. pag. 166.*

J'ai tiré tout ce que j'ai dit des actes même d'Angleterre ; c'eſt à-préſent au lecteur à juger de toute la mauvaiſe foi de Rapin de Toiras ; il avoit ſous les yeux le Traité de Calais qui corrige & interprête quelques-uns des articles de celui de Bretigni ; il affecte de ne point parler de ces articles ; il feint de les ignorer ; a-t-il crû qu'aucun Hiſtorien François n'auroit recours aux actes publics d'Angleterre ? Comment n'a-t-il pas craint de dé-

crier ſon Hiſtoire & de ſe deshonnorer lui-même, par cette indigne prévarication ? Comment oſe-t-il
T. 3. p. 241. avancer que *le Roi Jean, en mettant Edouard en poſſeſſion des Provinces cedées, ne s'étoit point réſervé la ſouveraineté ſur ces Provinces, ni dans le Traité même, ni dans aucune des ratifications particulieres de chacun des articles, & que s'il s'étoit reſervé ladite ſouveraineté, il n'auroit pas négligé de faire une proteſtation quand Edouard* (au mois de Juillet 1362) *érigea la Guyenne en principauté en faveur de ſon fils, ſans la participation de la France.*

Le Traité de Calais (on me par-
Acta publica. donnera cette fréquente répétition)
T. 3. pars 2. pag. 31. portoit expreſſément que la ſouveraineté du Roi Jean ſur les Provinces cédées, demeureroit dans le même état juſqu'à ce que les deux Rois ſe fuſſent envoyé réciproquement les renonciations qu'ils de-

voient faire : que si Edouard n'envoyoit pas ses renonciations à ses prétentions sur la couronne de France, les rénonciations du Roi Jean à la souveraineté sur les Provinces cédées, n'auroient aucun effet ; Edouard n'envoya pas ses renonciations ; par conséquent l'acte par lequel il s'attribuoit la souveraineté sur la Guyenne en l'érigeant en principauté en faveur du Prince de Galles, étoit un acte nul ; c'étoit une contravention au Traité, & contre laquelle le Roi Jean avoit protesté d'avance.

Je ne dois pas oublier un grief dont le Monarque Anglois se plaignoit comme d'une lésion énorme : *quelques-uns des prisonniers*, disoit-il, *qui étoient détenus dans nos états faute d'avoir payé leur rançon, & quelques-uns des otages, se sont échapés & ne sont point revenus, quel-*

ques sommations que nous leur ayons fait faire, & au Roi Charles. Je demande s'il n'étoit [illegible] naturel que les otages d'une paix qu'il violoit, se crussent libres, surtout quand leurs apanages & leurs domaines étoient saccagés par ses capitaines & ses soldats qu'il excitoit sous main ; je demande s'il n'étoit pas le plus inique de tous les hommes en exigeant de ses prisonniers des sommes exorbitantes pour leur rançon, malgré les représentations qu'ils lui faisoient sur l'état de leurs terres que ses troupes n'avoient pas moins ruinées depuis la paix que pendant la guerre.

Comme l'Angleterre & l'Ecosse ne forment plus qu'un même Etat, Rapin de Toiras parle avec impartialité sur les guerres & les traités entre ces deux Royaumes avant leur union ; il convient qu'Edouard em-

ploya les moyens les plus lâches & les plus perfides pour déthrôner le Roi d'Ecosse, un enfant & son beau-frere ; mais dès que ce même Edouard a affaire avec la France, il en fait un Prince juste, magnanime, plein de candeur, de droiture, & d'une modération étonnante dans ses succès ; *d'ailleurs*, dit-il, *il est peu vraisemblable que le traité de Bretigni lui étant si avantageux, il eut voulu fournir aux François des prétextes de le rompre.* Pour moi je dis que ce traité si avantageux pour lui & si dur pour nous, étoit précisément ce qui le portoit à se persuader qu'il falloit achever d'envahir la France, ou craindre sans cesse, si elle avoit le temps de respirer, qu'elle ne se vangeât de tous les maux qu'il lui avoit faits ; voilà pourquoi il tachoit d'y entretenir des troubles en fournissant des se- T. 5. p. 165 & 166.

cours à Charles *le mauvais* ; voilà pourquoi il continuoit de la faire ravager par une partie de ses troupes qu'il avoit licentiées exprès sans les payer ; il éludoit d'envoyer ses renonciations, parce qu'il se flatoit toujours que nos Provinces excédées de misere, se donneroient enfin à lui de désespoir, & s'accoutumeroient ensuite peu à peu à se faire illusion sur ses prétendus droits à un Royaume dont il pouvoit finir ou prolonger longtemps les malheurs. Ses espérances furent trompées, & il éprouva qu'un long regne n'est souvent pour les Rois injustes qu'un don que le ciel tire du trésor de ses vengeances, afin qu'ils voyent avant leur mort la chute de cet édifice qu'avoit élevé, & cimenté de sang, leur superbe & fougeuse ambition.

Du Guesclin après avoir battu, en 1364, l'armée de Charles *le mauvais*

à Cocherel, & l'avoir obligé par cette victoire à demander la paix, avoit rendu l'année suivante un service encore plus important à la France ; il avoit engagé ces compagnies de brigans qui la désoloient, à le suivre en Espagne contre D. Pedre *le cruel*, Roi de Castille, qui venoit d'empoisonner * Blanche de Bourbon, sa femme. Charles V, délivré de ce fléau & des hostilités de Charles *le mauvais*, s'étoit apliqué à soulager son peuple, à mettre de l'ordre & de l'œconomie dans ses finances & à faire refleurir l'agriculture & le commerce : les ressources d'un Royaume comme la France, à moins qu'elles ne soient étouffées par une administration tirannique, sont si grandes & si naturelles, qu'il lui faut peu de temps pour se rétablir & redevenir florissant. Charles V, en moins de cinq années, se vit

* Elle étoit belle-sœur de Charles V.

en état de ne plus user de ménagement avec Edouard, & de faire briller le glaive de la justice & du Souverain contre ce vassal dont l'ambition n'avoit point eu de bornes; il lui envoya déclarer la guerre par un simple valet, après que sur ses attentats, ses infractions aux traités, sur la réponse audacieuse du Prince de Galles son fils, & les violences exercées contre deux (1) personnes revêtues d'un caractere public, la Cour des Pairs, par son Arrêt du mois de Novembre 1369, eut confisqué le Duché de Guyenne & toutes ses autres possessions dans le Royaume.

Je n'entrerai point dans le détail de cette guerre; il suffit de dire qu'Edouard se vit enlever, en moins de six campagnes, ces mêmes Provinces dont la conquête lui avoit couté

(1) Bernard Pallot, & Jean Chapponal.

plus de vingt années, quoique favorisé par nos dissentions, nos guerres civiles, & par tous les efforts de la méchanceté de Charles *le mauvais*. Quelques-uns de nos Historiens, toujours fidelles copistes des Historiens Anglois, font entendre au lecteur que la vieillesse d'Edouard & la maladie du Prince de Galles, contribuerent beaucoup à la rapidité de nos succès ; il est certain que le Prince de Galles, quoi qu'il continuât de commander & d'agir, ne jouissoit pas depuis quelque temps d'une bonne santé ; mais celle de Charles V n'étoit pas meilleure ; à l'égard d'Edouard, il mourut à l'âge de soixante-cinq ans ; il n'en avoit que cinquante-huit quand la guerre recommença, & il fut jusqu'à la mort du tempérament le plus robuste. Disons que dans les guerres précédentes, les deux tiers de ses armées étoient

composés de capitaines & de soldats Gascons, & des Provinces au-delà de la Loire; au lieu que dans cette derniere guerre, la plûpart des Seigneurs de ces Provinces, ne tenant plus son parti, les deux tiers de ses troupes étoient composés d'Anglois. Il auroit pû tirer de grands secours de la Bretagne, si les Bretons ne s'étoient pas oposés avec la plus grande fermeté aux mauvaises intentions & aux entreprises de leur * Duc contre la France.

*Voyez pag. 107, 108 & 109 du premier Volume de ces Essais.

Charles V mourut le 16 de Septembre 1380; à sa mort, il ne restoit aux Anglois dans le Royaume que Calais, Cherbourg, Brest, Bordeaux & Bayonne. La jeunesse de Charles VI qui n'étoit que dans sa douziéme année lorsqu'il parvint à la Couronne, livra la France à l'avarice & à l'ambition de ses trois oncles, les Ducs d'Anjou, de Berri

& de Bourgogne; appellés par leur naissance au gouvernement de l'Etat, ils en furent les tyrans, & ne penserent qu'à leurs seuls intérêts. Le Duc d'Anjou que Jeanne Reine de Naples avoit adopté, partit pour l'Italie, après s'être emparé du trésor que le feu Roi avoit amassé & caché dans le Château de Melun; le Duc de Berri alla piller le Languedoc & la Guyenne dont il s'étoit fait donner le gouvernement; & le Duc de Bourgogne qui restoit le maître dans le conseil, y fit résoudre la guerre contre le Flamans qui s'étoient révoltés contre le Comte de Flandres dont il avoit épousé la fille & l'unique héritiere. Le Roi n'avoit pas quatorze ans, mais son humeur guerriere s'étoit manifestée dès l'enfance; il voulut absolument marcher à cette expédition. C'étoit au commencement de Novembre;

la Lys étoit fort enflée; cinq ou six cent des nôtres ayant trouvé quelques bateaux, passerent cette riviere sans être aperçus, attaquerent brusquement & chasserent un corps de six mille des ennemis qui gardoit la tête du pont de Comines; on trouva parmi leurs morts une vieille femme qui leur avoit promis qu'ils seroient invincibles, s'ils lui laissoient porter l'étendard de Saint Georges. Nous avançâmes dans le pays, & le dix-sept Novembre 1382 est mémorable dans notre histoire par le gain de la bataille de Rosebeque; les révoltés fiers de leur nombre & pleins de la plus impudente confiance, avoient délibéré la veille, dans leur conseil, *de ne faire de quartier à personne qu'au petit Roi Charles, dont Philippe Artevelle, leur chef, vouloit faire présent au Roi d'Angleterre.* Ils furent entierement défaits; il y en eut plus de

vingt milles de tués ; Artevelle fut du nombre ; cette victoire jetta l'épouvante dans les villes rébelles ; toutes se soumirent, excepté Gand ; la saison étoit trop avancée pour en faire le siége ; le Roi revint à Paris.

L'année suivante, la guerre fut encore plus vive en Flandres ; la religion s'en mêla ; il y avoit deux Papes, Clément VII & Urbain VI ; ils s'anathématisoient réciproquement depuis cinq ans ; Urbain voyant que les foudres spirituels n'avançoient pas beaucoup ses affaires, eut recours aux armes temporelles, & publia contre son Compétiteur & ses adhérans, une croisade à laquelle il attacha toutes les indulgences imaginables. Les Anglois s'empresserent à les gagner ; rien ne leur paroissoit si méritoire que de marcher à une guerre qui menaçoit principalement la France où l'on reconnoissoit

Clément pour le véritable ſucceſſeur de S. Pierre. Les croiſés débarquerent à Calais ; ils avoient pour Général Henri Spencer, Evêque de Norwich ; ce Gendarme mitré, dit un Hiſtorien, ſoit qu'il trouvât notre frontiere trop bien gardée, ſoit que les Gantois l'euſſent engagé dans leurs intérêts, marcha contre le Comte de Flandres qui reconnoiſſoit Urbain, mais qui étoit vaſſal de la France où l'on tenoit pour Clément ; il prit Gravelines, Bourbourg, Mardick, Dunquerque, Caſſel, Nieuport, Furnes & Oſtende ; mais à l'approche du Connétable de Cliſſon & de notre armée, le crédit des bénédictions d'Urbain, tomba : Spencer leva le ſiége d'Ipres & abandonna toutes ſes conquêtes, excepté Bergues, Gravelines & Bourbourg ; ſes troupes qu'il avoit diſtribuées dans ces trois places, s'enfuirent des deux

premieres, dès que nous en approchâmes; on forma le siége de Bourbourg où elles s'étoient toutes retirées, & aucun Anglois n'auroit échapé si le Duc de Bretagne qui étoit à notre armée, n'avoit pas intercedé pour ses anciens amis; on leur permit de se retirer à Calais.

Le Comte de Flandres mourut le 23 Janvier 1384; le Duc de Bourgogne qui avoit épousé sa fille & son unique héritiere, en unissant cette riche succession aux autres grands fiefs de la couronne que le Roi Jean son pere lui avoit donnés, forma cette excessive puissance qui fut dans la suite si funeste à l'Etat: la malheureuse politique de ce Prince, & du Duc de Bretagne, fut toujours que pour obliger la France à les ménager & à fermer les yeux sur leurs airs d'indépendance, il étoit nécessaire qu'elle les craignît, &

qu'elle cesseroit de les craindre si les Anglois étoient entierement chassés du Royaume. Le lecteur ne verra désormais qu'un enchaînement de crimes & de trahisons.

On avoit fait les plus grands préparatifs au port de l'Ecluse ; on y avoit assemblé près de neuf cent vaisseaux de transport ; Charles VI, par le conseil du Connétable de Clisson & conduit par ce grand homme, alloit fondre en Angleterre ; le moment étoit favorable ; elle s'étoit dégarnie de ses meilleures troupes pour une expédition en Portugal ; tout sembloit nous promettre une conquête aisée ; l'Anglois que sa présomption naturelle abandonne toujours dès qu'on l'attaque sur ses foyers, désertoit déja ses villes maritimes, & loin de penser à deffendre ses côtes, fuyoit avec ses richesses au fond des forêts ;

Richard II, dans cette consternation générale, suivit le conseil du Duc de Suffolck; il fit tenter l'avarice du Duc de Berri, & réussit; cet indigne Prince étoit chargé d'assembler une partie de notre armée & de l'amener en Flandres; Charles VI eut beau lui envoyer couriers sur couriers pour le presser, il n'arriva qu'à la moitié de Septembre; le vent qui avoit été des plus favorables pendant deux mois, commençoit à changer; la Mer devint orageuse, & la plûpart de nos vaisseaux, fracassés par une tempête de deux jours & de deux nuits, furent hors d'état de servir.

On fit de nouveaux préparatifs pendant l'hiver; Clisson ne cessoit point de représenter dans le conseil qu'il y avoit beaucoup de troubles & de divisions en Angleterre, &

qu'il falloit en profiter ; il se rendit à Treguyer vers la fin de Juin ; il y pressoit l'armement ; Richard II, pour détourner ce nouvel orage, eut recours au Duc de Bretagne ; il ne pouvoit pas mieux s'adresser ; le Duc qui croyoit avoir des sujets tout récens de se plaindre de Clisson, imagina qu'il pourroit servir les Anglois, & paroître n'avoir voulu que se vanger d'un homme qui né son sujet, sembloit affecter de le braver en toute occasion ; il lui envoya faire compliment sur son arrivée en Bretagne & l'invita à venir aux Etats qu'il avoit convoqués à Vannes ; Clisson s'y rendit, persuadé que la dignité de Connétable le mettoit à l'abri de toute insulte ; d'ailleurs il étoit, dit-on, amoureux (1) de la

(1) On prétend que la Duchesse & Clisson se donnoient un jour des baisers très tendres;

Ducheſſe ; le Duc l'accabla de careſſes, le conſulta ſur pluſieurs affaires, & l'ayant un jour engagé à une promenade au Château de l'Hermine, le fit arrêter, & ordonna à Bavalan, Capitaine de ce Château, de le coudre dans un ſac dès qu'il ſeroit nuit, & de le jetter à la mer ; Bavalan connoiſſoit ſon maître ; il compta ſur ſes remords ; en effet le Duc étoit le lendemain dans des ſentimens bien différens de ceux de la veille, & lorſque Bavalan lui avoua que ſon ordre n'étoit pas encore exécuté, il l'embraſſa avec tranſport & l'aſſura qu'il n'oubliroit jamais le ſervice qu'il lui avoit rendu en lui déſobéiſſant ; cependant comme il pré-

que le Roi de Navarre, Charles *le mauvais*, les vit par-deſſus un paravent, & qu'il dit au Duc ce qu'il avoit vu. Cliſſon étoit borgne, & cette anecdocte, ſi elle eſt vraie, prouve qu'un borgne peut être aimé tout comme un autre.

Procès Mſſ de Charles, Roi de Navarre.

tendoit avoir des griefs contre Cliffon, il déclara qu'il ne le relâcheroit qu'à certaines conditions, & qu'après qu'il lui auroit payé la somme de cent mille livres. Le Roi fut aussi irrité qu'il devoit l'être, de cet attentat sur le premier Officier de la Couronne ; mais sa jeunesse le tenoit encore dans la dépendance de ses Oncles ; ils haïssoient Cliffon, & le Duc de Bretagne en fut quitte en promettant de rendre les cent mille livres, & en renonçant aux autres conditions qu'il avoit exigées de son prisonnier. C'est ainsi que manqua ce second armement contre l'Angleterre ; Cliffon étoit l'ame de cette expédition ; il en avoit médité & raisonné le projet ; il n'y avoit que lui qui pût l'exécuter ; il avoit la confiance des troupes ; dès que le bruit de sa détention se répandit à Treguyer, elles déserterent.

Les Ducs de Berri & de Bourgogne continuoient de sacrifier l'Etat à leurs intérêts ; toute la France crioit contre eux ; Charles VI, ayant atteint sa vingtiéme année, leur déclara qu'il vouloit désormais gouverner par lui-même ; ils se retirerent très mécontens, l'un dans son gouvernement de Languedoc, & l'autre dans ses Etats de Flandres. Les nouveaux Ministres que le Roi se choisit, avoient de la capacité & de bonnes intentions ; ils suprimerent une partie des impôts ; ils réformerent plusieurs abus onéreux aux peuples, contraires à l'administration de la Justice & des Finances, & très préjudiciables au commerce ; on se livroit à l'espoir d'un regne glorieux & fortuné ; on sçavoit que Clisson persuadé de la nécessité d'achever de chasser entiérement les Anglois du Royaume,

n'attendoit que l'expiration d'une trêve de trois ans qu'on leur avoit accordée, pour aller les attaquer dans leur Isle, y faire sentir une partie des maux qu'ils nous avoient faits, & les obliger d'accepter la paix aux conditions qu'on voudroit leur imposer. La nuit du 13 au 14 Juin 1392, retournant* à son Hôtel peu accompagné, il fut attaqué, dans la rue Coulture Ste Catherine, par Pierre de Craon à la tête d'une vingtaine de scélérats; ils crurent l'avoir tué, le voyant tomber de son cheval; il n'étoit que blessé, & guerit. On sçut que Craon s'étoit réfugié en Bretagne; le Duc, sommé de le livrer, répondit qu'il avoit passé dans ses Etats, mais qu'il n'y étoit plus. Sur cette réponse, le Roi résolut de marcher en Bretagne; les Ducs de Berri & de Bourgogne à qui il envoya ordre de venir le

* A présent l'Hôtel de Soubise.

joindre avec les troupes qu'ils devoient fournir, obéirent, mais en disant hautement que cette guerre étoit très injuste. Le cinq d'Août, l'armée partit du Mans & prit la route de Nantes ; on prétend qu'on remarquoit depuis trois ou quatre jours quelque égarement dans les yeux & dans l'esprit du Roi ; il faisoit-très chaud ; il fut frappé d'un coup de soleil qui lui tourna la tête & le rendit furieux ; il tira son épée & tua trois ou quatre personnes. Je veux croire que cet accident qui ne lui laissa pendant le reste d'une vie très-longue, que quelques foibles intervalles de raison, ne fut point l'effet d'un breuvage ; mais pourquoi ce grand homme noir, cette espéce de phantôme, qui quelques momens auparavant étoit sorti d'un buisson, & qui ayant saisi la bride de son

cheval, lui avoit crié d'une voix effrayante, *arrête, Prince, tu es trahi, où vas-tu?* pourquoi cet homme ne fut-il point arrêté? pourquoi, depuis plus de quinze jours, le bruit couroit-il dans Paris que l'expédition contre la Bretagne seroit fatale?

Il ne fut plus question de cette guerre; les troupes furent congédiées; on ramena le Roi à Paris; les Ministres qu'il s'étoit choisi, furent chassés du conseil, & indignement persécutés par les Ducs de Berri & de Bourgogne qui s'emparerent de nouveau du gouvernement de l'Etat; on ne pensa plus à profiter des troubles dont l'Angleterre étoit agitée; on signa une trêve de vingt-huit ans avec Richard II; il demanda la grace de Craon, & cet assassin revint à la Cour, tandis que Clisson

Cliſſon en étoit banni, & ſe voyoit dépouillé de toutes ſes charges.

En 1399, Henri (1) de Lancaſtre déthrôna Richard II, & le fit enſuite aſſommer à coups de maſſue dans la Tour de Pontfract. Richard avoit épouſé la fille aînée de Charles VI ; il ſembloit donc que la France ne pouvoit pas honnêtement reconnoître le meurtrier de ce Prince pour ſon ſucceſſeur ; mais le Duc de Bourgogne dominoit dans le conſeil ; ſon avis l'emporta ; Henri fut reconnu, & la trêve entre les deux couronnes fut renouvellée, malgré tout ce que put dire le Duc d'Orleans : il avoit toujours refuſé de voir les Ambaſſadeurs de Henri ; il continua de le traiter d'Uſurpateur,

(1) Il diſoit que Richard étoit un batard né des amours de la Princeſſe de Galles & d'un Chanoine de Bordeaux.

& lui envoya même un défi très-injurieux. Charles VI, quand il revenoit en ſanté, aprouvoit la conduite de ſon frere, adoptoit ſes ſentimens, ordonnoit d'envoyer des ſecours aux mécontens d'Angleterre & de faire marcher des troupes en Guyenne ; on y prit pluſieurs forteresses aux Anglois, & il n'eſt pas douteux que ſi le Duc de Bourgogne l'eut voulu, on auroit aiſément achevé de leur enlever le peu de Places & de Châteaux qui leur reſtoient encore dans le Royaume.

Nous touchons à ces temps d'horreurs où il n'y eut plus ni patrie, ni Roi, ni nation. Le Duc de Bourgogne mourut le 27 d'Avril 1404; Jean dit *ſans peur*, ſon fils aîné, après avoir pris poſſeſſion du Duché & du Comté de Bourgogne, de l'Artois & de la Flandres, vint à la Cour pour y exciter des troubles & s'em-

parer du gouvernement. Ce n'avoit été déja qu'avec beaucoup d'impatience & de chagrin, que le Duc d'Orleans s'étoit vû obligé de le ceder si longtemps à l'age & à l'expérience du pere ; il fut donc très indigné des cabales & des prétentions du fils. Ce furent chaque jour des contestations, des raccommodemens, des ruptures & de nouveaux sujets de haine & de jalousie entre ces deux Princes. Le Duc * de Bourgogne, né scélerat, caressoit au fond de son cœur toutes les passions cruelles ; il étoit de la nature de son ame de produire des crimes, comme une plante vénéneuse produit le poison ; le 23 de Novembre 1407, entre les sept & huit heures du soir, il fit assassiner le Duc (1) d'Orleans

* Voyez pp. 314, 315 & 316 du premier Volume de ces Essais.

(1) Il étoit frere unique du Roi ; il laissa trois fils ; l'ainé n'avoit que quatorze ans ; ils continuerent de ne porter que des habits lugubres, pendant plusieurs années.

dans la Vieille rue du Temple ; le lendemain il aſſiſta à ſes funérailles, le plaignit & le pleura ; mais voyant qu'on alloit faire des perquiſitions très exactes, même chez les Princes du Sang, & qu'on trouveroit les aſſaſſins à ſon * Hôtel d'Artois, il ſortit bruſquement de Paris & s'enfuit avec eux en Flandres. Il revint enſuite avec mille hommes d'armes, & loin de marquer du repentir de ſon crime, il demanda fierement à être entendu, & dans une audiance qu'on fut obligé de lui accorder, un Cordelier, ſon orateur, nommé Jean Petit, ſoutint en préſence du Dauphin qui préſidoit, que le Duc d'Orleans, par diverſes actions, s'étoit montré un impie & un tiran ; qu'il étoit permis de tuer les tirans, & que par conſéquent on n'avoit fait, en le tuant, qu'une action juſte & légitime, utile & néceſſaire à l'Etat.

* Rues Mauconſeil & Comteſſe d'Artois.

La révolte des Liégeois contre leur Evêque, obligea le Duc de Bourgogne de retourner en Flandres ; la Reine qui craignoit tout de sa part & qui s'étoit retirée à Melun, revint à Paris ; la Duchesse d'Orléans à qui elle écrivit, ne tarda pas à s'y rendre, accompagnée de ses enfans ; elle se jetta aux pieds du Roi & lui demanda justice de la mort de son mari & des affreuses calomnies dont on avoit tâché de flétrir sa mémoire, après l'avoir assassiné. Sa plainte fut reçûe ; les lettres d'abolition que le Duc de Bourgogne avoit obtenues, furent annullées ; il fut déclaré traître, assassin, calomniateur & ennemi de l'Etat. Tandis qu'on lui faisoit son procès à la Cour, la fortune le favorisoit en Flandres ; on apprit bientôt qu'il avoit remporté une victoire complette sur les Liégeois, & qu'il s'aprochoit de Paris ; la Reine

qui ne s'y crut pas en fureté, emmena le Roi à Tours. La Ducheſſe d'Orléans étoit d'un caractere vif, paſſionné; elle avoit aimé tendrement ſon mari; lorſqu'elle vit que ſon aſſaſſin alloit triompher, & que la Cour étoit obligée de négocier avec lui, elle ſuccomba à ſa douleur & à ſon déſeſpoir. Sa mort & la jeuneſſe de ſes enfans, faciliterent la négociation & les aparences d'un accommodement entre les deux maiſons; le Duc de Bourgogne promit de congédier ſes troupes; il eut un ſauf-conduit pour ſe rendre à Chartres; il y demanda pardon au Roi, & s'adreſſant enſuite au jeune Duc d'Orléans & à ſes freres, il les pria de vouloir bien auſſi lui pardonner; on arrêta le mariage d'une de ſes filles avec un de ces Princes, & le Roi leur ordonna & leur fit jurer une entiere reconciliation. Pouvoit-elle

être ſincere ! D'ailleurs un méchant homme croit ſouvent qu'en affectant de la fierté, il en impoſera ſur ſon crime ; le Duc de Bourgogne parut plus que jamais ſuperbe & hautain ; la maiſon d'Orléans le remarquoit avec indignation ; les autres Princes n'étoient pas moins choqués de le voir s'emparer de toute l'autorité ; la jalouſie du gouvernement & ſes manieres impérieuſes les réunirent preſque tous contre lui ; le Royaume ſe vit en proye à tous les maux qu'entraîne une guerre civile ; les François diviſés ſous les noms d'Orléannois & de Bourguignons, & ſe dévouant à ſervir les fureurs de l'une & de l'autre maiſon, firent regorger de leur ſang la Capitale & les Provinces ; le Roi dont l'eſprit s'affoibliſſoit tous les jours par les fréquens accès de ſa maladie, n'étoit qu'un

vain phantôme que les deux factions s'arrachoient tour à tour.

Il n'y eut pas moins de troubles en Angleterre qu'en France, pendant le regne de Henri IV, le meurtrier de Richard II; il mourut le 20 de Mars 1413. C'étoit à Henri V, son fils, qu'il étoit reservé de profiter de nos dissentions & de la perfidie la plus noire & la plus lâche. La populace de Paris s'étant encore soulevée, porta l'insolence jusqu'à faire des insultes au Roi & au Dauphin; le Duc de Bourgogne, toujours le mobile des emportemens & des massacres de cette canaille, fut déclaré ennemi de l'Etat; le Roi qui se portoit un peu mieux, alla prendre l'Oriflamme à S. Denis & voulut commander lui-même son armée; le Duc de Bourgogne, vivement poursuivi, fut contraint de

s'humilier ; on lui pardonna à certaines conditions, entr'autres qu'il n'aprocheroit point de Paris & de la Cour à moins d'y être apellé par des lettres du Roi, ſcellées du grand ſceau & données de l'avis du Conſeil. Cette clauſe qui l'éloignoit du gouvernement de l'Etat, remplit ſon cœur de rage ; il voyoit ſa faction abaiſſée & celle des * Orléannois triompher ; il négocia avec l'Anglois & mit le comble à toutes les horreurs de ſa vie par un traité dans lequel il expoſe :

* On les apelloit auſſi Armagnacs.

Que juſqu'alors, faute de bonnes informations, il avoit méconnu & ignoré les véritables droits du Roi d'Angleterre, & de ſes héritiers, à la Couronne de France ; qu'en ayant pris connoiſſance, il les reconnoît juſtes & légitimes ; qu'il promet & s'engage en conſéquence de faire une guerre mortelle à Charles VI &

Acta publica. T. 4. pars 2. pag. 177.

au Dauphin, & se soumet à faire hommage-lige audit Roi d'Angleterre dès qu'il sera en possession d'une notable partie du Royaume de France; reconnoissant que quoique cet hommage soit dû dès à présent, il a été différé pour le plus grand avantage de l'un & de l'autre.

Que par toutes les voies secretes qu'il sçaura, ou qui lui seront indiquées, il fera ensorte que ledit Roi d'Angleterre soit mis en possession réelle & paisible dudit Royaume de France.

Que pendant que ledit Roi d'Angleterre sera occupé à poursuivre ses droits, lui Duc de Bourgogne fera la guerre, avec toutes ses forces, aux ennemis que ledit Roi d'Angleterre a dans le Royaume de France, c'est-à sçavoir à A. B. C. D. & à tous leurs pays & partisans désobéissans audit Roi d'Angleterre.

Que dans des traités d'alliance, lettres patentes, ou autrement, s'il paroît toujours tenir pour Charles VI soi-disant Roi de France, & pour le Dauphin, ce ne sera que par dissimulation, pour un plus grand bien, & pour faire mieux réussir le projet formé entre ledit Roi d'Angleterre & lui Duc de Bourgogne.

C'est ainsi qu'un Prince du Sang, petit-fils du Roi Jean, & premier Pair du Royaume, se lioit avec les ennemis naturels de sa patrie, pour arracher le sceptre de sa maison & le faire passer dans celle d'un usurpateur, d'un étranger, à qui même la couronne d'Angleterre (1) n'apar-

(1) Au deffaut de Richard II, la couronne d'Angleterre apartenoit à Edmond Mortimer, Comte de la Marche, fils de ce Roger qui avoit été déclaré héritier présomptif de Richard II, & qui descendoit

tenoit pas. On peut en même-temps juger de la façon dont notre histoire de France est faite ; ce Traité dont les suites nous furent si funestes, a été ignoré de tous nos historiens,
T. 6. p. 515. excepté du P. Daniel, qui même n'en parle qu'en passant, & si légérement qu'on diroit qu'il ne l'a pas lû en entier ; je ne conçois pas pourquoi il n'en a pas profité pour l'éclaircissement de plusieurs faits pendant le reste du regne de Charles VI. Il faut encore remarquer que ce Traité ne fut que renouvellé & confirmé à Calais au mois d'Octobre 1416, & qu'il avoit été conclu dès l'année 1414 ; on en trouve différentes preuves dans le recueil des

de Lionnel de Clarence, second fils d'Edouard III ; au lieu que Henri de Lancastre, pere de Henri V, étoit fils d'un cadet de Lionnel.

actes publics d'Angleterre, entr'autres une procuration (de cette année 1414) par laquelle on voit que le Duc de Bourgogne s'étoit reconnu vassal-lige de Henri V, & devoit lui faire hommage en cette qualité. On peut à ces preuves en ajouter encore une autre ; c'est que Henri V, en 1413, avoit envoyé une ambassade à Paris pour demander simplement le renouvellement de la trève de vingt-huit ans entre les deux couronnes ; mais qu'en 1414, fier de l'alliance qu'il venoit de faire secretement avec le Duc de Bourgogne, il envoya de nouveaux Ambassadeurs qui parlerent d'un ton bien différent ; ils demanderent d'abord tout le Royaume, en vertu du droit que leur maître y avoit, disoient-ils, comme héritier d'Edouard III ; ils voulurent bien ensuite réduire leurs demandes à l'éxécution du Traité de Bretigni,

Acta publica. T. 4. pars 2. pag. 80.

Rapin de Toiras. T. 4 pag. 80.

c'eſt-à-dire à la ceſſion qu'on leur feroit de près de la moitié de la France.

Ces propoſitions ne pouvoient être qu'une déclaration de guerre; Henri faiſoit tous ſes préparatifs, & diſoit aſſez publiquement *qu'il n'auroit affaire qu'à la moitié des François, & que même l'autre moitié feroit diverſion en ſa faveur.* Le 21 Août 1415, il deſcendit en Normandie, à trois lieues d'Harfleur, à la tête de cinquante mille hommes; le lendemain il aſſiégea cette place. Sept ou huit Seigneurs du pays qui s'y étoient jettés avec quatre cent hommes d'armes, la défendirent vigoureuſement juſqu'au 28 de Septembre; ils eſpéroient toujours d'être ſecourus, & ne capitulerent qu'à la derniere extrémité.

Ibid. p. 90.

Ce ſiége avoit couté beaucoup de monde aux Anglois; d'ailleurs la

diſſenterie s'étoit miſe dans leur camp; ils manquoient de vivres, & la ſaiſon devenoit très-incommode par les pluyes continuelles; Henri ne penſoit plus qu'à faire repaſſer la Mer à ſes troupes, lorſqu'il s'éleva, le cinq d'Octobre, une tempête ſi furieuſe, que tous ſes vaiſſeaux de tranſport, après s'être fracaſſés les uns contre les autres, furent écartés, diſperſés, ou acheverent de ſe briſer ſur nos côtes. Il eſpéra qu'en faiſant des marches forcées, il arriveroit à Calais avant que nous puſſions nous oppoſer à ſa retraite. Il traverſa le pays de Caux, le Comté d'Eu, le Vimeu; remonta la Somme, fit pluſieurs détours & la paſſa au-deſſus de S. Quentin, ſans obſtacle, par la trahiſon ou la négligence de ceux qui commandoient les milices de ce canton. Il croyoit ou feignoit de croire que déſormais

il ne ſeroit pas coupé dans ſa marche, lorſqu'il découvrit notre armée entre Ruiſſeauville & Azincourt. Il ne pouvoit plus éviter le combat ; il ſe campa au village de Maiſoncelles, d'où il envoya offrir de rendre Harfleur & de payer tout le dommage qu'il avoit fait en France depuis ſa deſcente, pourvu qu'on lui laiſſât le paſſage libre juſqu'à Calais : on rejetta ſes offres. Ses troupes étoient fatiguées, haraſſées ; les nôtres étoient en bon état & trois fois plus nombreuſes ; mais rien ne peut ſuppléer au manque de confiance du ſoldat dans le Général ; c'eſt le préſage le plus funeſte, ſurtout un jour de bataille ; le Connétable, Charles d'Albret, n'étoit ni aimé ni eſtimé ; on lui reprochoit toute l'incapacité préſomptueuſe d'un homme élevé par la faveur. Il avoit négligé, deux jours auparavant, de

faire occuper * un défilé que trois cent hommes pouvoient garder contre cinquante mille ; les Anglois auroient été obligés de se rendre à discretion ; il vouloit aparemment se signaler par le gain d'une bataille ; il fit précisément tout ce qu'il falloit pour la perdre ; s'il avoit consulté l'ennemi pour prendre un camp, il ne l'auroit pas choisi plus mauvais ; au lieu de se tenir dans un terrein large, ouvert, étendu, il se posta entre deux bois, dans une prairie si étroite, qu'il s'ota d'abord tout l'avantage que pouvoit lui donner la superiorité du nombre ; l'ordonnance de son armée & ses autres dispositions ne furent pas moins pitoyables ; d'ailleurs toute la haute noblesse voulut être, avec les Princes, à l'avantgarde ; elle n'y étoit pas rangée, mais en foule, & si pressée qu'à peine y pouvoit-on dé-

* Entre le Ternois & la Canche.

Bataille d'Azincourt.

ployer le bras. Elle combattit avec beaucoup de valeur, mais toujours avec tant de désordre & de confusion, que c'étoit affronter la mort sans marcher à la victoire. Nous perdimes cinq Princes du Sang, un très-grand nombre de Seigneurs, six mille hommes d'armes * ou gentils-hommes, & dix-huit cent soldats; les parens & les amis du Connétable d'Albret eurent la triste consolation d'aprendre qu'il étoit au nombre des morts. Je n'entrerai point dans d'autres détails sur cette fatale journée; on les trouve dans tous les Historiens; je ferai seulement une observation: nos troupes étoient dans une entiere déroute; quelques unes semblerent s'arrêter & vouloir se rallier; Henri craignant, si l'action recommençoit, que les prisonniers qu'il avoit faits, n'embarassassent ses soldats & ne voulussent

* Les hommes d'armes étoient presque tous gentilshommes.

Rapin de Toiras.

s'échaper, commanda un Officier, avec deux cent archers, pour aller de rang en rang les égorger ; le Duc de Brabant & le Comte de Nevers, freres du (1) Duc de Bourgogne, furent du nombre de ces malheureuses victimes. Bertrand du Guesclin, à la bataille de Cocherel, s'étoit trouvé dans la même circonstance que le Monarque Anglois ; il achevoit de battre & de poursuivre les ennemis, lorsqu'on vint lui dire qu'on voyoit paroître un secours qui leur arrivoit ; il ordonna de désarmer les prisonniers ; il ne les fit pas égorger.

Henri, avec son armée victorieuse, mais réduite de cinquante mille

(1) Il ne se soucioit gueres de ses freres, *mais par dissimulation & pour cacher son Traité avec Henri*, il lui envoya demander raison de leur mort ; il s'apaisa très aisément.

hommes à dix-ſept ou dix-huit mille, gagna Calais d'où il repaſſa en
T. 4. p. 112. Angleterre. *Sa victoire*, dit Rapin de Toiras, *ne lui avoit pas acquis un pouce de terre*, & la priſe d'Harfleur, ſon unique conquête, étoit un bien foible dédommagement des ſommes immenſes que ſon armement lui avoit coutées : on verra dans la ſuite qu'épuiſé d'argent & de ſoldats, il fut contraint de demeurer dans l'inaction pendant près de deux ans.

Quand la conſternation, toujours extrême parmi nous dans les prémiers momens, fut un peu diſſipée, on conſidera que la playe qu'on avoit reçue, avoit été très ſanglante, mais qu'elle n'étoit pas dangereuſe ; que les deux tiers de notre armée n'avoient pas combattu ; qu'il nous arrivoit de nouvelles troupes de tous côtés ; qu'on re-

trouvoit le François dès qu'il avoit un chef, & qu'enfin, loin d'être réduits à nous tenir ſur la defenſive, nous étions très en état d'attaquer; on reſolut de reprendre Harfleur; les munitions y manquoient; les fortifications n'en étoient pas encore entierement réparées, & il étoit difficile que les Anglois puſſent y porter de prompts ſecours; mais on éprouva que Henri, lorſqu'il avoit dit *que la moitié des François feroit diverſion en ſa faveur*, n'en étoit malheureuſement que trop ſûr; on aprit que le Duc de Bourgogne avançoit vers Paris avec une armée nombreuſe, & l'on fut donc obligé, au lieu de continuer le ſiege d'Harfleur, de garnir les poſtes les plus importans ſur la Seine & ſur l'Oiſe. Il envoya des Députés qui dirent de ſa part qu'il ne venoit que pour ſaluer le Roi & le

ſuplier de vouloir bien ne le pas tenir éloigné de ſa perſonne & de ſès conſeils, dans des conjonctures ſi facheuſes pour l'Etat. Le Dauphin leur répondit qu'il pouvoit venir, pourvu qu'il congédiat ſes troupes & qu'il ſe préſentât comme devoit ſe préſenter un vaſſal obéiſſant & ſoumis. Le perfide qui s'attendoit à cette réponſe, continuoit ſa marche & ſe campa à Lagni ; il eſperoit que la faction puiſſante qu'il avoit dans Paris, lui en feroit ouvrir les portes ; mais on prit de ſi bonnes meſures, qu'aucun de ſes partiſans n'oſa ſe déclarer. Il envoya de nouveaux Députés ; le Dauphin fut attaqué d'un mal ſi prompt & ſi violent, qu'il mourut en ſix jours, le 18 de Décembre 1415; on les ſoupçonna de l'avoir empoiſonné.

A ce Dauphin Louis, ſuccedoit le Prince Jean ſon frere, âgé de

dix ſept ans ; il étoit à Valenciennes auprès du Comte de Hainaut dont il avoit épouſé la fille. Le Roi & la Reine eurent beau lui écrire & le preſſer de venir prendre auprès d'eux le rang que lui donnoit ſa naiſſance ; il differoit toujours, prétextant des défiances, des craintes, & alleguant pour excuſes les deux factions qui déchiroient l'Etat. Enfin, aubout de près de quinze mois, il vint juſqu'à Compiegne ; le Comte de Hainaut qui le gouvernoit, ſe rendit à Paris, & déclara hautement, en plein conſeil, que le Dauphin étoit ſon gendre & ſon héritier, qu'il ne l'ameneroit point à la Cour & qu'il alloit au contraire le remener à Valenciennes, ſi le Roi ne vouloit pas rendre ſon amitié & ſa confiance au Duc de Bourgogne & l'admettre auprès de ſa perſonne. Sur ce diſcours, on

auroit dû arrêter ſur le champ le Comte de Hainaut ; on delibera ; il en fut averti, ſe deguiſa, ſortit de Paris & gagna Compiegne ; il y trouva le Dauphin expirant d'une apoſtume qui lui avoit crevé dans la gorge & qui l'étouffa le trois d'Avril 1417. Le bruit courut que la Reine avoit envoyé à ce jeune Prince une chaîne d'or ; qu'à peine l'avoit-il touchée qu'il s'étoit trouvé mal & que la peau des mains lui avoit pelé. D'autres dirent que le Roi de Sicile l'avoit empoiſonné pour aprocher de la couronne le Comte de Ponthieu, ſon gendre, qui devenoit Dauphin par cette mort & qui fut Charles VII.

Le lecteur voudra bien prêter toute ſon attention aux faits & aux dates que je vais raporter ; il verra l'ignorance, la négligence & le manque de reflexion de tous nos

hiſtoriens,

historiens, sans en excepter aucun.

Le Dauphin Louis mourut le 18 Décembre 1415. *Journ. sous Charles VI. pag. 29.*

Le 19 d'Avril 1416, on découvrit une conspiration tramée dans Paris par le Duc de Bourgogne, & dont le projet étoit de tuer le Roi, la Reine, le Duc de Berri, le Roi & la Reine de Sicile, Tangui du Chatel, le Chancelier de Marle & plusieurs autres personnes; les principaux complices confesserent cet execrable complot dans les tourmens & à la mort. *Monstrelet. T. 1. c. 155.*

Au mois d'Octobre de cette même année 1416, le Duc de Bourgogne se rendit à Calais où il renouvella cet infame Traité dont j'ai donné l'extrait ci dessus, page 249, & dans lequel il reconnoit le Roi d'Angleterre pour légitime Roi de France, promettant » que par tou» tes les voies secretes qu'il sçaura, *Acta publica. T. 4. pars 2. pag. 177.*

» ou qui lui seront indiquées, il fera
» ensorte de le mettre en posses-
» sion dudit Royaume ; ajoutant
» que s'il paroît toujours tenir pour
» Charles VI soi disant Roi de
» France, & pour le Dauphin, ce
» ne sera que par dissimulation &
» pour faire mieux réussir le projet
» formé entre ledit Roi d'Angle-
» terre & lui Duc de Bourgogne.

De Calais il alla (1) trouver le

(1) Ce fut le 12 de Novembre 1416, & non pas au commencement de cette année, comme le dit Rapin de Toiras. Cet historien affecte de déplacer ces faits ; il met la mort du Dauphin Jean avant le Traité de Calais, & pour jetter de l'obscurité sur les dates, il releve une prétendue faute de Mezeray : *le Dauphin Jean*, dit-il, *mourut à Compiegne le 16 d'Avril 1416, & non pas en 1417, comme le marque Mezeray*. On sçait que l'année commençoit alors à Pâques ; le Prince Jean, après avoir été Dauphin

T. 4. p. 118.

Ibid. p. 119.

Dauphin Jean à Valenciennes, le caressa beaucoup & lui jura qu'il *Monstrelet. chap. 161.*

quinze mois & demi, mourut le trois d'Avril à la fin de l'année 1416, & par conséquent en 1417, en comptant l'année du premier de Janvier. Je le répete ; le Duc de Bourgogne signa son Traité avec Henri au mois d'Octobre 1416 ; il alla voir le Dauphin Jean à Valenciennes au mois de Novembre suivant, & le Dauphin Jean mourut quatre mois & demi après cette entrevue. Cette remarque est importante parce qu'elle fait encore mieux connoitre toute la perfidie du Duc de Bourgogne, & qu'elle est en même temps un indice certain que dans la suite, lorsqu'il traita avec le Dauphin * Charles, il n'étoit pas de meilleure foi qu'avec le Dauphin Jean. Si nos Historiens avoient fait cette observation, ils auroient autrement vû & autrement raconté le reste des évenemens du regne de Charles VI. *Voyez sur ces dates Monstrelet. T. 1. chap. 161. Le Journal de Paris sous les regnes de Charles VI & Charles VII, p. 31.*

* Charles VII.

n'avoit rien tant à cœur que de s'opposer aux efforts des Anglois, & qu'en fidele vassal, il l'aideroit contre eux de toutes ses forces; ensuite il engagea le Comte de Hainaut à lui promettre qu'il feroit tout son possible pour le faire rentrer dans les bonnes graces & dans la confiance du Roi & de la Reine, & que jusqu'à ce qu'il l'eut obtenu, il refuseroit de leur remettre le Dauphin.

Ce jeune Prince mourut, comme j'ai dit, le trois d'Avril; Charles son frere, âgé de quinze ans & le seul qui restoit de six fils qu'avoit eus Charles VI, se trouva le présomptif héritier de la couronne. Il perdit * presqu'aussi-tôt son beau-pere, Louis d'Anjou Roi de Sicile, dont il étoit tendrement aimé, & qui lui répéta plusieurs fois dans ses derniers momens & l'arrosant de ses larmes, de ne se jamais fier au Duc de Bourgogne.

* Le 29 d'Avril.

Ce méchant homme ne tarda pas à faire courir un manifeste où il exposoit que l'administration des affaires étoit entre les mains de pillars & de gens sans foi & sans honneur ; qu'ils avoient empoisonné les deux derniers Dauphins ; qu'ils oprimoient la liberté de la Noblesse, & chargeoient chaque jour le peuple de nouvelles taxes ; qu'il exhortoit donc tous les bons François à s'unir à lui pour remédier aux maux de la France & pour tirer le Roi, la Reine & le Dauphin de l'indigne captivité où les tenoient de dangereux Ministres ; il finissoit par promettre d'abolir tous les impôts & de se servir, pour repousser les Anglois, des forces & des moyens que lui fourniroient (1)

(1) Les actes publics d'Angleterre (*T. 4. pars 2. p. 119, pars 3. p. 6. p. 11. p. 29 &c.*) fournissent de nouvelles preuves de toute sa mauvaise foi.

ſes Etats. Il ajoutoit dans un autre manifeſte, en réponſe aux reproches & aux défenſes que le Roi lui avoit fait faire, que ces reproches & ces défenſes ne venoient point du Roi : il connoît, diſoit-il, la pureté de mes intentions ; je me flatte d'en être aimé & qu'il ne doute pas de tout mon attachement ; c'eſt mon Seigneur, c'eſt le chef de ma maiſon & de ma puiſſance ; je lui dois tout ; je ſuis armé pour lui & pour la patrie ; dès que j'aurai chaſſé d'auprès de ſa perſonne les traîtres qui l'obſédent, j'irai combattre les Anglois ; je confondrai l'impoſture ; on verra ſi je me ſuis allié avec eux, comme d'infâmes calomniateurs oſent m'en accuſer.

Il partit d'Heſdin à la tête de ſoixante mille hommes ; la plûpart des villes de Picardie & de Champagne lui ouvrirent leurs portes ; il aboliſſoit les impôts dans tous les

lieux où il paſſoit, & le peuple, toujours peuple, ſe laiſſant prendre à cet appas auſſi frivole qu'uſé, combloit de bénédictions un perfide qui n'avoit pour objet que de faire une diverſion en faveur de l'Anglois : Henri venoit de deſcendre à la Touques en Normandie, après avoir demeuré près de deux ans dans l'inaction; ſa premiere campagne, comme je l'ai dit, l'avoit épuiſé d'argent & de ſoldats; Rapin de Toiras raporte que le ſubſide qu'il obtint de ſon Parlement pour continuer la guerre, n'étant pas proportionné à ſes beſoins & à ſes projets, il mit en gage ſes joyaux, les joyaux de ſa couronne & ſa couronne.

Rapin de Toiras. T. 4. pag. 128.

T. 4. p. 122.

Il ſembloit que le ciel ne pouvant détruire les François que par eux-mêmes, ſe plaiſoit à choiſir ſes fléaux dans la famille Royale. On avoit fait

un fond pour le payement des troupes ; la Reine (Isabeau de Baviere) impérieuse, avare, vindicative & galante, voulut s'en emparer sous prétexte de l'entretien de sa maison & des pensions qui lui étoient dûes ; le Connétable d'Armagnac s'y opposa ; elle le menaça ; il la connoissoit & résolut de la prévenir ; c'étoit certainement un grand homme ; le moyen qu'il employa étoit indigne ; aparemment qu'à la Cour on s'éleve quelquefois au-dessus des idées communes sur la honte & la bassesse des moyens ; il instruisit le Roi de ces choses qu'on laisse ignorer à un mari ; Louis de Bourdon, homme aimable, téméraire & fort à la mode chez la Reine, fut arrêté, mis à la question, ensuite cousu dans un sac & jetté dans la Seine ; cette Princesse fut relégué à Tours, & le Dauphin, par l'avis du Connétable, se saisit

pour les besoins de l'Etat, des trésors qu'elle avoit en différens endroits. Depuis l'assassinat du Duc (1) d'Orléans, elle ne pouvoit entendre prononcer le nom du Duc de Bourgogne sans frémir ; cette horreur céda au desir de se vanger ; quoique gardée à vue, elle trouva le moyen de lui écrire pour implorer son secours. Il tournoit depuis deux mois autour de Paris, s'éloignant, s'approchant & assiégeant les petites villes aux environs ; sa faction étoit si puissante dans cette capitale, que le Connétable d'Armagnac & le Dauphin n'osoient s'en éloigner : ainsi il les tenoit dans (2) un échec qui fa- *Monstrelet. chap. 167.*

(1) Les amours du beau-frere & de sa belle-sœur n'avoient été que trop publics ; on disoit même qu'elle en avoit eu un fils.

(2) Du désordre que le Duc de Bourgogne causoit dans l'Etat, il arrivoit que les autres grands vassaux séparoient leurs inté-

vorisoit les progrès des Anglois en Normandie. On peut juger de la joie que lui causa la lettre de la Reine ; il vit d'un coup d'œil tout l'avantage qu'il tireroit de son union avec elle, & l'on aprit bien-tôt qu'à la tête de quinze cent cavaliers choisis, il s'étoit rendu à Tours avec une vîtesse étonnante, & qu'ayant aisément délivré cette Princesse, il la conduisoit à Troyes. Elle y établit sa Cour & prit le titre de Régente, en vertu

---

rêts de ceux de la Monarchie ; la Reine de Sicile, Duchesse du Maine & de l'Anjou, fit une treve avec Henri pour ses terres, c'est-à-dire qu'elle s'engagea à ne point fournir son contingent à la France ; le Duc de Bretagne en fit une pareille ; la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, l'Artois & la Flandres étoient au pouvoir du Duc de Bourgogne ; on peut juger dans quel embarras devoient être le Connétable & le Dauphin pour trouver de l'argent & des troupes.

Acta publica. T. 3. pars 4. p. 23 & 24.

de lettres patentes qu'elle supposoit n'avoir pû être révoquées & par lesquelles le Roi, en 1403, l'avoit nommée pour gouverner l'Etat pendant sa maladie; elle créa une Chambre Souveraine à Amiens, cassant le Parlement de Paris, la Chambre des Comptes & les autres Tribunaux, & défendant expressément de reconnoître aucun ordre du Roi & du Dauphin, attendu qu'ils n'étoient pas libres; ses ordonnances étoient scellées d'un sceau particulier qu'elle fit faire & où elle étoit représentée comme une femme dans la désolation & qui tendoit les bras pour implorer du secours.

Quelques Evêques s'entremirent, & tacherent de procurer la réunion dans la Famille Royale; la prétendue Régente & le Duc de Bourgogne nommérent des Députés; le Dauphin, au nom du Roi, en nom-

ma de ſon côté ; ces Députés s'aſſemblerent pluſieurs fois au village de la Tombe, entre Montereau & Bray-ſur Seine, mais ne pouvant s'accorder ſur les principaux articles, ils convinrent de s'en rapporter à la déciſion de deux Légats du S. Siége qui étoient venus offrir leur médiation ; ces deux Légats aſſiſterent donc aux conférences, & dreſſerent enſuite un Traité qui portoit que le Dauphin & le Duc de Bourgogne gouverneroient conjointement le Royaume. Le Connétable d'Armagnac & le Chancelier de Marle détournerent hautement le Roi & le Dauphin de ratifier ce Traité ; ils étoient parfaitement inſtruits de celui que le Duc de Bourgogne avoit ſigné à Calais avec Henri ; pouvoient-ils ceſſer de repréſenter que ſa vie n'étoit qu'un tiſſu de laches & ſourdes trahiſons, ou de forfaits audacieux, & qu'en le laiſſant revenir

à la Cour & rentrer dans les conſeils, c'étoit expoſer la perſonne du Dauphin & livrer l'Etat à ſon plus dangereux ennemi ? Cependant tous nos hiſtoriens, faute d'avoir connu le Traité de Calais, & d'ailleurs ne refléchiſſant pas aſſez ſur le caractere du Duc de Bourgogne, accuſent ces deux Miniſtres de ne s'être opoſés à ſa réconciliation avec le Dauphin, que parce qu'ils étoient perſuadés que dès qu'il auroit repris ſon ancienne autorité à la Cour, il ne tarderoit pas à les ôter de leurs places & à les éloigner.

Le Connétable avoit envoyé preſque toutes ſes troupes pour ſurprendre Montlheri & Marcouſſi ; avant qu'elles puſſent être revenues, la faction Bourguignone fit avertir Liſle-Adam qui commandoit dans Pontoiſe pour le Duc de Bourgogne, que s'il vouloit s'approcher ſecrete-

ment, elle espéroit de pouvoir l'introduire dans Paris par la porte de Buci ; il s'y présenta avec huit cent hommes d'armes, la nuit du 28 au 29
1418. de Mai ; le fils d'un des quarteniers, Perrinet le Clerc, lui livra cette porte ; il en avoit dérobé les clefs sous le chevet du lit de son pere. Une partie des Conjurés se répand à l'instant dans différens quartiers, criant, *levez-vous, bonnes gens, la paix, vive le Roi & Bourgogne.* La populace leur répond aussi-tôt par de semblables cris, s'arme de tout ce qu'elle peut trouver & se joint à
* Rue S. Antoine. eux. Ils vont à l'hôtel * S. Paul, enfoncent les portes, éveillent le Roi, l'obligent de s'habiller, de se mettre à leur tête & le promenent dans les rues pour faire croire qu'il aprouve l'entreprise. Tanneguì du Chatel, aux premiers cris, tremblant pour les jours du Dauphin, avoit couru

à son * hôtel ; ce jeune Prince dormoit tranquillement ; il l'enveloppe d'un de ses draps, l'enleve de son lit & l'emporte à la Bastille ; le lendemain il le conduisit à Melun. Cette nuit & les jours suivans, on emprisonna un grand nombre * d'Armagnacs ; il y eut quelques maisons pillées, mais peu de sang répandu. Lisle-Adam envoya un courier au Duc de Bourgogne qui étoit alors à Dijon : on peut très hardiment présumer que la réponse qu'il en reçut, le 10 de Juin, par deux hommes aussi noirs & aussi méchans que Montvilliers & Montagu, étoit d'exciter sous main un massacre général de tous ceux qui ne tenoient pas son parti ; car enfin dans le premier feu, dans les premiers momens de la sédition, & jusqu'alors, il n'y avoit eu que cinq ou six personnes

* L'Hôtel du petit Musc d'où la rue du petit Musc, près des Celestins, a pris son nom.

* C'étoit le nom de la faction oposée à celle de Bourgogne.

Histoire de Paris. Pieces justificatives. T. 4. p. 567.

de tuées ; au lieu que tout à coup, le 12 de Juin, le peuple se livre à la rage la plus barbare ; le pillage est un des moindres excès de sa fureur ; il assomme les femmes, les enfans, les vieillards ; il enfonce les portes de la Conciergerie, en arrache ceux qu'il y avoit enfermés ; la cour du Palais regorge du sang des plus notables bourgeois, de six Evêques, du Connétable d'Armagnac, du Chancelier de Marle, de la plupart des Présidens, des Conseillers & des Maîtres des Requêtes. Ces furieux courent ensuite aux autres prisons, & voyant qu'au Châtelet les malheureuses victimes qu'ils cherchent, se réfugient dans les cachots, ils y mettent le feu & les font dévorer par les flames ; ils en précipitent d'autres du haut des tours ; on les reçoit en bas sur la pointe des piques & des épées ; les

corps du Connétable d'Armagnac & du Chancelier de Marle, après avoir été traînés dans les rues, sont jettés à la voirie.

Le 14 de Juillet, la Rèine & le Duc de Bourgogne vinrent à Paris : *ils y firent*, disent les Historiens, *une entrée triomphante ; on jettoit des fleurs sur eux & sur leur passage ; on n'entendoit de tous côtés qu'un cri général d'acclamation & d'allegresse ; la joie brilloit sur tous les visages.* En effaçoit-elle ce que la ferocité de l'ame imprime ordinairement de sinistre sur le front des scélerats ? quelles mains jettoient ces fleurs ? des mains teintes de sang ! quelles voix s'unissoient pour former ce cri général d'acclamation & d'allegresse ? ces mêmes voix qui quelques jours auparavant, au milieu du massacre & du carnage, sembloient être celles des Furies !

Journ. de Paris. p. 50.

Pag. 448.

Le ciel purgea Paris de ses infames habitans ; avant la fin de l'année, il en mourut plus de cent mille d'une maladie contagieuse, *presque tous de la populace, & meurtriers*, dit Juvenal des Ursins.

Henri poursuivoit ses conquêtes en Normandie ; elles étoient aisées, ou plutôt quelle conquêtes & qu'est-ce que la gloire de ce prétendu héros quand on l'aprofondit ! Si un gentilhomme étoit en querelle avec un de ses voisins, & qu'un parent de ce gentilhomme allât dire à ce voisin : apellez mon parent en duel ; je feindrai d'être toujours de ses amis ; je l'engagerai à me prendre pour second, & tandis que vous l'attaquerez par devant, je lui donnerai cent coups d'épée par derriere : que penseroit-on de ce parent & de celui qui profiteroit de ses offres ? c'est le Traité de Calais ; c'est le personnage

que faisoient le Duc de Bourgogne & ce Henri si renommé dans (1) l'histoire.

Le 26 d'Août 1418, il assiegea Rouen ; toutes ses attaques furent si vigoureusement repoussées que bientôt il n'espera plus de pouvoir se rendre maître de cette ville que par famine ; il la bloqua de tous côtés & fit en même-temps planter des gibets, de distance en distance, le long de ses lignes, & envoya déclarer à la garnison & aux habitans, que puisqu'ils s'obstinoient à lui résister, il feroit désormais pendre tous ceux qui tomberoient entre ses mains. Cette menace indigne & féroce n'excita que leur mépris, & je doute que l'histoire Grecque &

(1) C'est surtout la plume des Moines qui l'erige en heros, il fit bruler beaucoup de gens soupçonnés d'hérésie.

Romaine fournisse l'exemple d'un siege soutenu avec tant de courage, de fermeté & de dévouement à la patrie ; mais malheureusement ils s'étoient déclarés pour le Duc de Bourgogne ; ils croyoient, comme toutes les autres villes qui tenoient son parti, qu'il n'avoit que de bonnes intentions, & loin de le soupçonner de s'entendre avec l'Anglois, ils se flattoient qu'il se feroit un honneur particulier de les secourir. En effet il sembloit tous les jours s'y préparer ; mais aprés bien des delais, il leur fit dire, au bout de quatre mois, que de nouvelles circonstances l'obligeant de diviser ses forces, il se trouvoit absolument hors d'état de tenir les promesses qu'il leur avoit faites jusqu'alors, & qu'il leur conseilloit donc de capituler aux meilleures conditions qu'ils pourroient obtenir. Ce conseil affli-

Rapin de Toiras. pag. 134.

Monstrelet. chap. 201.

geant & les affreuses extremitez auxquelles ils étoient réduits, n'abattirent point encore leur courage: depuis deux mois, ils ne faisoient du pain qu'avec la paille des lits & le cuir des vieux coffres; ils ne se nourrissoient que de la chair des chevaux, des chiens, des chats & même des animaux les plus immondes. Ils résolurent de sortir dix mille à l'improviste, d'attaquer brusquement les lignes de l'ennemi, de le forcer à les abandonner, ou de se faire tous tuer. Guy le Bouteiller (c'étoit le nouveau Gouverneur que le Duc de Bourgogne leur avoit donné) fit avertir secretement Henri & envoya la nuit, deux heures avant la sortie, scier les traverses & autres piéces de bois qui soutenoient le pont par où elle devoit se faire; ce pont étoit assez long; dès qu'il fut chargé, on sentit qu'il s'ébranloit;

Journal du siége de Rouen en 1418.

on se poussa, on se pressa pour déboucher ; il acheva de se rompre par ce mouvement précipité ; le fossé étoit profond ; plusieurs se tuerent ou s'estropierent en tombant ; il y en eut un grand nombre d'étouffés. Ceux qui avoient passé, trouverent l'ennemi qui les attendoit en bataille devant ses lignes ; ils lui vendirent si cherement leurs vies qu'il y a toute apparence que s'ils avoient été seulement cinq ou six mille, ils auroient délivré leur ville. Enfin, le 13 de Janvier, elle envoya des Députés pour capituler ; Henri leur fit dire par le Comte de Warvick qu'il n'étoit pas question de capitulation & qu'il falloit qu'ils se rendissent à discretion : ils regarderent froidement le Comte de Warvick sans lui répliquer & s'en retournerent. Quelques heures après, Guy le Bouteiller fit savoir à Henri

que la garnifon & les habitans travailloient à fapper quatre-vingt toifes de leurs murailles, & qu'après avoir mis le feu aux quatre coins de la ville, ils étoient réfolus de fortir par cette brêche, hommes, femmes, enfans, & de fe frayer un chemin à la victoire, ou à une mort honorable. La crainte fit faire à l'Anglois ce que l'eftime pour de fi braves gens auroit dû lui infpirer ; il leur envoya dire qu'il vouloit bien les recevoir à compofition ; la capitulation fut que la garnifon fortiroit fans armes : qu'il conferveroit à la Ville tous fes privileges : qu'elle lui payeroit trois cent quarante-cinq mille écus d'or : que tous les habitans lui feroient ferment de fidelité & qu'il pourroit en choifir trois dont il difpoferoit à fa volonté : car de même qu'un particulier dans ces temps là, pour fignifier

qu'il devenoit propriétaire d'un champ, y coupoit quatre ou cinq branches d'un arbre ; de même un Monarque Anglois, pour marquer qu'il venoit d'acquerir la souveraineté sur une ville, y faisoit pendre trois ou quatre bourgeois : cet acte de prise de possession n'étoit pas en usage chez les autres nations. Robert de Layet, Jean Jourdain & Alain Blanchard s'étoient signalés par leur fermeté dans toutes les délibérations ; ils n'avoient pas cessé d'exhorter & d'animer leurs compatriotes à faire la plus vigoureuse défense ; ce furent aussi les trois victimes que choisit Henri ; mais comme il n'étoit pas moins avare que sanguinaire, il accorda la vie à Layet & à Jourdain, moyennant une somme considerable ; Blanchard fut décapité : *Je n'ai pas de bien*, disoit ce brave homme en allant à la mort,

Rapin de Toiras. 168 & 169.

mais

mois quand j'en aurois, je ne l'emploirois pas pour empêcher un Anglois de ſe deshonorer. Tous les Hiſtoriens raportent que Henri, à ſon entrée dans Rouen, étoit precedé d'un Page ſuperbement monté & qui portoit au bout d'une lance une grande queue de Renard, aparemment à l'honneur de Guy le Bouteiller; cela paroitroit incroyable, s'il n'étoit pas certain que ce Prince combla publiquement ce traitre de careſſes & qu'il le nomma Lieutenant de la Haute Normandie ſous le Duc de Gloceſtre.

Pendant le ſiége de Rouen, le Dauphin avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Henri pour traiter de la paix; on nomma de part & d'autre des Plenipotentiaires; ils s'aſſemblerent d'abord à Alençon & enſuite à Louviers; mais Henri, par les demandes qu'il faiſoit, étoit bien ſûr

Rapin de Toiras. pag. 135. que ces conférences n'aboutiroient à rien ; les Actes publics d'Angleterre prouvent que ce congrès n'étoit qu'un jeu de sa part : jeu nécessaire & important pour faire croire que puisqu'il entroit en négociation avec le Dauphin & qu'il lui offroit même de s'unir avec lui contre le Duc de Bourgogne, par conséquent le Traité de Calais & cette suite de trahisons qu'on imputoit au Duc de Bourgogne, n'étoient que des chimeres & des calomnies.

A ces conférences il en succeda d'autres qui sembloient changer la scene ; mais le fond, sous une forme differente, étoit toujours le même ; la Reine & le Duc de Bourgogne firent demander une entrevue à Henri pour traiter des conditions de la Paix & de son mariage avec Madame * Catherine de France ; on choisit le parc de Meulant pour cette

* Sœur du Dauphin.

entrevue ; elle se fit le 29 de Mai 1419 ; les conférences commencerent le lendemain & continuerent pendant plus de trois semaines ; Henri demandoit les provinces cédées à Edouard III par le Traité de Bretigni, & de plus la Normandie avec la souveraineté sur la Bretagne. Je préviens le lecteur que tout ce que je vais dire est absolument oposé à la narration de tous les Historiens ; mais je cite les preuves justificatives de ce que j'avance, & je crois que mes réflexions & mes conséquences paroîtront justes.

Le Traité qu'auroient signé la Reine & le Duc de Bourgogne, eût été de nulle valeur ; ils avoient, il est vrai, la procuration du Roi, mais il étoit en démence ; le Dauphin ayant dix-sept ans, prenoit & avoit droit de prendre le titre de Régent ; il falloit son consentement,

aux intérêts de la France pendant les conférences de Meulant, & lorsque lui & Henri jugerent qu'il étoit tems de les finir, ils feignirent de les rompre par un coup d'éclat & de se fâcher l'un contre l'autre : *Je sçavons*, dit Henri au Duc de Bourgogne, *que vous ne cherchez qu'à nous amuser; mais aprenez, biau Cousin, que j'aurons la fille & ce qu'avons demandé avec elle, ou que je débouterons votre Roi, & vous aussi, hors de son Royaume* : *Sire*, lui repliqua le Duc de Bourgogne, *vous dites votre plaisir, mais avant qu'ayez débouté Monseigneur & nous hors de son Royaume, vous serez bien lassé; & de ce ne faisons nul doute.* Il faut observer que les Historiens Anglois conviennent *que Henri, pour continuer la guerre, avoit mis ses joyaux & sa Couronne même en gage; qu'il n'avoit pas vingt-cinq mille hommes; qu'aucune armée*

Monstrelet. chap. 206.

ne s'étoit opposée à ses progrès ; que la diversion & les trahisons du Duc de Bourgogne, lui avoient livré plusieurs Places, & que cependant, en quatre années, il n'avoit encore conquis qu'une seule Province. Or, si cette querelle n'avoit pas été une scene bassement concertée entre ces deux Princes pour éblouir & tromper le peuple, est-il naturel que Henri, qui certainement n'étoit pas un fou, eût fait une pareille rodomontade, & se fût exposé à parler de ce ton de mépris à l'homme du monde le plus fier, à un homme qui dans l'instant pouvoit l'écraser avec ses seules forces, & à plus forte raison en les unissant à celles du Dauphin ?

Rapin de Toiras. pag. 144 & 477.

Le Duc de Bourgogne & le Dauphin parurent (1) se réconcilier ; ils

(1) Trois semaines après cette entrevue, Henri surprit Pontoise, & Lisle-Adam,

ſe virent ; le 11 de Juillet 1419, près du Château de Pouilly-le-Fort, entre Corbeil & Melun, *& ſe jurerent de s'aimer comme freres & de réſiſter en commun à la damnable entrepriſe des Anglois* ; ils ſe donnerent rendez-vous au 26 d'Août pour une autre entrevue ſur le pont de Montereau, après laquelle le Dauphin devoit ſe rendre auprès du Roi & de la Reine ; cette entrevue ne ſe fit que le 10 de Septembre ; le Duc de Bourgogne y fut tué. Mes idées ſur ce meurtre ſont encore abſolument contraires à celles de tous les Hiſtoriens ; ſi mes réflexions ne perſuadent pas le Lecteur, il ſera du moins étonné qu'aucun

---

homme entierement dévoué au Duc de Bourgogne, & qui commandoit dans cette Place, fut généralement accuſé de l'avoir livrée aux Anglois.

Hiſtorien ne les ait faites avant moi.

Le 20 de Novembre 1407, le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne allerent à la Meſſe aux Auguſtins, y communierent enſemble & ſe jurerent ſur la Sainte Hoſtie de s'aimer déſormais comme freres, & de prendre à l'avenir les intérêts l'un de l'autre. Le 23, le Duc de Bourgogne fit aſſaſſiner le Duc d'Orléans, & le lendemain aſſiſta à ſes funérailles la larme à l'œil & portant un des coins du drap mortuaire.

En 1413, après avoir ſigné la paix avec les fils du Duc d'Orléans, il crut avoir trouvé le moment & un moyen de les faire périr ; il avoit confié ſon projet à Pierre des Eſſars, Sur-Intendant des Finances & ſa créature ; il le ſoupçonna d'en avoir averti ces jeunes Princes ; il continua de diſſimuler avec lui &

de lui faire les mêmes amitiés, tandis que sous main, sur d'assez vagues accusations, il lui fit faire son procès; violant d'ailleurs une parole d'honneur qu'il lui avoit publiquement & solemnellement donnée.

Au mois d'Octobre 1416, il signa le Traité de Calais, par lequel reconnoissant Henri pour légitime Roi de France, il promettoit de le servir contre Charles VI & le Dauphin, & d'employer contre eux la dissimulation, la ruse & toutes les autres voyes secretes qu'il pourroit imaginer & qui lui seroient indiquées.

Trois semaines après, le 12 Novembre, il se rendit à Valenciennes, y caressa beaucoup le Dauphin Jean, & lui promit qu'en fidelle vassal il l'aideroit contre les Anglois; ensuite il engagea le Comte de Hainaut à lui promettre qu'il seroit son

possible pour le faire rentrer dans la confiance du Roi & de la Reine : *& se jurerent*, dit Monstrelet, *le Duc de Bourgogne & le Comte de Hainaut qu'ils mettroient tous leurs soins à bien gouverner le Royaume & les personnes du Roi & du Dauphin.* Chap. 161.
Il trompoit le Comte de Hainaut son beau-frere & le Dauphin Jean de qui il n'avoit jamais eu le moindre sujet de se plaindre ; à plus forte raison vouloit-il tromper le Dauphin Charles dont il avoit toujours été l'ennemi, & dont il devoit se croire mortellement haï.

Enfin il ne pouvoit pas se déclarer de bonne foi & sincerement contre Henri, parce que Henri n'auroit pas manqué, pour se venger, de rendre public le Traité de Calais ; ce Traité si lache & si perfide l'auroit couvert d'infamie ; il seroit devenu l'exécration de tous ceux que

ses manifestes avoient trompés & qui avoient suivi son parti ; ces Villes qui s'étoient déclarées pour lui, auroient vû qu'il n'avoit allumé la guerre civile, qu'il n'avoit fait commettre tant de massacres, & qu'il n'avoit voulu s'emparer du gouvernement, que pour trahir l'Etat & mettre sa nation sous le joug d'une nation étrangere & ennemie ; les François qu'il avoit si longtemps divisés, se seroient tous réunis contre lui ; on l'auroit poursuivi ; on auroit confisqué ces Pairies & ces grands fiefs qu'il tenoit de la couronne & qui le rendoient si puissant ; aucun de ses sujets & de ses vassaux n'auroit pu continuer de lui obéir sans se rendre coupable du crime de félonie & de Leze-Majesté ; ils auroient abandonné le pere & le fils par devoir & par mépris ; car le fils (Philippe surnommé le

bon) avoit auſſi ſigné le Traité de Calais. Après que le pere eut été tué ſur le pont de Montereau, Jean Seguinat, ſon Sécretaire, s'expoſa à être mis à la torture la plus cruelle, plutôt que d'avouer que ſon Maître avoit fait & ſigné ce Traité de Calais ; cela prouve combien la Maiſon de Bourgogne craignoit que ce Traité dont on n'avoit que des ſoupçons, ne fût connu.

Acta publica. T. 4. p. 177.

Journ. de Paris. p. 276.

Le Dauphin étoit peut-être encore plus haï de ſa mere que du Duc de Bourgogne ; elle répétoit ſans ceſſe que ce jeune Prince & le Connétable d'Armagnac, pour avoir un prétexte de s'emparer de quelques ſommes qu'elle avoit amaſſées en épargnant ſur ſa dépenſe & ſes revenus, avoient pouſſé l'indignité juſqu'à rendre ſa vertu ſuſpecte à ſon mari & qu'ils n'avoient fait noyer le pauvre Louis de Bourdon

& ne l'avoient releguée à Tours, que pour sceller son opprobre & achever de persuader que les bruits qui couroient sur ses galanteries, n'étoient que trop vrais. Mon fils, ajoutoit-elle, a bien des torts avec moi, mais il est jeune & je suis bonne mere; je lui pardonne. Or il y a des choses que les meilleurs cœurs ne pardonnent point, & certainement Isabeau de Baviere étoit naturellement très-méchante, très-avare & très vindicative. D'ailleurs elle pensoit que ce fils qu'elle avoit persécuté, s'il montoit sur le trône, l'éloigneroit de la Cour, ou qu'elle y seroit délaissée, abandonnée, sans crédit & sans considération; au lieu qu'en mariant son idole, sa belle Catherine à Henri & en lui faisant tomber la couronne, la tendresse de cette chere fille & la reconnoissance de son gendre lui con-

ſerveroient cet état de grandeur & de puiſſance dont elle avoit toujours été ſi jalouſe. On ne peut pas douter que ce ne fuſſent là ſes idées, lorſqu'on la voit tomber dans les accès de la plus étrange fureur à la nouvelle de la mort du Duc de Bourgogne. Pourquoi cette fureur & ces emportemens, que parce qu'elle croyoit que la mort de ce méchant homme faiſoit échouer le projet qu'ils avoient fait ? pourquoi ſe ligua-t-elle avec Henri & avec le nouveau Duc de Bourgogne ? pourquoi écrivit-elle & fit-elle écrire à toutes les Villes, par ſon imbecille mari, que leur fils étoit un traître, un homicide, un ſacrilége qu'ils desheritoient & que la nation devoit proſcrire ?

Voyons à préſent s'il étoit vraiſemblable que le Dauphin penſât à faire tuer le Duc de Bourgogne;

ce Duc possedoit la Flandres, l'Artois, le Duché & le Comté de Bourgogne; ses partisans commandoient dans les meilleures places de la Picardie, de la Champagne, de la Brie, & de la moitié de l'Isle de France; le Conseil & le Parlement étoient composés de ses créatures; la ville de Paris, qui donnoit dans ce temps-là un très-grand mouvement au reste du Royaume, lui étoit entierement dévouée; le Comte de St Paul, son neveu, que cette capitale lui avoit demandé pour gouverneur, y résidoit alors avec une garnison nombreuse; enfin il avoit un fils, âgé de vingt trois ans, fort aimé, & qui passoit pour un Prince très sage & très éclairé; il étoit très évident que ses partisans se réuniroient à son fils par inclination, ou pour conserver leurs fortunes &

leurs emplois, & que ce fils, déja lié secretement avec les Anglois, se croiroit en droit de les favoriser ouvertement sous le prétexte de vanger la mort de son pere ; ainsi le Dauphin auroit commis un crime non-seulement inutile, mais qui ne pouvoit qu'être très funeste à ses intérêts. Les historiens ne font point ces reflexions, ou dumoins n'en sont pas embarassés ; tous, excepté Jean Juvenal des Ursins, paroissent persuadés que Tannegui du Chatel & autres qui composoient le conseil de ce jeune Prince, avoient résolu de vanger la mort du Duc d'Orléans ; c'est-à-dire qu'ils n'avoient promis & juré solemnellement toute sureté au Duc de Bourgogne que pour l'assassiner ; qu'ils ne se soucierent point de se rendre execrables à toute la terre par cette trahison, & que pour être à por-

tée d'executer ce lache complot, ils ne balancerent pas à compromettre le Dauphin auquel leur fortune étoit alors attachée, & à risquer sa destinée & même sa vie; car il pouvoit être tué dans la mêlée sur le pont de Montereau. Voilà, il faut l'avouer, des courtisans d'une espece bien rare; ils sacrifient aveuglément tout aux mânes d'un maître qui ne pouvoit plus rien pour eux & qu'ils avoient perdu il y avoit plus de douze ans. Il faut en même-temps observer que Tannegui du Chatel passoit généralement, dans l'un & l'autre parti, pour un homme prudent, généreux, plein de candeur & de probité, & qu'il avoit donné & donna encore dans la suite des preuves qu'il étoit plus attaché à la personne, qu'au rang du Dauphin. Mais examinons les circonstances du fait telles qu'elles sont

rapportées par Jean Juvenal des Ursins.

Le Château de Montereau est séparé de la ville par le pont : les troupes du Duc de Bourgogne occuperent le Château : celles du Dauphin étoient dans la ville : du côté du Château, on avoit fait une barriere par laquelle entra le Duc de Bourgogne avec les dix Seigneurs qui l'accompagnoient : le Dauphin, avec ses dix Seigneurs, entra par une pareille barriere qu'on avoit faite du côté de la ville : il y avoit au milieu du pont *une espece de parc, fait de hayes*, avec deux entrées, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la ville : *& furent lesdits Seigneurs de part & d'autre visités & n'avoient seulement que leurs haubergeons & épées ; & quand ils furent entrés, mirent des gardes chacun de leurs gens, aux deux huis, c'est-à-dire*

Déposition de Seguinat.

Juvenal des Ursins.

le Dauphin à l'huis par où il entra du côté de la ville, & le Duc de Bourgogne à l'huis par où il entra du côté du Château .... & quand ils furent arrivés au parc, Monseigneur le Dauphin parla le premier & dit au Duc de Bourgogne, biau cousin, vous savez qu'au traité de la paix n'agueres faite entre nous à Melun, fumes d'accord que dans un mois nous nous assemblerions dans quelque lieu pour traiter des besognes du Royaume & trouver moyen de résister à l'Anglois; ce lieu fut choisi; nous nous y sommes rendus au jour marqué & nous vous y avons attendu quinze jours entiers; pendant lequel temps nos gens & les vôtres font beaucoup de mal au peuple, & nos ennemis toujours conquêtent pays; je tiens la paix faite entre nous, ainsi que l'avons déja promis & juré; avisons, je vous prie, aux moyens de résister aux Anglois. Lors le Duc répon-

*dit qu'on ne pouvoit rien aviser & faire sinon en la présence du Roi son pere & qu'il falloit qu'il y vint. Et le Dauphin très doucement lui dit qu'il iroit vers Monseigneur son pere quand bon lui sembleroit & non à la volonté de lui Duc de Bourgogne, & qu'on savoit bien que ce qu'ils feroient eux deux, le Roi en seroit content. Et il y eut quelques paroles, & s'approcha le * Seigneur de Noailles dudit Duc qui rougissoit & qui dit, Monseigneur, vous viendrez apresent à votre pere, en voulant mettre la main gauche sur lui & de l'autre tira son épée à moitié; & lors Messire Tannegui du Chatel prit Monseigneur le Dauphin entre ses bras & le mit hors de l'huis de l'entrée du parc; & il y en eut qui fraperent sur le Duc de Bourgogne & sur ledit Seigneur de Noailles, & allerent tous deux de vie à trépassement, & ceux du Château qui*

* Il étoit du parti Bourguignon.

étoient près de l'huis du parc, oncques ne s'en émurent, croyant que c'étoit Monseigneur le Dauphin qu'on avoit tué .... & parce qu'on chargea fort Messire Tannegui du Chatel d'avoir fait le coup, il s'en fit excuser devers le fils du Duc de Bourgogne, en affirmant comme preudhomme & Chevalier, que jamais ne le fit, ni ne fut consentant de le faire, & que s'il y avoit deux gentilshommes qui voulussent dire le contraire, il étoit prêt de s'en défendre & de les combattre l'un après l'autre, & sur ce il n'y eut personne qui répondit .... Messire Robert de Loire, Messire Bataille & le Vicomte de Narbonne confessoient qu'ils avoient frappé le Duc de Bourgogne, & quand on leur demanda pourquoi ils avoient fait le coup, ils répondirent qu'en leurs consciences, ils virent que le Duc de Bourgogne aprochoit de Monseigneur le Dauphin, & aussi le Sei-

gneur de Noailles, tirant à moitié l'épée & que lors ils fraperént....

Si Tannegui du Châtel avoit frapé le Duc de Bourgogne, pourquoi l'auroit-il nié? pourquoi n'auroit-il pas dit comme les autres, *j'ai cru qu'il vouloit attenter à la vie de mon maître, je l'ai prévenu*? Pourquoi auroit-il fait un désaveu qui coute toujours à quelque homme que ce soit & qui pouvoit donner au Dauphin de mauvaises impressions sur son caractere? s'il n'avoit pas été poussé par cette générosité de l'honnête homme qui s'indigne qu'on le calomnie, pourquoi se seroit-il exposé à un combat qui dans ce temps-là étoit d'une toute autre conséquence que dans ce temps-ci? la mort n'en étoit pas l'unique inconvenient; le vaincu passoit pour coupable, menteur & infame; on le pendoit, mort ou vif, après l'avoir traîné sur

la claie. On voit dans les actes publics d'Angleterre un passe-port conçu en ces termes : *Nous Henri sçavoir faisons à tous nos Capitaines & Commandans que Guillaume de Guitri ayant été accusé & appellé par Guillaume de Biere, comme complice de la mort de notre cousin le feu Duc de Bourgogne, nous accordons audit Guitri un sauf-conduit pour venir combattre en notre présence ledit de Biere ; lequel sauf-conduit sera de huit jours pour venir & de huit jours pour s'en retourner, s'il n'est pas vaincu. Donné dans notre camp de Mélun le 18 de Juillet 1420.*

Le Dauphin écrivit une lettre circulaire dans laquelle il disoit que dans la conférence sur le pont de Montereau, ayant amiablement représenté au Duc de Bourgogne qu'il n'avoit pas fait la guerre aux Anglois comme il l'avoit promis, ni évacué les places où il tenoit garnison,

ſon, *ce Duc lui avoit répondu pluſieurs outrageuſes paroles & avoit tiré ſon épee pour le villener en ſa perſonne & s'en rendre maître ; mais que par la grace de Dieu & l'aide de ſes loyaux ſerviteurs, il avoit été préſervé de ce danger, & que ledit Duc, ayant occaſionné lui-même ſa mort par ſes outrages, avoit été tué ſur la place.* Si l'on dit que la lettre du Dauphin doit être ſuſpecte, il faut auſſi convenir que l'on ne doit pas s'en rapporter aux relations que faiſoit & publioit la Cour de Bourgogne ; les (1) dix Seigneurs qui étoient avec le

(1) Si le Duc de Bourgogne ne s'étoit pas attiré ſon malheur, & s'ils l'avoient traitreuſement aſſaſſiné, n'auroient-ils pas auſſi tués les Seigneurs qui l'acompagnoient ? Ils ſe contenterent de les retenir priſonniers & les relacherent enſuite, étant bien aiſe que des témoins qu'on ne pourroit pas reprocher, racontaſſent eux-mêmes l'affaire comme elle étoit arrivée.

Dauphin, étoient aussi croyables que les dix qui aveient accompagné le Duc de Bourgogne; il n'y avoit que ces vingt personnes qui pouvoient savoir comment la chose s'étoit passée, & ce n'est que sur le récit des uns ou des autres, que les historiens contemporains ont écrit; ces historiens ont pu être trompés, ou pouvoient être attachés à l'un ou à l'autre parti; si l'on doute de la relation de Jean Juvenal des Ursins parce qu'il étoit, dit-on, partisan du Dauphin, pourquoi ne doutera-t-on pas de même de celle de Monstrelet, né dans le Hainaut, & qui étoit & devoit être affectionné à la Maison de Bourgogne? Il n'y a presque pas de chapitres dans son histoire où l'on ne remarque son inclination pour le Duc de Bourgogne & pour son fils; elle éclate surtout dans le récit du meurtre de Montereau. D'ailleurs

plusieurs circonstances qu'il insinue, sont manifestement fausses; je ne citerai quant à présent que celle-ci; il raporte (aparemment pour rendre Tangui du Chatel plus odieux) *que le Duc de Bourgogne, en entrant dans les barrieres, frapa d'amitié sur l'épaule de du Chatel, en disant au Seigneur de S. Georges, voilà l'homme en qui je me fie;* or nous avons la déposition du Seigneur de S. Georges; il n'en dit pas un mot: certainement ce Seigneur Bourguignon n'auroit pas oublié une pareille circonstance dans sa déposition.

Examinons à présent les seules & uniques preuves qui paroissent appuyer l'opinion de ceux qui croyent que le meurtre du Duc de Bourgogne étoit un assassinat prémédité; c'est une information faite à la requête de son fils & de sa veuve, devant le Bailli de Dijon & autres de

leurs officiers ; elle eſt compoſée de ſix dépoſitions, c'eſt-à-dire d'une déclaration que Bertrand de Noailles & Guillaume Lapaleur avoient faite devant deux Notaires de ce qu'ils prétendoient leur avoir été raconté par le Seigneur Archambaut de Noailles quelques heures avant ſa mort ; comme cette déclaration ne contient qu'un oui-dire & que d'ailleurs le faux y eſt abſolument manifeſte, je ne raporterai que les dépoſitions des quatre témoins oculaires, Jean Seguinat, Sécrétaire du Duc de Bourgogne, Antoine de Vergi, Guillaume de S. Georges & Gui de Pontaillier, trois des dix Seigneurs qui l'avoient accompagné : le lecteur préſumera ſans doute que les Juges, le lieu où s'eſt faite l'information & les témoins doivent être ſuſpects.

Dépofition de Jean Seguinat Sécrétaire du Duc de Bourgogne.

.... *feu mondit Seigneur de Bourgogne & les Seigneurs de fa compagnie, avec lui dépofant, pafferent & entrerent dans la barriere du Dauphin, & auffi-tôt qu'ils furent dedans, Tangui du Chatel tira lui dépofant par la manche dedans lefdites barrieres, pour plus hativement fermer le guichet d'icelles.* On ne pouvoit faire paffer le meurtre du Duc de Bourgogne pour un affaffinat prémédité, qu'en jettant beaucoup de doute & d'embarras dans les efprits fur la difpofition des barrieres & fur les précautions qu'on avoit prifes à cet égard de part & d'autre : à la façon dont Seguinat s'exprime, il fembleroit que le Dauphin étoit le maître de faire ouvrir & fermer la barriere du côté du Duc de Bourgogne ; le bon fens ne per-

met pas de le croire ; ce même Seguinat, les autres témoins, & toutes les relations conviennent qu'on demeura d'accord que pour la sûreté réciproque les Dauphinois auroient la Ville, & les Bourguignons le Château ; le Duc de Bourgogne arriva vers les quatre heures après midi avec quatre cent hommes d'armes & deux cent archers ; il les mit dans le Château & aux environs, & plaça une garde auprès de sa barriere ; mais le Château, cette garde & ces troupes n'auroient servi de rien à sa sûreté personnelle & à celle des dix Seigneurs qui l'accompagnoient, s'il n'avoit pas été le maître d'ouvrir sa barriere, en cas de danger, comme le Dauphin étoit le maître d'ouvrir la sienne. *Mondit Seigneur de Bourgogne*, continue Seguinat, *aperçut le Dauphin, qui étoit près de la porte, devers la ville, sur ledit pont, à l'endroit*

Journ. pag. 219 & 220.

*d'un petit retrait fait de haies ; mondit Seigneur alla à lui, ôta son * aumusse qui étoit de velour noir & s'agenouilla en lui disant, Monseigneur, après Dieu je ne dois obéir qu'au Roi & à vous ; je viens vous offrir ma personne, mes biens & toutes les forces de mes alliés & bienveillans ; si on vous a fait quelque raport à mon désavantage, je vous prie de n'en rien croire ; dis-je bien, Messieurs, ajouta-t-il? Vous dites si bien, répondit le Dauphin, qu'on ne peut mieux ; levez-vous, biau cousin, & vous couvrez, en le tenant par la main. Le Président de Provence vint au Dauphin & lui parla bas à l'oreille, & le déposant aperçut que ledit Président & le Dauphin firent signe de l'œil à Tangui du Chatel, lequel Tangui poussa entre les deux épaules mondit Seigneur de Bourgogne d'une grande hache de guerre sans dague qu'il tenoit à la main, en lui disant, Mon-*

* Son chaperon.

ſieur de Bourgogne, Entrez la dedans. Il faut ſe repréſenter les deux barrieres hautes de ſix pieds, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la Ville; un eſpace entouré d'un clair-voir & formant une eſpéce * de ſallon au milieu du pont; deux entrées à ce ſallon, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la Ville; le Dauphin étoit à l'entrée du ſallon du côté du Château, c'eſt-à-dire du côté par où venoit le Duc de Bourgogne; ce Duc n'étoit point entré dans le ſallon, puiſque du Chatel en le pouſſant d'une grande hache d'armes entre les deux épaules, lui dit, Entrez la-dedans. *Monſeigneur de Bourgogne*, continue Seguinat, *s'étant retourné de côté, put voir un grand homme brun qui tenoit une grande épée nue & taillante, & dans ce moment les gens du Dauphin ayant commencé à crier*, tuez, tuez, *ce grand*

* *Un parc, un retrait,* dans le langage de ce temps-là.

homme brun frapa mondit Seigneur de Bourgogne de ladite épée sur la tête en descendant le long du visage du côté droit, & mondit Seigneur de Bourgogne eut le bras presque coupé assez près du poignet, en voulant parer le coup; Barbazan étoit auprès de celui qui donna le coup; duquel coup mondit Seigneur de Bourgogne ne tomba pas; mais dans l'instant Tangui du Chatel frapa de ladite hache d'armes un si grand coup sur la tête de mondit Seigneur de Bourgogne qu'il tomba à terre sur le côté gauche, le visage vers le Dauphin qui étoit présent; les Seigneurs de Noailles & d'Autrey s'étant mis au-devant de mondit Seigneur de Bourgogne pour parer les coups qu'on lui portoit, furent blessés; & dans le moment qu'on eut crié, tuez, tuez, *ceux qui étoient en la compagnie du Dauphin, prirent & emprisonnerent ceux qui étoient entrés avec Monsei-*

gneur de Bourgogne, excepté le Seigneur de Neufchatel qui s'échapa. Le déposant regardoit toujours mondit Seigneur de Bourgogne en grande crainte & doute de sa vie, lorsqu'il vit un homme qui s'agenouilla & qui lui plongea son épée dans le corps; alors Monseigneur de Bourgogne étendit les reins en poussant un soupir & expira.

Il paroît par toutes les relations qu'on se défioit les uns des autres, & qu'on prit & qu'on se donna réciproquement toutes les sûretés possibles; d'ailleurs le Duc de Bourgogne vivoit dans des frayeurs continuelles depuis l'assassinat du Duc d'Orléans & les différens massacres qu'il avoit fait commettre à Paris; il avoit fait bâtir à son hôtel * de Bourgogne une tour & dans cette tour une chambre sans fenêtres & dont la porte étoit très-basse; il la fermoit lui-même le soir & ne l'ou-

* Rue Mauconseil où est la Comédie Italienne.

vroit le matin qu'avec toutes les précautions que la crainte inſpire aux ſcélérats ; puiſqu'il en prenoit de ſi grandes à Paris, il n'étoit pas homme à les négliger aux conférences avec le Dauphin ; on prétend même qu'il balança long-tems avant que d'aller à l'entrevuë de Montereau ; qu'il avoit des preſſentimens qu'il y ſeroit tué ; qu'on le lui avoit prédit & qu'il ne cachoit point ſes craintes ; elles devoient augmenter ſa défiance naturelle & rendre les dix Seigneurs qui l'accompagnoient encore plus attentifs ſur les moindres mouvemens des dix qui étoient avec le Dauphin: voilà cependant un homme qui vient parler bas à l'oreille du Dauphin ; on donne un coup d'œil à du Chatel ; il pouſſe le Duc de Bourgogne pour l'avertir qu'il va le fraper : il a une grande hache de guerre, quoique les uns & les autres fuſſent

convenus qu'ils n'auroient que leurs épées ; les Dauphinois ſe trouvent placés derriere le Duc de Bourgogne : tout cela eſt-il vraiſemblable ? les Bourguignons ne devoient-ils pas être immédiatement derriere leur Duc, de même que les Dauphinois immédiatement derriere le Dauphin.

Du Chatel, Barbazan & autres qui compoſoient le conſeil de ce jeune Prince, connoiſſoient le caractere défiant du Duc de Bourgogne ; il n'étoit pas douteux qu'il ſeroit ſur ſes gardes ; ils n'avoient au plus qu'un moyen de le ſurprendre : c'étoit de prévenir les ſoldats qu'ils mettroient à leur barriere, d'accourir promptement dès qu'ils entendroient crier *tuez, tuez ;* mais on ne défile pas vite & en grand nombre par un guichet ; d'ailleurs la Seine eſt aſſez large à Montereau

& parconséquent les barrieres qu'on avoit construites aux deux extrêmitez du pont, étoient assez éloignées du sallon qu'on avoit fait au milieu; les dix Seigneurs Bourguignons ne pouvoient donc pas être subitement accablés par le nombre ; une défense de quelques minutes donnoit aux gens de leur barriere le temps de venir à leur secours ; alors le combat s'engageoit & le Dauphin pouvoit y être tué ; si l'on me dit que son conseil ne s'en soucioit pas & qu'il ne pensoit qu'à vanger la mort du Duc d'Orléans & du Connétable d'Armagnac, je me crois dispensé de répondre à cette absurdité.

Déposition de Guillaume de Vienne, Seigneur de S. Georges.

.... *lors mondit Seigneur le Duc de Bourgogne entra dans lesdites barrieres avec les dix de sa compagnie, & in-*

continent fut fermé le guichet desdites barrieres par là où ils étoient entrés. Et quand mondit Seigneur le Duc aperçut ledit Dauphin qui étoit à un des quarrés dessus le pont devers la riviere, à un retrait qui étoit fait en maniere de passoüer, mondit Seigneur le Duc alla devers le Dauphin, & s'agenouilla devant lui & ôta son chaperon en luï faisant la reverence, & lui dit qu'il étoit venu à son mandement pour s'employer à son service & au bien du Royaume; & alors le Dauphin le prit par la main, & le fit lever, & se tenoient par les mains ensemble; & lui sembloit à lui déposant qu'ils se parloient amoureusement & gracieusement; comme lui déposant etoit incommodé, il se retira dans un coin près de-là pour vomir, où étant il entendit crier à haute voix, tuez, tuez, *& lors il se tourna & vit beaucoup de gens armés entrer dedans les-*

dites barrieres & cloisons ordonnées du côté du Dauphin ; & vint à lui Tangui du Chatel qui le prit & le mena hors desdites barrieres & le bailla au Seigneur de Guitri, lequel l'emmena en son hôtel dans la ville, ainsi malade qu'il étoit. Interrogé de ceux qui fraperent & meurtrirent Monseigneur le Duc de Bourgogne, dit qu'il ne vit point fraper Monseigneur de Bourgogne, parce qu'il étoit malade & qu'il vomissoit alors, & que la chose fut si soudainement faite qu'il ne put appercevoir ceux qui l'avoient faite.

Le Seigneur de S. Georges avoit été Chambellan du Duc de Bourgogne tué à Montereau ; il l'étoit du fils & pensionné à trois mille livres ; il est assez honnête homme pour ne vouloir pas mentir en déposant que son Maître avoit été traitreusement assassiné ; mais en même-temps il ne veut pas déposer

Etat de la Maison du Duc de Bourgogne, pag. 121.

contre lui & avouer qu'il l'avoit vu mettre la main sur la garde de son épée pour fraper le Dauphin; il prend le parti de dire qu'il n'a pu voir ce qui s'étoit passé, parce qu'il vomissoit alors dans un coin. D'ailleurs on voit que ce Seigneur de S. Georges ne fut point blessé, comme l'avance faussement Monstrelet.

Déposition d'Antoine de Vergi.

.... & se tenoient par les mains Monseigneur de Bourgogne & le Dauphin & lui sembloit à lui déposant qu'ils se parloient amoureusement & gracieusement; & ainsi qu'ils se tenoient & parloient ensemble, lui déposant entendit crier à haute voix, tuez, tuez, *& vit grand nombre de gens armés entrer dedans lesdites barrieres & cloisons ordonnées du côté du Dauphin. Interrogé de ceux qui frapperent & meurtrirent feu Monseigneur le Duc,*

dit qu'il vit bien qu'on le frapoit, mais qu'il ne put voir celui qui le frapa, parce que ceux qui le fraperent étoient derriere lui, & que la chose fut faite très soudainement.

Puisque ce témoin dit simplement *qu'il lui sembloit* que le Dauphin & le Duc de Bourgogne se parloient gracieusement, il convient qu'il n'entendoit pas ce qu'ils se disoient. Puisqu'il ne put voir ceux qui fraperent le Duc de Bourgogne parce qu'ils étoient derriere le Duc de Bourgogne & entre ce Prince & lui déposant, à plus forte raison ne put-il pas voir si ce Prince avoit fait auparavant le geste de mettre la main sur la garde de son épée pour fraper le Dauphin. Cette déposition, comme la précédente, me paroit d'un homme qui ne veut pas dire la vérité, mais qui voudroit en même-temps ne pas mentir; d'ailleurs je

dirai toujours qu'il me ſemble que les Seigneurs qui eſcortoient le Duc de Bourgogne devoient étre immédiatement derriere lui, de même que ceux qui eſcortoient le Dauphin devoient être immédiatement derriere le Dauphin.

Dépoſition de Gui de * Pontaillier.

* Il étoit Chambellan & penſionné du Duc de Bourgogne.

.... *& ſe tenoient par les mains Monſeigneur de Bourgogne & le Dauphin, & lui ſembloit qu'ils ſe parloient amoureuſement & gracieuſement ; & ainſi qu'ils ſe tenoient & parloient enſemble, il entendit crier à haute voix & en grand tumulte*, tuez, tuez, *& lors vit grand nombre de gens armés entrer dedans leſdites barrieres & cloiſons ordonnées du côté du Dauphin.... Dit de plus qu'il vit Tangui du Chatel qui frapa Monſeigneur le Duc de Bourgogne d'une hache d'armes, & que Meſſire Robert de Loire tenoit pour lors*

feu Monseigneur le Duc de Bourgogne par les manches de sa robbe par derriere.

Seguinat dépose qu'il fut saisi & fait prisonnier par Messire Bataille & qu'il ne sçait pas le nom du grand homme brun qui tenoit une épée nue & taillante & qui frapa le premier le Duc de Bourgogne; ce grand homme brun étoit Messire Robert de Loire que Pontaillier occupe à tenir * par derriere le Duc de Bourgogne par les manches de sa robbe. Seguinat ajoute que Barbazan étoit auprès du grand homme brun; Pontaillier dit qu'il n'apperçut point Barbazan dans les barrieres, mais qu'il le vit, hors des barrieres, regardant par un guichet qui étoit ouvert; Monstrelet prétend que *Barbazan reprocha à ceux qui avoient machiné le cas, qu'ils avoient deshonoré à jamais le Dauphin & que*

Déposition de Seguinat.

* Voyez page 321.

Déposition de Pontaillier.

Monstrelet. chap. 212.

mieux auroit valu avoir été mort que d'avoir été à icelle journée. On voit que les témoins ne s'accordent pas & que la relation de l'historien contemporain est contraire aux dépositions des témoins.

Preuves pour servir à l'histoire du meurtre du Duc de Bourgogne. pag. 290.

Charles de Bourbon, Comte de Clermont, avoit épousé une des filles du Duc de Bourgogne; il étoit un des dix Seigneurs qui l'avoient accompagné; il lui donna le tort, se déclara pour le Dauphin & suivit toujours depuis son parti; il faut observer que c'étoit un jeune * Prince d'un mérite distingué; l'année suivante, par sa valeur, sa fermeté & sa bonne conduite, il chassa le Comte de Foix du Languedoc; si le meurtre de Montereau avoit été un noir complot, est-il naturel qu'il se fût lié avec des traîtres, des hommes sans foi, prodigues de sermens pour attirer leur victime dans le

* Il avoit dix-sept ans.

piége ? Il soutint toujours au fils du Duc de Bourgogne que son pere avoit occasionné lui-même son malheur, & il l'obligea de lui renvoyer sa femme (Agnès de Bourgogne, avec qui il n'avoit pas encore consommé son mariage, parce qu'elle n'étoit pas en âge ; il le consomma à Autun le 17 de Septembre 1425.

A la suite du Journal de Paris sous les regnes de Charles VI & de Charles VII, on trouve *un Mémoire pour servir à l'histoire du meurtre de Jean sans peur, Duc de Bourgogne* ; c'est une narration de l'éditeur ; on doit croire qu'il n'a pas eu la témérité de la donner pour constante & certaine, puisqu'il ne l'a composée que sur les dépositions qu'on vient de voir & sur quelques autres piéces tirées des registres de la Chambre des Comptes de Dijon & qui ne fournissent aucune preuve valable d'un

assassinat prémédité. Entre autres circonstances fausses & ridicules que l'on trouve dans cette narration & dans ces piéces, je ne citerai que celles-ci : *L'animosité des assassins du Duc fut si grande que chacun voulut avoir un morceau de sa robbe pour le porter sur la sienne... on le dépouilla, ne lui laissant que son jupon & ses * housseaux... on mit son corps dans la biere où l'on porte les pauvres en terre, & on le fit porter à l'hôpital, & de-là à l'Eglise, par les gens les plus paillards que l'on put trouver... Tangui du Chatel voulant se distinguer parmi les complices, prit un des éperons noirs du Duc à molettes dorées, & fit faire un étui pour enchâsser la hache au bec de faucon dont il l'avoit frapé.* Du Chatel passa toujours pour un homme fier, plein de (1) candeur & de franchise ;

Pag. 223 224 & 289.

* Guestres bottines.

(1) En 1425 ; Artur de Richemont, frere du Duc de Bretagne, offrit à Charles VII de

s'il avoit affecté de faire parade de cette hache & de la montrer publiquement, auroit-il eu le front d'envoyer à la Cour de Bourgogne un cartel où il déclaroit qu'il n'avoit pensé qu'à sauver le Dauphin ; qu'il n'avoit jamais frapé ni dit de fraper

---

lui amener toutes les forces du Duché; mais à condition qu'il éloigneroit d'auprès de sa personne tous ceux qu'on accusoit d'avoir été complices de la mort du Duc de Bourgogne ; Tannegui du Chatel alla se jètter aux pieds de Charles VII & lui demanda pour récompense de ses services, la permission de se retirer ; ce Prince l'embrassa, versa des larmes & lui dit qu'il ne pouvoit consentir à cette séparation ; ce fidéle serviteur prépara tout pour son départ, & s'exilant lui-même, quitta le ministere & le commandement des armées avec autant de gloire que l'on en ait jamais eu à y rester. Il faut convenir qu'un si bon maître & un si bon serviteur n'ont gueres l'air de traitres & d'assassins.

le Duc de Bourgogne; que tous ceux qui l'en accusoient, avoient menti & qu'il offroit de les combattre en champs clos?

Pierre Fenin & Monstrelet étoient certainement très-affectionnés au parti Bourguignon; S. Remi servoit dans les troupes Angloises & fut dans la suite Chancelier de Philippe de Bourgogne, fils de Jean *sans peur;* les historiens qui sont venus après ces trois historiens contemporains, ont-ils eu raison de les suivre aveuglément? il faut encore remarquer que les circonstances du meurtre raportées par Fenin, Monstrelet & S. Remi, sont différentes de celles que déposent les témoins; ensorte que les dépositions des témoins sont suposées, ou la relation de ces trois historiens est fausse; d'ailleurs le récit de Fenin n'est pas conforme à celui de S. Remi, & Monstrelet n'a

fait

fait que copier mot à mot S. Remi qui devoit être entierement suspect.

Après avoir examiné le pour & le contre avec toute l'attention possible, s'il faut dire mon sentiment, le voici : le Dauphin étoit à l'entrée du sallon ; il alla trois ou quatre pas au-devant du Duc de Bourgogne ; après les premiers complimens, il entra en explication & lui reprocha qu'il n'avoit rien fait de tout ce qu'il lui avoit promis dans la conférence de Pouilli-le-fort ; qu'il n'avoit point retiré ses garnisons des places qu'il devoit évacuer ; que ses troupes avoient toujours demeuré dans l'inaction & ne s'étoient oposées à aucune des nouvelles entreprises de Henri ; que les Anglois avoient surpris Pontoise par escalade & que toute la France accusoit Lisle-Adam de leur avoir livré cette ville. Il faut se représenter le Duc de Bourgogne vieilli dans

le crime, naturellement fier, d'accord avec la Reine, maître de la personne du Roi & méprisant un jeune Prince de dix-sept ans & d'un caractere doux ; le reproche sur la prise de Pontoise dut d'autant plus le piquer, que Lisle-Adam (1) passoit pour l'exécuteur ordinaire de ses trahisons & de ses cruautés ; il s'emporta avec hauteur & dit au Dauphin, en mettant la main sur la garde de son (2) épée, que le Roi & la

P. Daniel. pag. 523.

(1) Lisle-Adam étoit entré au service du Duc de Bourgogne par une trahison ; on l'accusoit aussi d'avoir excité les massacres dans Paris en 1418 & d'avoir commis des indignités sur le cadavre du Connétable d'Armagnac.

(2) Monstrelet prétend *que le Duc de Bourgogne, voulant remettre plus en avant son épée qui s'étoit retirée en arriere lorsqu'il s'étoit agenouillé devant le Dauphin, Robert de Loire lui dit, quoi, voulez-vous mettre*

Reine jugeroient des reproches & de la querelle qu'il lui faisoit & qu'il falloit qu'il vint tout à l'heure les trouver. Il étoit très-naturel de le présumer capable d'un attentat ; Robert de Loire & le Vicomte de Narbonne le fraperent, tandis que du Chatel, qui étoit derriere le Dauphin, le retiroit promptement & le faisoit rentrer dans le sallon ; on cria *tuez, tuez*, & ce fut à ce cri qu'à travers le sallon, qui n'étoit qu'un espace entouré d'un clairvoir, les Seigneurs Bourguignons virent entrer des gens armés dans les barrieres. Il faut observer que selon les dépositions des témoins, il n'y avoit point de barriere entre le Dauphin

l'épée à la main en la présence de Monseigneur le Dauphin ; *qu'alors du Chatel s'écria, il est tems & frapa le Duc de Bourgogne.*

& le Duc de Bourgogne, comme le disent les historiens contemporains.

Je passerai rapidement sur des faits que personne n'ignore. Le nouveau Duc de Bourgogne suivit le détestable projet de son pere, sous le prétexte de vanger sa mort ; il s'unit avec la Reine pour perdre le Dauphin, le priver de la couronne & la mettre sur la tête de Henri. Cette méchante femme tenoit sa Cour à Troyes en Champagne ; elle y avoit mené son mari dont la maladie avoit dégéneré depuis longtemps dans une sombre imbécillité ; Henri se rendit dans cette ville le 20 Mai 1420, & le lendemain on y signa un traité qu'on appella *la paix de Troyes* ; il contient XXXI articles ; je ne rapporterai que les principaux.

» Le Roi d'Angleterre étant de-

» venu fils du Roi de France par
» son mariage avec la Princesse
» Catherine, honorera le Roi & la
» Reine de France comme ses pere
» & mere. «

» Il n'empêchera point que le Roi
» de France, pendant le cours de sa
» vie, ne conserve la dignité Royale
» & ne reçoive les revenus de sa cou-
» ronne. «

» Comme ledit Roi de France est
» empêché par sa maladie de vaquer
» au gouvernement de l'Etat, le
» Roi d'Angleterre sera dès ce jour-
» ci Regent du Royaume & le gou-
» vernera selon la justice & l'équité,
» avec le conseil des Princes, grands
» Seigneurs, Barons & Nobles dudit
» Royaume. «

» Dans les actes publics, le Roi de
» France, en parlant du Roi d'An-
» gleterre, se servira de cette for-
» mule, *notre très-cher fils, Henri Roi*

» *d'Angleterre, héritier de France.* «

Il faut observer que la Princesse Catherine que Henri épousoit, avoit deux sœurs aînées, vivantes & mariées, l'une au Duc de Bretagne & l'autre au Duc de Bourgogne ; qu'au deffaut du Dauphin, & en suposant que les femmes pussent succeder à la couronne, ces deux Princesses auroient dû certainement hériter avant Catherine leur cadette.

» Après la mort du Roi Charles,
» la couronne avec toutes ses dépen-
» dances apartiendra au Roi d'An-
» gleterre & à ses hoirs. «

C'est-à-dire que si Henri & Catherine mouroient sans enfans, la couronne de France passeroit aux freres de Henri, ou à leurs héritiers.

» Quand le Roi d'Angleterre,
» ou quelqu'un de ses hoirs, sera
» parvenu à la couronne de France,

» les deux Royaumes de France » & d'Angleterre seront unis à perpetuité sous la domination d'un » seul & même Prince ; il n'y aura » point un Roi dans chaque Royaume ; mais un seul & même Roi » sera souverain dans les deux » Royaumes, sans pourtant soumettre l'un à l'autre ; les loix & » les libertés de chacun des deux » Royaumes seront conservées dans » leur entier. «

» Vû les crimes commis par » Charles soi-disant Dauphin de » Viennois, il est accordé qu'on » ne fera ni trève ni paix avec lui, » que du consentement des deux » Rois & du Duc de Bourgogne. «

Le bon sens faillit, dit du Tillet, *à tous ceux qui signerent ce Traité ; on y convient de la maladie du Roi & parconséquent qu'il étoit inhabile à traiter & contracter, & mêmement* Recueil des Traités &c. pag. 323.

au dommage & totale éversion de sa couronne, de laquelle il n'étoit qu'administrateur, non Seigneur ou propriétaire ; & quand même il eut eu le plus clair & le plus sain entendement du monde, il n'eut pu priver de ladite couronne le Dauphin son fils auquel par la loi expresse & fondamentale elle étoit affectée, ou devoit échéoir, sans titre d'hoirie ; ainsi exhérédation, confiscation ou indignité n'y pouvoient avoir lieu pour crime ou cas que ce fut ; car en France le Roi ne peut ôter à son fils, ou son plus prochain, ladite couronne s'il ne lui ôte la vie ; encore lui mort, elle viendra à ses descendans mâles s'il en a.

Il y a à cet égard une difference entre les Princes du Sang & les particuliers ; un Prince du Sang ne parvient point à la couronne comme héritier, mais comme étant du Sang

auquel elle appartient ; ni le Roi ni la Cour des Pairs ni toute la Nation assemblée, ne peuvent lui ôter un droit qui lui est transmis intimement avec la vie & avec lequel il meurt, à moins qu'il ne soit devenu étranger à la nation & qu'il n'ait renoncé par quelque acte à être François. D'ailleurs en suposant que Charles VI, atendu les prétendus crimes commis par le Dauphin, eut pu l'exclure de la couronne, pouvoit-il en priver les branches d'Orléans, d'Anjou, d'Alençon & de Bretagne ?

A ces observations j'en joindrai quelques autres que nos Historiens n'ont point faites. Le bon sens & l'équité naturelle veulent que lorsqu'un crime a été commis, on commence par recevoir la plainte ; que sur cette plainte, on informe ; que sur l'information, on décrete, & qu'ensuite on juge l'accusé sur ses réponses,

ou que l'on le condamne par contumace, s'il n'a point comparu.

Le Traité de Troyes est du 21 Mai 1420 ; Charles VI y nomme Henri héritier de la couronne & déclare qu'on ne fera ni paix ni tréve avec Charles soi-disant Dauphin, atendu les crimes qu'il a commis.

Preuves pour servir à l'hist. du Meurtre du Duc de Bourgogne. pag. 347.

Le 23 de Décembre suivant, c'est-à-dire sept mois après ce Traité, le Duc de Bourgogne comparoit en habit de deuil devant Charles VI & Henri, leur présente sa plainte & demande justice contre les assassins de son pere. Sur cette plainte, sur les remontrances de l'Université & des Députés de plusieurs villes, & sur les conclusions du Procureur Général, sans informations de témoins, Charles VI, après avoir dit que le feu Duc de Bourgogne qui aimoit tant l'Etat & qui l'avoit si bien servi, avoit été

mauvaisement, traitreusement & damnablement tué sur le pont de Montereau par le Dauphin & ses complices, rend un arrêt par lequel, de l'avis des gens de son Grand Conseil, des Présidens & des gens Laiques de son Parlement & autres de ses Conseillers, il déclare que tous les complices dudit meurtre sont inhabiles & indignes de toutes successions directes ou collatérales & de tous honneurs, dignités ou prérogatives quelconques, & qu'ils ont en outre encouru toutes les peines & punitions portées par les loix contre les criminels de lèze Majesté.

L'information sur ce prétendu assassinat & les dépositions des témoins (Jean * Seguinat, Guillaume de Vienne, Antoine de Vergi & Gui de Pontallier) sont du mois d'Avril 1421. *Ibidem. pag. 271.*

Remarquez que Seguinat & Pontallier sont les seuls qui déposent que c'étoit un assassinat prémedité, &

Ainsi le 21 Mai 1420, sans avoir

que ces deux témoins se contredisent dans les circonstances.

fait aucune procédure contre le Dauphin, on le dépouille de tous les droits que lui donne sa naissance ; le 23 Décembre suivant, on reçoit la plainte contre lui ; on rend un arrêt qui le condamne comme criminel de Leze-Majesté, & le 10 d'Avril 1421, on informe & on entend les témoins sur le crime dont il est accusé : n'est-ce pas commencer par condamner un homme & lui faire ensuite son procès ? on ne dira pas que les témoins étoient prisonniers du Dauphin & qu'on n'avoit pu les entendre plûtôt ; le journal prouve qu'ils étoient libres, & même dans Paris, lors de l'arrêt du 23 Décembre 1420.

Ibidem. pag. 243.

Il faut encore remarquer que les dix Seigneurs qui avoient accompagné le Dauphin sur le pont de Montereau & les dix qui avoient accompagné le Duc de Bourgogne, étoient

les ſeuls qui pouvoient dépoſer comment l'action s'étoit paſſée ; que les Dauphinois ſoutenoient que le Duc de Bourgogne avoit voulu tirer ſon épée pour fraper le Dauphin ; que ſelon la juriſprudence de ces temps-là, lorſque le crime étoit douteux, on ordonnoit le combat entre les accuſateurs & les accuſés, & que les Dauphinois offroient ce combat pour prouver leur innocence.

On a vû que le Duc de Bourgogne, après avoir fait aſſaſſiner de nuit, dans une rue de Paris, le Duc d'Orléans, ſon ſupérieur & ſon Seigneur par le ſang, fit ſoutenir par Jean Petit, Cordelier, *que tout vaſſal & ſujet faiſoit une action méritoire en tuant un tyran, même par ſurpriſe & en trahiſon, nonobſtant tout ſerment & tout engagement contracté avec lui, & ſans attendre qu'il fut condamné par un jugement.* Le Parlement de Paris

Histoire de Paris. preuves. T. 4. pag. 562. Monstrelet. chap. 196.

& l'Université condamnerent cette abominable doctrine en 1416 ; ils révoquerent cette condamnation en 1418, à la sollicitation du Duc de Bourgogne, & lorsque ce méchant homme est tué, en 1419, sur le pont de Montereau, ils poursuivent & proscrivent le Dauphin. Tout le monde sçait à quelles extrémités il fut réduit & que les Anglois, quand il prit le titre de Roi après la mort de son pere, l'appelloient par dérision *le Roi de Bourges*. Il étoit obligé, par une espéce de honte, de s'enfermer pour prendre ses repas : Saintrailles étant venu lui parler d'une affaire qui pressoit, le trouva se mettant à table avec la Reine *& n'ayant tous les deux pour tout plat qu'une queuë de mouton & deux poulets.*

Rapin de Toiras. pag. 144 & 447.

J'ai dit que Henri avoit employé quatre années à se rendre maître de la Normandie, quoiqu'aucune ar-

mée ne se fut opposée à ses progrès, & quoique favorisé par la diversion & les trahisons secretes du Duc de Bourgogne; que le nouveau Duc de Bourgogne s'unit ouvertement à lui, l'amena à Paris, lui livra cette capitale & plus de trente autres villes considérables. J'ai cité des traits de la férocité de ce Monarque Anglois à la bataille d'Azincourt & au siége de Rouen; j'en pourrois citer plusieurs autres; je me contenterai de rapporter celui-ci: à l'attaque de Montereau, il avoit fait dix-huit gentilshommes prisonniers; au bout de quelques jours, irrité de la vigoureuse résistance du Gouverneur qui s'étoit retiré dans le Château, il lui envoya dire que s'il ne se rendoit pas, il alloit faire pendre ces dix-huit gentilshommes; le Gouverneur répondit qu'il continueroit de faire son devoir & qu'il estimoit trop le

Roi d'Angleterre pour le croire capable d'exécuter des menaces si contraires au droit de la guerre & des gens : sur cette réponse, Henri fit pendre les dix-huit gentilshommes. Voilà ce Prince qui vouloit regner sur des François, & à qui des historiens donnent les titres de *magnanime*, de *juste*, de *généreux* & de *conquerant*. Il mourut à Vincennes, le 31 d'Août 1422, d'un mal qu'on apelloit alors le mal S. Fiacre & qui n'étoit autre, dit-on, que la (1) fistule. Le fils qu'il laissoit n'ayant que huit à neuf mois, il nomma les Ducs de Betford & de Glocester,

(1) Il paroit qu'on n'a sçu guérir ce mal que sous le regne de Louis XIV. Il produisoit ordinairement dans le sang une corruption si générale *qu'il sortoit*, disent les historiens, *une quantité prodigieuse de poux des yeux & des oreilles de Henri & que plus on en otoit, plus il en renaissoit.*

ſes freres, l'un pour Régent en France & l'autre pour Protecteur en Angleterre, leur recommandant ſurtout de cultiver & de ménager ſoigneuſement l'amitié du Duc de Bourgogne; il avoit raiſon, car dès que ce Duc rentra dans ſon devoir, c'eſt-à-dire, dès que les François ceſſerent de combattre les uns contre les autres, les Anglois ne tarderent pas à être entierement chaſſés d'un Royaume qu'ils avoient déchiré pendant plus de trois cent ans, à la faveur des fiefs qu'ils y poſſédoient & des diviſions & des troubles qu'ils y avoient ſans ceſſe excités. Il ne leur reſta que Calais; cette place avoit coûté onze mois de ſiége à Edouard III; le Duc de Guiſe, en 1558, la reprit en huit jours; on y trouva un amas prodigieux de canons, d'armes, de munitions de guerre & de

Guill. Paradin.

P. Daniel. bouche, & cette inscription sur une des portes : *les François reprendront Calais quand le plomb nagera sur l'eau comme le liége.*

Dans l'histoire de ces guerres, outre les inconvéniens, les désordres & les maux inséparables du gouvernement féodal, on a dû remarquer des époques aussi fatales que singulieres. Louis le jeune répudie Leonor d'Aquitaine ; six semaines après, elle épouse Henri Duc de Normandie, Comte d'Anjou, qui devient dans la suite Roi d'Angleterre & à qui elle porte en dot le Poitou & toute la Guyenne jusqu'aux Pirennées. Philippe de Valois, en 1346, à Creci, le Roi Jean, en 1356, à Poitiers, & le Connétable d'Albret, en 1415, à Azincourt, se trouvent dans les mêmes circonstances ; ils peuvent triompher des Anglois sans combattre;

ils les attaquent & sont battus. Philippe le hardi, à qui le Roi Jean son pere avoit donné la Bourgogne, épouse l'héritiere du Comte de Flandres, & cette nouvelle branche de la famille Royale, en devient la plus cruelle & la plus dangereuse ennemie ; le Duc Jean, en 1416., conclut secretement le Traité de Calais par lequel il reconnoit Henri pour légitime Roi de France ; Philippe son fils, qui avoit aussi signé cet infame traité, le confirme ouvertement, en 1419, sous prétexte de venger la mort de son pere ; il amene Henri à Paris, lui livre avec cette capitale plus de trente autres places, & continue pendant seize ans à désoler sa patrie & à persécuter le chef de sa maison ; enfin sur des griefs qu'il prétend avoir contre les Anglois, & rebuté de- *Acta publica. T. 4. p. 177.*

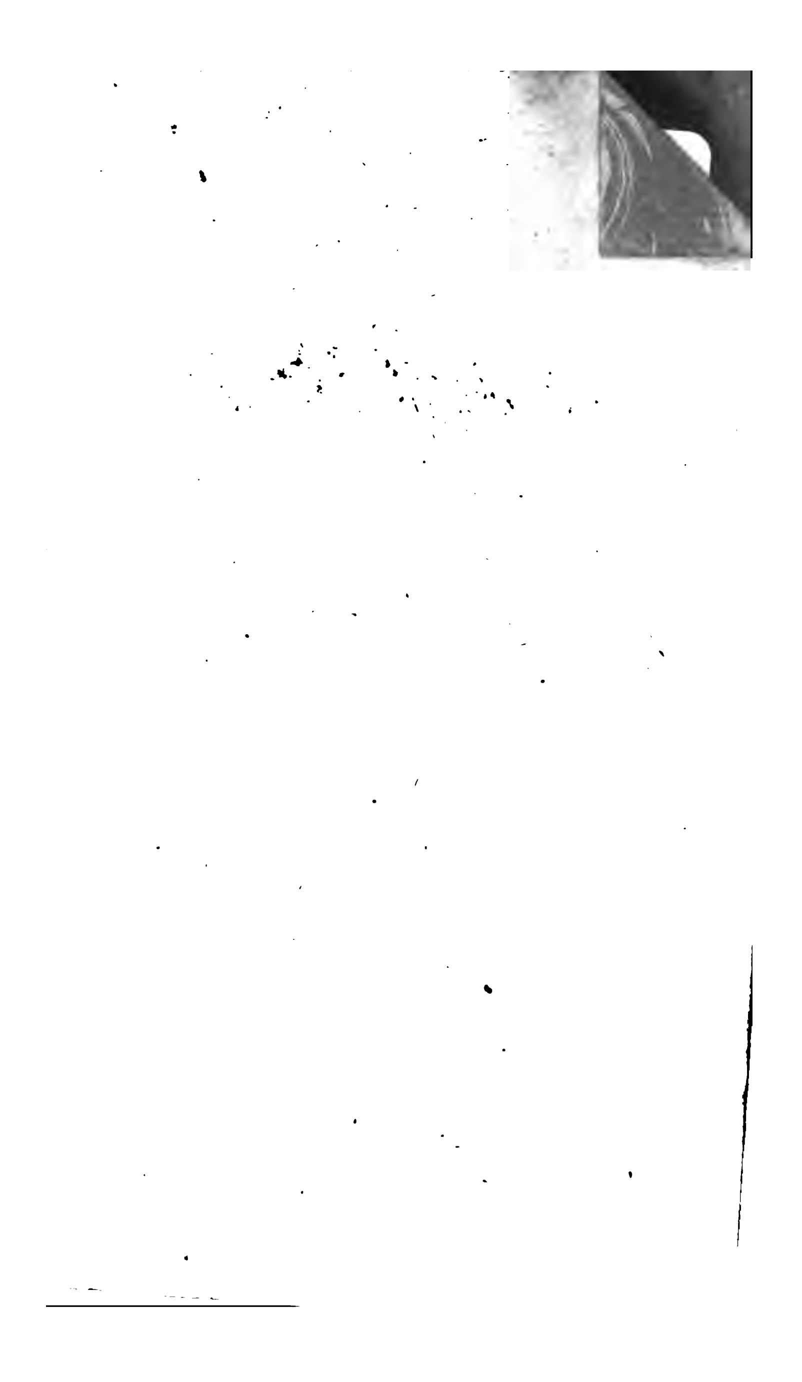
puis longtemps de l'arrogance naturelle à leur nation, il prend le parti de les abandonner ; mais comme ce n'eſt ni la vertu ni l'honneur qui le déterminent, il exige, pour ceſſer d'être l'ennemi de ſa patrie, qu'on lui cede pluſieurs territoires, & c'eſt pour colorer ſa demande de cette ceſſion qu'il ſoutient toujours que ſon pere a été indignement aſſaſſiné, & qu'il s'obſtine à vouloir que Charles VII en convienne dans le Traité. Charles étoit d'un caractere extremement doux, facile, compatiſſant & quoique très * brave, il ne penſoit jamais, qu'avec un ſaiſiſſement d'horreur, au ſang qu'alloit faire répandre un ſiége ou une bataille ; il conſidere que la France eſt ſaccagée depuis vingt ans par une guerre civile & étrangere ; que le ſalut du peuple doit être la ſuprême

* On le vit plus d'une fois monter le premier à l'aſſaut, & combattre main à main avec l'ennemi.

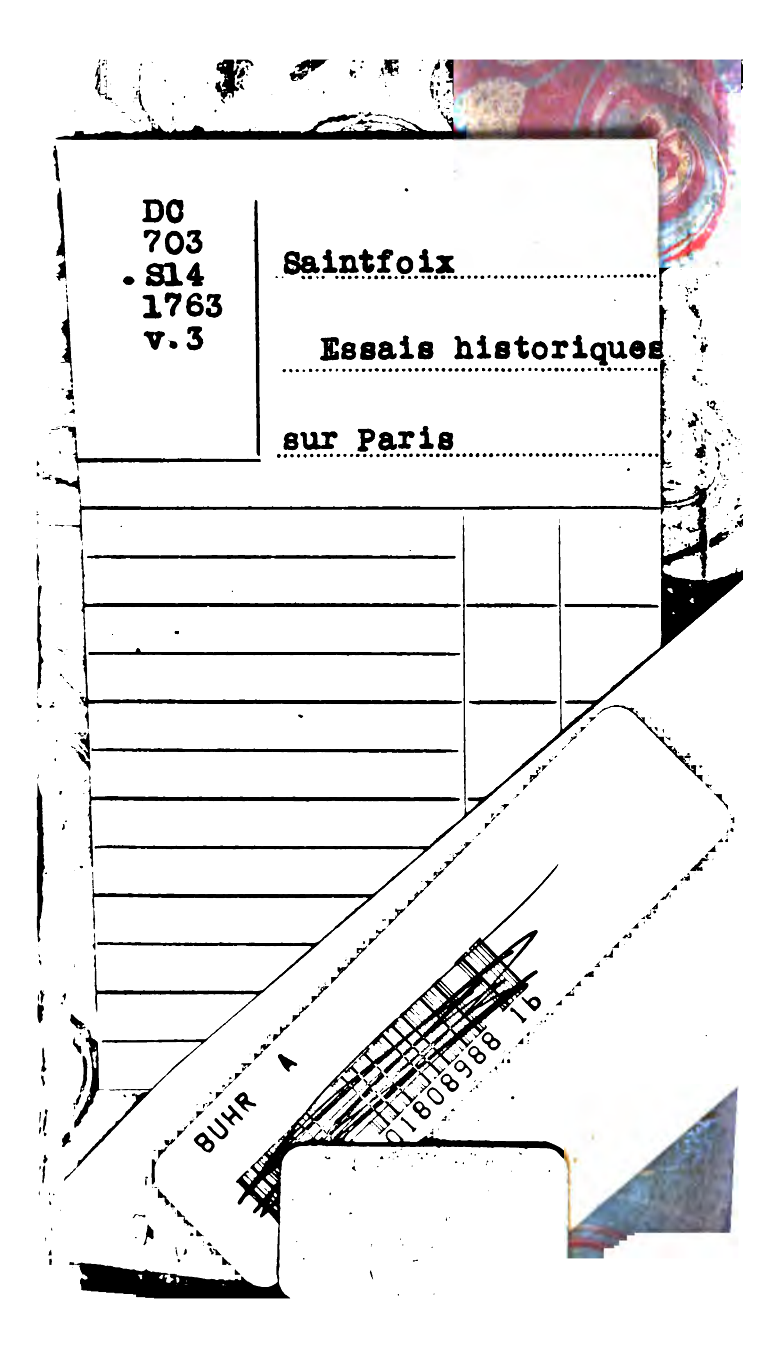
loi, & qu'en pere de ses sujets il est nécessaire qu'il fasse ce qu'il ne feroit pas, s'il n'étoit qu'un simple gentilhomme ; il se soumet donc à toutes les conditions que lui impose son orgueilleux vassal. Rapin de Toiras observe à l'occasion de ce Philippe Duc de Bourgogne, surnommé le bon, *qu'il arrive quelquefois que les éloges, & les surnoms que l'on donne aux Princes, s'accordent peu avec leur véritable caractere.* Tom. 4 p. 265. La reflexion est juste : ce Philippe *le bon* étoit sans foi, sans probité, d'une ambition démesurée & toujours occupé des moyens de s'agrandir ; il ne fut pas moins opresseur, moins dur, moins injuste avec ses plus proches parens, qu'avec son Souverain ; il persécuta indignement Jacqueline de Baviere sa cousine & s'assura sa succession de la façon la

plus tirannique ; il dépouilla son pupile, le jeune Comte de Nevers, à qui le Brabant, le Lothier, Limbourg & Anvers apartenoient.

Fin de ces guerres & du Troisiéme Volume.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05848 7318



DC
703
.S14
1763
v.3
Saintfoix
Essais historiques
sur Paris
BUHR A
01808988 1b